



# ENTENTE OISE-AISNE

## RAPPORT D'ACTIVITÉ

# 2022



**Un Établissement Public Territorial de Bassin  
mobilisé pour réduire le risque d'inondation  
et préserver l'environnement**

L'édito du Président	3
Les temps forts 2022	4 > 5
En quelques dates	6 > 7
Le bassin de l'Oise	8 > 9
Nos compétences	10 > 11
Nos adhérents	12 > 13

### 1. La collectivité 14

La gouvernance	15 > 18
Les unités hydrographiques	19
Les actions de communication	20 > 21

### 2. Nos actions 22

L'édito du Directeur	23
La carte des ouvrages	24 > 25
Les digues et les bassins de régulation	26
La gestion des ouvrages	27 > 28
La maintenance et la surveillance	29
L'accompagnement à la gestion de crise	30 > 35
Le rôle de l'Entente en tant qu'EPTB	36
Les prestations de service	37
Le dispositif Inond'action	38 > 39
La gestion du ruissellement	40 > 41
La sensibilisation au risque	42 > 43

### 3. PAPI de la vallée de l'Oise 44

Un programme d'actions	45
Les actions du PAPI	46 > 47
Longueil II, un projet d'extension	48 > 49

### 4. Les territoires 50

Oise Confluence	51 > 53
Nonette	54 > 55
Oise Aronde	56 > 58
Oise moyenne	59 > 62
Oise amont	63 > 64
Serre	65
Aisne aval	66
Aisne moyenne	67
Aisne Vesle Suipe	68
Aisne amont Aire	69

### 5. L'établissement 70

La gestion des équipes	71
L'organigramme des services	72

### 6. Les finances 73

Le compte administratif 2022	74 > 77
Le budget primitif 2023	78 > 79

### 7. Annexes 80

Les subventions perçues	81
Les marchés contractés	82 > 83



Établissement public territorial de bassin  
11 cours Guynemer  
60200 COMPIÈGNE  
Tél : 03 44 38 83 83  
[entente@oise-aisne.fr](mailto:entente@oise-aisne.fr)



[oise-aisne.net](http://oise-aisne.net)

Rejoignez-nous :



**Directeur de la publication :**  
Gérard SEIMBILLE

**Directeur de la rédaction :**  
Jean-Michel CORNET

**Rédactrices :**  
Laurène DESLAURIER  
Véronique POIX  
Cécile STRIPPE

**Crédits photos :**  
Entente Oise-Aisne  
sauf mention contraire

**Photo de couverture :**  
Aménagements de lutte contre  
le ruissellement à Rarécourt (55)  
Décembre 2022

**Création graphique :**  
Service communication  
Entente Oise-Aisne

**Impression :**  
Alliance Partenaire Graphique  
Exemplaires : 650  
Imprimé dans le respect  
de l'environnement, sur un papier  
issu de ressources durables - Avril 2023



### Gérard SEIMBILLE

Président de l'Entente Oise-Aisne

Conseiller communautaire  
de la Communauté d'agglomération  
de Cergy-Pontoise

**L**e rapport d'activité que nous vous proposons a pour objectif de **retracer les grandes thématiques de l'année**. Ce document a vocation à vous renseigner sur notre **stratégie, nos missions et nos actions**.

La stratégie de l'Entente reste centrée sur le développement d'actions pour réduire le risque inondation, et plus précisément pour **protéger les biens et les personnes**, protéger signifiant « **tout mettre en œuvre** pour prévenir le risque », qu'il soit par débordement ou ruissellement et ce, pour les collectivités qui nous ont transféré ces compétences.

Pour ce faire, nos missions ont évolué avec le temps pour répondre au mieux aux attentes et besoins de notre territoire. N'oublions pas que le bassin de l'Oise représente 17 000 km<sup>2</sup> et que chaque commune, EPCI, département ou région est concerné par les mêmes événements mais avec des conséquences différentes et des solutions spécifiques, et nos interventions visent à s'adapter au mieux à chaque situation.

«  
Le travail collaboratif est plus que jamais d'actualité et nous continuerons à faire évoluer nos missions dans l'intérêt de tous, avec pour objectif premier : vous protéger. (...)  
»

Comment agissons-nous ?

Il y a bien entendu les **grands**

**ouvrages**, notre cœur de métier historique, comme ceux de Proisy, Montigny-sous-Marle ou Longueil-Sainte-Marie qui ont vocation à **réguler des crues**, au bénéfice du plus grand nombre, et ce, en fonction du règlement d'eau approuvé par les préfets.

Il y a ensuite des **aménagement complémentaires** comme les solutions basées sur la nature avec la plantation de haies sur les secteurs concernés par le ruissellement et les coulées de boue, les **bassins de rétention et d'autres systèmes d'endiguement**. Je pense par exemple au bassin des Pâtis à Pontoise ou aux digues de Guise dans l'Aisne. Ces ouvrages, gérés par l'Entente, sont **efficaces à une échelle plus locale**. La GEMAPI a introduit la notion de responsabilité auprès des gestionnaires d'ouvrages. L'Entente a donc pour obligation de conforter les ouvrages existants pour assurer la sécurité

des personnes. **Plus de 30 systèmes d'endiguement** ont été identifiés par l'Entente et ont fait l'objet d'études de danger en vue du **classement des ouvrages par l'État**. L'Entente a la charge de les **vérifier** et le cas échéant d'**effectuer des travaux** en vue de **maintenir leur bon fonctionnement**.

Il y a enfin des dispositifs encore plus ciblés comme **Inond'action** qui **finance à hauteur de 80%** des travaux pour protéger les logements, petites entreprises ou établissements publics comme les écoles.

Toutes ces **mesures** sont **complémentaires les unes des autres** et l'expérience nous a montré que ce sont plusieurs actions effectuées en parallèle qui réduisent la vulnérabilité.

Nous ne nous arrêtons pas là. **De nouveaux outils sont en développement**. Anticiper la crue est également un enjeu sur lequel l'Entente travaille. Le recensement des bâtiments, des réseaux, puis la modélisation de la crue sont aussi des moyens complémentaires mis au service de nos collectivités.

**Le service d'alerte SMS** est aussi en plein essor et bien utile pour prévenir les habitants en cas de crue sur les petits cours d'eau, comme d'ores et déjà sur la Nonette ou la Verse.

**La mise en coordination de tous ces éléments** est nécessaire pour **plus d'efficacité**. C'est ce que nous nous efforçons d'effectuer en partenariat avec tous les acteurs Gemapiens, les services de l'État, les conseils départementaux et les SDIS ou grandes entreprises de réseaux.

Le **travail collaboratif** est plus que jamais d'actualité et nous continuerons à faire évoluer nos missions dans l'intérêt de tous, avec pour **objectif premier : vous protéger**.

Très bonne lecture.

# > Les temps forts 2022



**17 mai**  
Inauguration  
du 50<sup>e</sup> repère de crue  
sur le bassin de l'Oise  
à Verberie (60)  
pages 42 et 58



**14 juin**  
Signature de la convention  
de mise à disposition  
de matériaux avec la Société  
du Canal Seine-Nord Europe  
page 49



**28 novembre**  
Gérard Seimbille fête  
ses 20 ans de présidence  
page 15



**13 décembre**  
Inauguration de l'espace pédagogique  
de la Communauté d'agglomération  
Chauny-Tergnier-La Fère (02)  
pages 43 et 62



**29 septembre**  
Réunion publique de présentation du projet Longueil II à Pontpoint (60) pages 49 et 57



**29 septembre**  
Réunion publique à Appilly (60) page 60



**10 novembre**  
COPIL de présentation du projet Longueil II à la préfecture de l'Oise pages 49 et 57



**25 février**  
Réception des travaux de lutte contre le ruissellement à Bitry et Saint-Pierre-lès-Bitry (60) page 66



**9 mai**  
Visite de la délégation de la MRC Coaticook (Québec) pages 21 et 43



**17 mai**  
Visite de l'ouvrage de Montigny-sous-Marle par les élus de l'Aisne (02) pages 21 et 43



**6 juillet**  
Visite des ouvrages et aménagements de l'Entente par les élus dans le Val d'Oise (95) pages 21 et 43

## À la rencontre des EPCI du bassin



Gérard Seimbille, Président de l'Entente Oise-Aisne a participé à plusieurs réunions d'échanges avec les EPCI membres et des maires afin de présenter les actions, et aborder les problématiques locales, réglementaires ou techniques.

L'Entente rencontre également les EPCI non-membres du bassin pour faire connaître ses missions.

### NOS MEMBRES

Le vendredi 10 juin : participation à la conférence des maires de la **Communauté de communes du pays Noyonnais (60)**, présidée par Sandrine Dauchelle.

Le 8 septembre : participation à la conférence des maires de la **Communauté de communes du pays de la Serre (02)**, présidée par Carole Ribeiro.

Le mercredi 5 octobre : participation à la conférence des maires de l'**Agglomération Creil Sud Oise (60)**, présidée par Jean-Claude Villemain.

Le vendredi 9 décembre : présentation des actions de l'Entente devant les élus de la **Communauté de communes de la plaine d'Estrées (60)**.

### LES AUTRES COLLECTIVITÉS DU BASSIN DE L'OISE ET DE L' AISNE

Le jeudi 21 avril : rencontre avec Nathalie Ravier, présidente de la **Communauté de communes des Sablons (60)**.

Le vendredi 10 juin : rencontre avec Jean-François Pagnon, Président de la **Communauté de communes des Portes de la Thiérache (02)**.

Le mercredi 15 juin : rencontre avec Thierry Routier, Président de la **Communauté de communes du Val de l'Aisne (02)**.

Le mercredi 15 juin : rencontre avec Alain Devooght, Vice-président ressource en eau (assainissement, GEMAPI) de la **Communauté de communes Thelloise (60)**.

Le mardi 30 août : rencontre avec Bernard Carbonneaux, Vice-président commission assainissement et GEMAPI de la **Communauté de communes Ardennes Thiérache (08)**.

Le jeudi 24 novembre : rencontre avec René Mahet, Président de la **Communauté de communes du pays des Sources (60)**.

Le vendredi 16 décembre : rencontre avec Alexandre de Montesquiou, Président de la **Communauté de communes de Retz en Valois (02)**.

## Les grands rendez-vous

**26 janvier** : ateliers collaboratifs organisés dans le cadre du diagnostic de vulnérabilité aux inondations de la vallée de l'Oise - PAPI - sur les secteurs du Chaunois, Compiégnois, Creillois et Val d'Oise.

**22 février** : rencontre avec les élus d'Othis (77) pour une visite de terrain des bassins transférés par la Communauté d'agglomération Roissy-pays-de-France.

**7 mars** : rencontre avec les présidents des Communautés de communes de l'Argonne ardennaise, des crêtes

préardennaises, du pays Rethélois (08) pour échanger sur les digues recensées.

**Mars** : participation aux ateliers de concertation PPRI des vallées de l'Oise et de l'Aisne organisés par la Direction départementale des Territoires de l'Oise (60).

**10 mars** : rencontre avec le SDIS de l'Oise dans le cadre du PAPI de la vallée de l'Oise pour présenter les référentiels d'enjeux sur les territoires à risque.

**16 mars** : participation aux premiers ateliers du SMOA (60) pour l'étude de

gouvernance concernant la compétence ruissellement.

**28 mars** : rencontre des élus de la Communauté de communes du pays de la Serre (02) et visite de terrain.

**6 avril** : première réunion de concertation avec les élus de la Communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte (60) concernant le projet d'agrandissement de l'ouvrage d'écrêtement des crues de l'Oise (Longueil II).

**7 avril** : réunion publique à Pontoise (95) pour présenter le dispositif Inond'Action.

**13 avril** : première réunion du territoire pilote Chauny-Tergnier-La Fère/Pays de la Serre (02) désigné par le Préfet de l'Aisne. L'organisation de la GEMAPI dans le département et la recherche de solutions pour les crues ont été abordées.

**25 avril** : visite de l'ouvrage de Montigny-sous-Marle (02) avec les élus locaux.

**26 avril** : visite de l'ouvrage d'écrêtement des crues de Longueil-sainte-Marie (60) avec Martine Borgoo, Vice-présidente du conseil départemental de l'Oise.

**13 mai** : participation à un temps d'échange organisé par Seine Grands lacs au sujet des protocoles agricoles.

**17 mai** : inauguration du 50<sup>e</sup> repère de crue du bassin à Verberie (60).

**9 juin** : rencontre avec les acteurs de la gestion de crise (SDIS, services de l'État et services des voiries départementales de l'Aisne) dans le cadre du PAPI de la vallée de l'Oise pour présenter les référentiels d'enjeux sur les territoires à risque.



**14 juin** : signature de la convention de mise à disposition de matériaux avec la Société du Canal Seine-Nord Europe.

**22 juin** : participation à une réunion organisée par la Chambre d'agriculture de la Meuse (55) avec les élus locaux pour échanger sur la gestion du ruissellement.

**Juillet** : deuxième participation aux ateliers de concertation du PPRI des vallées de l'Oise et de l'Aisne organisés par la Direction départementale des Territoires de l'Oise (60).

**12 juillet** : visite des ouvrages et des aménagements de l'Entente dans le Val d'Oise (95) par les élus membres.

**14 septembre** : deuxième réunion de concertation avec les élus de la Communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte (60) concernant le projet d'agrandissement de l'ouvrage d'écrêtement des crues de l'Oise (Longueil II) / Deuxième réunion du territoire pilote Chauny-Tergnier-La Fère/Pays de la Serre (02).

**15 septembre** : réunion publique à Appilly (60) pour présenter les actions effectuées et en cours pour limiter le risque d'inondation sur la commune.

**22 septembre** : rencontre avec Dominique Ritz, Directeur de la direction territoriale du bassin de la Seine de VNF et Benjamin Chamberlin, Chef de l'unité études et grands projets de VNF, en charge du projet MAGEO.



**30 septembre** : réunion publique à Pontpoint (60) pour présenter le projet d'agrandissement de l'ouvrage d'écrêtement des crues de l'Oise (Longueil II).

**3 octobre** : rencontre annuelle des acteurs de la prévention (services de l'État, EPTB, syndicats, ...) à Proisy (02).



**3 novembre** : participation aux 5<sup>e</sup> rencontres de l'Oise rurale organisées par le Conseil départemental (60).

**4 novembre** : rencontre avec Marie-Claude Jarrot, Présidente du Cerema,

et Pascal Berteaud, directeur général, concernant la nouvelle gouvernance de l'établissement.

**10 novembre** : COPIL de Longueil II organisé à la préfecture de l'Oise (60) en présence des élus des collectivités concernées, des services de l'État, VNF, des chambres consulaires, des associations environnementales, et des fédérations de chasse et de pêche.

**15 novembre** : participation à la commission départementale des risques naturels majeurs des Ardennes à Charleville-Mézières (08).

**16 novembre** : rencontre avec Sandrine Rocard, directrice de l'Agence de l'eau à Nanterre et Nicolas Juillet, Président du Comité de bassin pour échanger sur les problématiques de financement que connaissent les collectivités en matière d'entretien de cours d'eau.

**21 novembre** : rencontre avec Maelle Ancelle, Directrice de l'Adopta pour la mise en place d'actions communes autour de la sensibilisation des élus au grand cycle de l'eau.

**28 novembre** : anniversaire des 20 ans de présidence de Gérard Seimille à Compiègne (60).

**13 décembre** : inauguration de l'espace pédagogique à l'Hôtel des formations à Chauny (02) mis en place par la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère en partenariat avec l'Adopta, l'Entente Oise-Aisne et l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

**13 décembre** : troisième réunion du territoire pilote Chauny-Tergnier-La Fère/Pays de la Serre (02).

**19 décembre** : participation à un temps d'échange avec le CEPRI au sujet de l'intégration d'une évaluation environnementale lors de l'élaboration des programmes d'actions (PAPI).

# Le bassin de l'Oise

## LE PÉRIMÈTRE D'ACTION DE L'ENTENTE OISE-AISNE

L'Entente Oise-Aisne intervient sur le bassin versant de l'Oise et de l'Aisne qui s'étend sur 11 départements. Il est caractérisé par une disparité de densité de population. Il comprend plus de 9000 km de cours d'eau.



## LE BASSIN OISE-AISNE EN CHIFFRES

- 16 934 km<sup>2</sup> de superficie
- 9 000 km de cours d'eau
- 1 980 000 habitants sur le bassin versant



# AGIR

pour limiter les inondations  
par débordement et ruissellement



# GÉRER

les ouvrages hydrauliques  
et les digues



# ACCOMPAGNER

les collectivités pour protéger  
les populations



# SENSIBILISER

les scolaires et le grand public  
au risque inondation

**3 régions**

Hauts-de-France,  
Île-de-France, Grand Est

**11 départements**

Aisne, Ardennes, Marne, Meuse, Nord,  
Oise, Seine-et-Marne, Seine-Maritime,  
Somme, Val d'Oise et Yvelines

**71 établissements publics  
de coopération  
intercommunale**

**4 territoires à risque  
important d'inondation  
(TRI)**

# L'Entente Oise-Aisne, un établissement en mouvement

## LA GENÈSE DE L'ENTENTE

L'Entente Oise-Aisne, Entente interdépartementale, est créée en 1968, à l'initiative d'élus parlementaires et locaux, avec pour objectif de répondre aux enjeux d'inondations sur le bassin de l'Oise et de l'Aisne.

Financée par les départements, elle agit pour aider les collectivités locales à effectuer des travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau non domaniaux (conjointement avec l'Agence de l'eau) et des travaux de protection localisée contre les inondations ; conduire des études et des travaux d'entretien des sections non navigables de l'Oise et de l'Aisne domaniales ; et conduire des études et des projets d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues sur l'ensemble du bassin versant de l'Oise.

Plusieurs grands ouvrages de ralentissement des crues ont ainsi été aménagés : Longueil-Sainte-Marie (60) et Proisy (02) mis en service en 2010, et Montigny-sous-Marle (02) en 2019. Ces grands ouvrages agissent sur les grandes crues et ont une action bénéfique à l'échelle du bassin.

La loi GEMAPI de 2018 a fortement modifié la gouvernance du grand cycle de l'eau en conférant cette compétence aux EPCI. 70 intercommunalités se trouvent en tout ou partie dans le bassin. Il s'agit, alors, de reconstituer la solidarité. Dans un contexte de finances publiques exsangues, les négociations pour obtenir l'adhésion des 70 collectivités compétentes aux côtés des départements s'avèrent complexes.

À l'heure actuelle, 27 EPCI ont transféré la compétence PI à l'Entente et 5 départements y sont restés au titre de la compétence animation/concertation.

L'Entente, soucieuse de répondre aux attentes de ses membres, propose également la compétence ruissellement. Fin 2022, 2 départements et 2 intercommunalités lui ont confié cette gestion.

## QU'EST-CE QUE LA GEMAPI ?

La compétence GEMAPI est définie par les 4 alinéas suivants de l'article L.211-7 du code de l'environnement et exercée par les intercommunalités depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

**Item 1 :** L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

**Item 2 :** L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;

**Item 5 :** La défense contre les inondations et contre la mer ;

**Item 8 :** La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Les EPCI peuvent transférer tout ou partie de cette compétence à des syndicats, des groupements de collectivités, sous forme de syndicats mixtes (syndicats de rivière, EPTB, EPAGE...) tels que l'Entente Oise-Aisne.

## QUE FAIT L'ENTENTE AUJOURD'HUI POUR SES MEMBRES

L'Entente Oise-Aisne agit pour limiter le risque d'inondation à plusieurs échelles grâce à la complémentarité d'actions.

Pour ce faire, elle a développé une stratégie de bassin en implantant trois grands ouvrages hydrauliques bénéficiant aux communes riveraines des rivières Oise et Serre. L'Entente dispose également d'une boîte à outils lui permettant de mobiliser ses compétences internes à la recherche de solutions adaptées sur les petits bassins versants (ouvrages de protection à l'échelle d'un quartier, aménagements de lutte contre le ruissellement, cartographies d'aide à l'anticipation de la crise, ...). Enfin à l'échelle du bâti, l'Entente propose une aide financière destinée aux administrés, établissements publics et petites entreprises pour se protéger face au risque d'inondations (dispositif Inond'action). L'Entente, en tant que structure gemapienne, porte pour ses membres la responsabilité de ses ouvrages pour assurer la sécurité des personnes.

En devenant membre de l'Entente, les élus des collectivités siègent au sein de la gouvernance. Ils ont pour rôle de remonter les problématiques locales pour faire émerger des programmes d'actions et de prendre part aux décisions de l'Entente.

LES MÉTIERS  
DE L'ENTENTE



Stratégie de bassin  
(grands ouvrages)



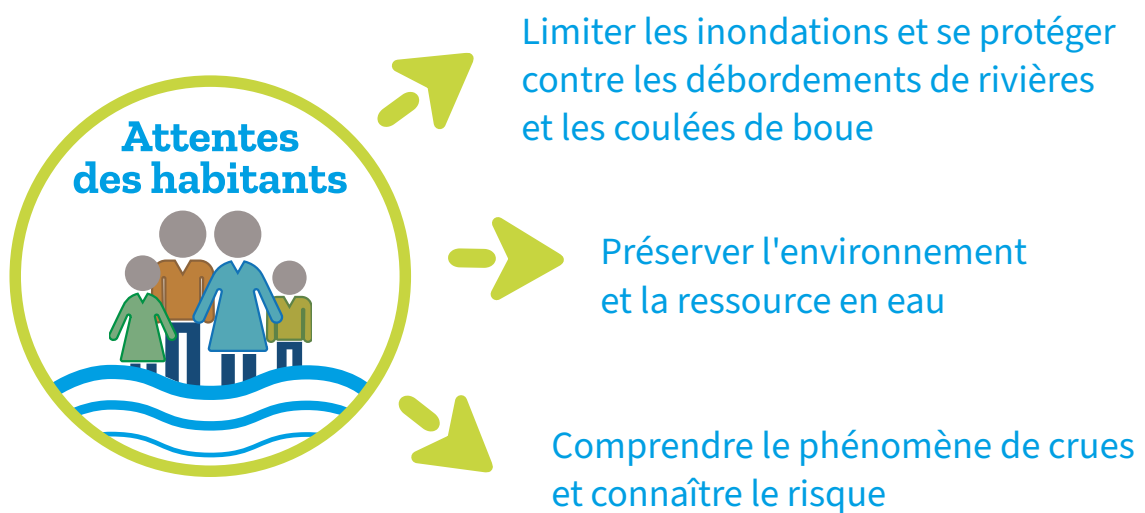
Gestion des ouvrages  
et des digues



Boîte à outils  
(actions locales)



Sensibilisation



### Les compétences de l'Entente pour répondre aux besoins des populations

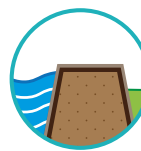


#### LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Items 1°, 2°, 8° de l'article L211-7 du Code de l'environnement

**Cette compétence est majoritairement exercée par les syndicats de rivière. Cependant, l'Entente a intégré ces items relatifs la GEMA dans ses statuts, qu'elle peut exercer pour les territoires qui souhaiteraient lui transférer la compétence.**

La gestion des milieux aquatiques comprend l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris leurs accès, la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.



#### LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

Item 5° de l'article L211-7 du Code de l'environnement

**Cette compétence est transférée par les EPCI à l'Entente Oise-Aisne pour ceux qui ont souhaité adhérer.**

L'Entente Oise-Aisne définit, réalise et gère des aménagements hydrauliques (rétention, ralentissement et ressuyages des crues, barrages, casiers de stockage des crues). Elle crée ou restaure des zones de rétention temporaire des eaux de crues. Elle crée, surveille et entretient des systèmes d'endiguement et agit sur tous moyens pour réduire le risque d'inondation.



#### LA GESTION DU RUISSELLEMENT

Partie de l'item 4° du L211-7 du Code de l'environnement

**La gestion du ruissellement est une compétence communale par défaut. Elle peut être prise par les EPCI ou par les départements et transférée à l'Entente en complémentarité de la prévention des inondations.**

Cette compétence optionnelle est apportée à l'Entente par les départements du Val d'Oise et de la Meuse, et les Communautés de communes des lisières de l'Oise (60) et des Trois rivières (02).



#### L'ANIMATION/ CONCERTATION

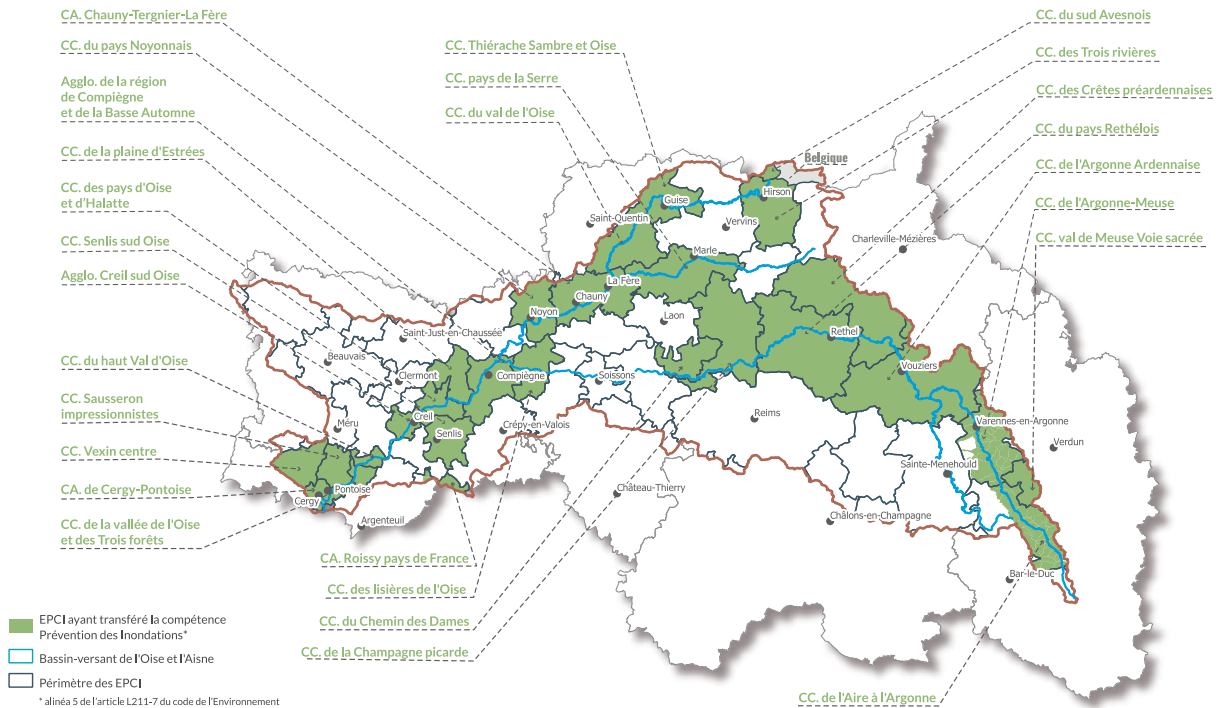
Partie de l'item 12° de l'article L211-7 du Code de l'environnement

**Cette compétence est transférée par les cinq départements membres (Aisne, Ardennes, Meuse, Oise, Val d'Oise).**

L'Entente Oise-Aisne assure une couverture géographique large, inhérente à son rôle de supervision sur le "grand bassin", et nécessaire pour des programmes tels que les PAPI (programme d'actions), qui agissent sur de larges territoires.

## LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

Item 5° de l'article L211-7 du Code de l'environnement



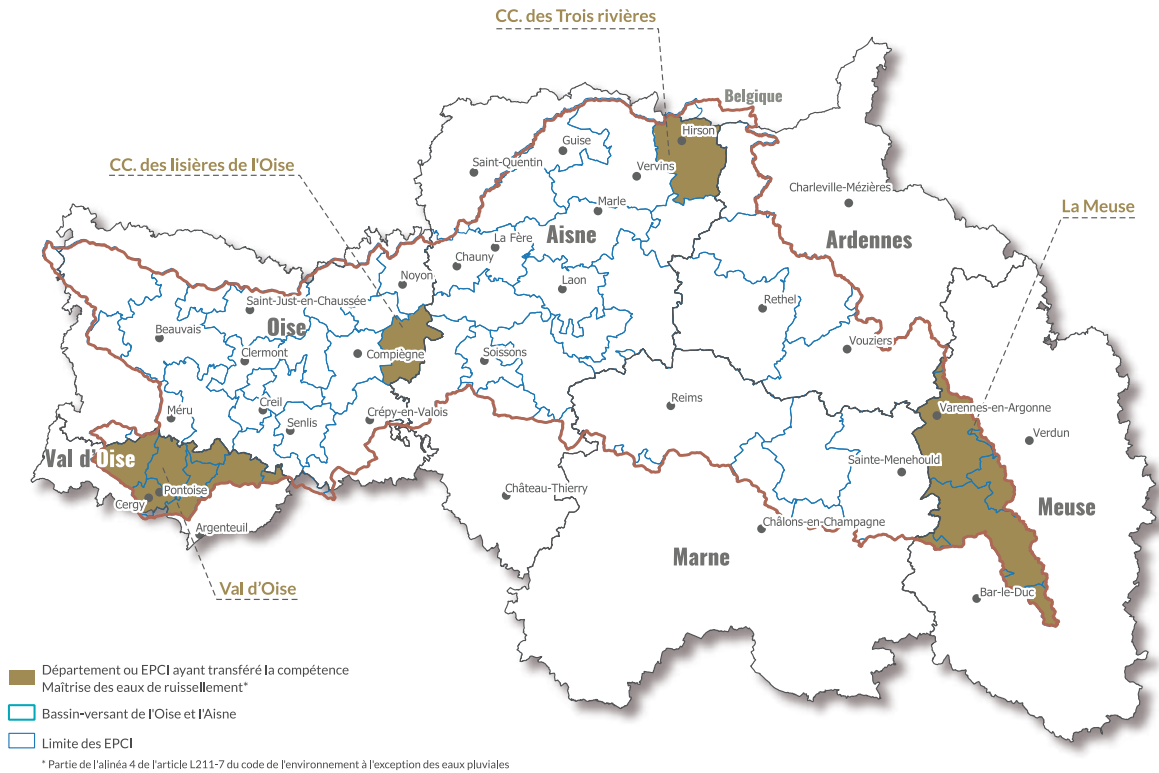
## L'ANIMATION ET LA CONCERTATION

Partie de l'item 12° de l'article L211-7 du Code de l'environnement



## LA GESTION DU RUISSELLEMENT

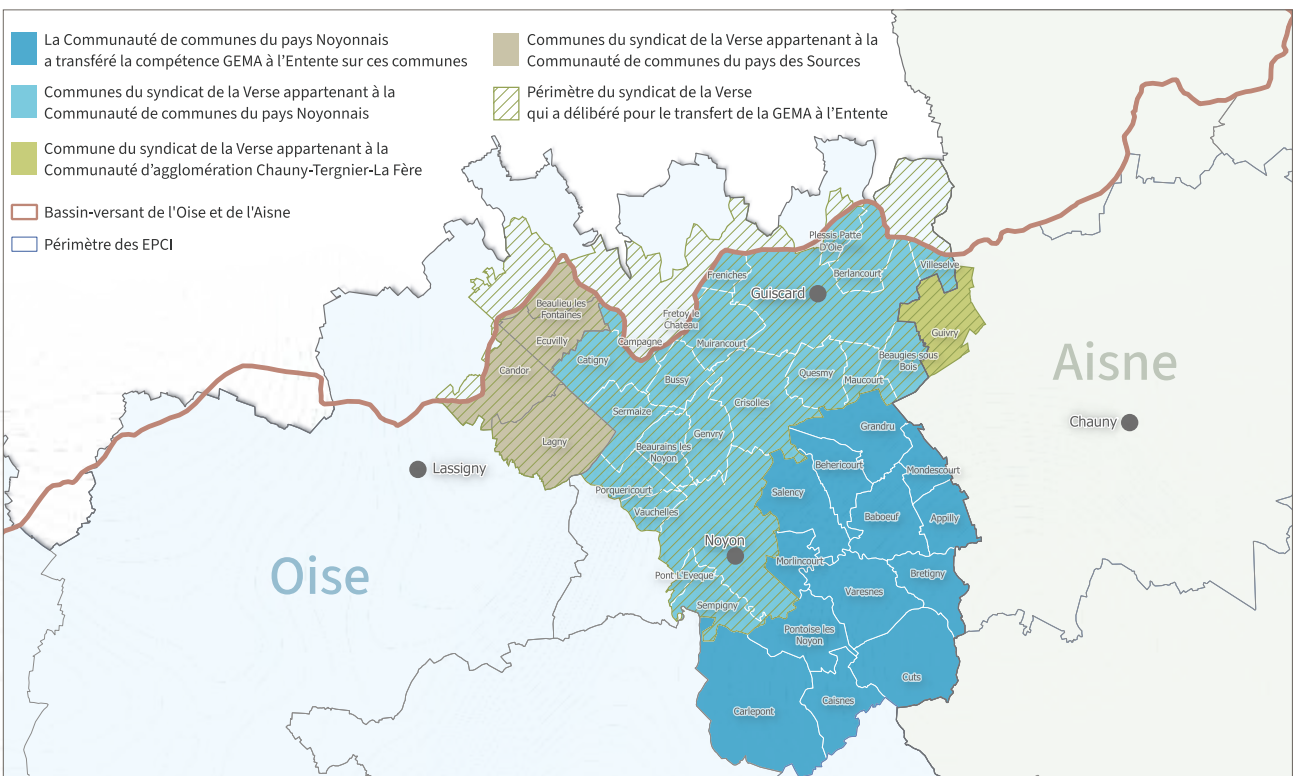
Partie de l’item 4° du L211-7 du Code de l’environnement



\* Partie de l’alinéa 4 de l’article L211-7 du code de l’environnement à l’exception des eaux pluviales

## LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Items 1°, 2°, 8° de l’article L211-7 du Code de l’environnement



# 1 LA COLLECTIVITÉ



# La gouvernance de l'Entente Oise-Aisne

## Le Comité syndical et les collectivités adhérentes

Les EPCI membres désignent des élus qui siègent à la gouvernance de l'Entente. Ils prennent part à toutes les décisions d'actions pour l'ensemble du territoire.

### ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE

Le comité syndical de l'Entente est composé d'un **délégué titulaire** et d'un **délégué suppléant par EPCI adhérent**, et de **cinq délégués titulaires et cinq délégués suppléants par département adhérent**.

La structure est dotée d'un **comité syndical**, de **commissions hydrographiques**, d'un **Bureau**, d'un **exécutif** (le président et deux vice-présidents) et d'un **comité consultatif**.

### Le Président



**Gérard SEIMBILLE**  
Conseiller communautaire de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise

### Les Vice-présidents



**1<sup>er</sup> vice-président**  
**Dominique IGNASZAK**  
Président de la Communauté d'agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère



**2<sup>e</sup> vice-président**  
**Renaud AVERLY**  
Vice-président du Conseil départemental des Ardennes

### Autres membres du Bureau

**Morgan TOUBOUL**  
Conseiller départemental du Val d'Oise

**Raymond GALLIEGUE**  
Maire de Cramoisy

**Daniel GUÉDRAS**  
Adjoint au maire de Senlis

**Benjamin OURY**  
Adjoint au maire de Compiègne

**Éric de VALROGER**  
Conseiller départemental de l'Oise

**Thibault DELAVENNE**  
Maire de Guiscard

**Jean-Jacques THOMAS**  
Maire d'Hirson

**Hubert COMPÈRE**  
Adjoint au maire de Mesbrecourt-Richécourt

**Frank SUPERBI**  
Maire de Bitry

**Hervé GIRARD**  
Maire de Saint-Thomas

**Jean-François LAMORLETTE**  
Conseiller départemental de la Meuse

**Dominique ARNOULD**  
Conseillère départementale des Ardennes

**Martine BORGEO**  
Conseillère départementale de l'Oise

**Danielle COMBE**  
Conseillère départementale de la Meuse

**Jérôme DUVERDIER**  
Conseiller départemental de l'Aisne

**Nicole COLIN**  
Conseillère départementale de l'Oise

**Céline VILLECOURT**  
Conseillère départementale du Val d'Oise

### Ils nous font confiance

Le 14 décembre 2022, la Communauté de communes du pays Noyonnais a délibéré pour transférer la compétence GEMA (les items 1, 2 et 8 de la GEMAPI) à l'Entente pour l'Est de son territoire et le Syndicat du bassin de la Verse a délibéré pour transférer la même compétence à l'Entente. Les EPCI membres sont appelés à ratifier cette décision.

### 20 ans de présidence

Gérard SEIMBILLE a fêté ses 20 ans de présidence le 28 novembre à la suite du comité syndical réunissant les élus des 27 EPCI et 5 départements membres à Compiègne.

# Les Départements

## AISNE (02)

**Titulaires** : Jérôme DUVERDIER, conseiller départemental d'Hirson ; Stéphane LINIER, conseiller départemental de Ribemont ; Mario LIRUSSI, conseiller départemental de Chauny ; Paul MOUGENOT, conseiller départemental de Villeneuve-sur-Aisne ; Pascal TORDEUX, conseiller départemental de Soissons 1.

**Suppléants** : Marie-Françoise BERTRAND, conseillère départementale de Vervins ; Patrice LAZARO, conseiller départemental de Villers-Cotterêts ; Jean-Pierre LOCQUET, conseiller départemental de Saint-Quentin 1 ; Mélanie NICOLAS, conseillère départementale d'Hirson ; Caroline VARLET, conseillère départementale de Tergnier.

## ARDENNES (08)

**Titulaires** : Dominique ARNOULD, conseillère départementale d'Attigny ; Renaud AVERLY, conseiller départemental de Château-Porcien ; Noël BOURGEOIS, conseiller départemental d'Attigny ; Yann DUGARD, conseiller départemental de Vouziers ; Stéphanie SIMON, conseillère départementale de Rethel.

**Suppléants** : Ingrid BOUCHER, conseillère départementale de Château-Porcien ; Anne FRAIPONT, conseillère départementale de Vouziers ; Michel KOCIUBA, conseiller départemental de Rethel ; Mélanie LESIEUR, conseillère départementale de Signy-l'Abbaye ; Inès REGNAULT de MONTGON, conseillère départementale de Sedan 1.

## MEUSE (55)

**Titulaires** : Danielle COMBE, conseillère départementale de Commercy ; Jean-François LAMORLETTE, conseiller départemental de Clermont-en-Argonne ; Charline SINGLER, conseillère départementale de Bar-le-Duc 1 ; Jérôme STEIN, conseiller départemental d'Etain ; Jean-Philippe VAUTRIN, conseiller départemental de Commercy.

**Suppléants** : Pierre-Emmanuel FOCKS, conseiller départemental de Montmédy ; Isabelle JOCHYMSKI, conseillère départementale de Revigny-sur-Ornain ; Arlette PALANSON, conseillère départementale de Clermont-en-Argonne ; Frédéric SERRE, conseillère départementale de Dieue-sur-Meuse ; Valérie WOITIER, Conseillère départementale de Stenay.

## OISE (60)

**Titulaires** : Corinne ACHIN, conseillère départementale de Noyon ; Martine BORGEO, conseillère départementale de Grandvilliers ; Nicole COLIN, conseillère départementale de Nanteuil-le-Haudouin ; Éric DE VALROGER, conseiller départemental de Compiègne nord ; Sébastien NANCEL, conseiller départemental de Thourotte.

**Suppléants** : Hélène BALITOUT, conseillère départementale de Thourotte ; Danielle CARLIER, conseillère départementale de Compiègne nord ; Patrice FONTAINE, conseiller départemental d'Estrées-Saint-Denis ; Dominique LAVALETTE, conseillère départementale de Creil ; Pascal VERBEKE, conseiller départemental de Grandvilliers.

## VAL D'OISE (95)

**Titulaires** : Pascal BERTOLINI, conseiller départemental d'Argenteuil 2 ; Sabrina ECARD, conseillère départementale de l'Isle-Adam ; Edwina ETORE-MANIKA, conseillère départementale de Cergy 2 ; Morgan TOUBOUL, conseiller départemental de l'Isle-Adam ; Céline VILLECOURT, conseillère départementale de Domont.

**Suppléants** : Pierre-Edouard EON, conseiller départemental de Saint-Ouen l'Aumône ; Anne FROMENTEIL, conseillère départementale de Pontoise ; Nessrine MENHAOUARA, conseillère départementale d'Argenteuil 3 ; Véronique PELISSIER, conseillère départementale de Saint-Ouen l'Aumône ; Alexandre PUEYO, conseiller départemental de Cergy 2.



# Les Établissements publics de coopération intercommunale

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CHAUNY-TERGNIER-LA FÈRE (02)

**Titulaire** : Dominique IGNASZAK, président de l'agglomération  
**Suppléant** : Luc DEGONVILLE, maire de Manicamp

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CHAMPAGNE PICARDE (02)

**Titulaire** : Philippe DUCAT, maire de Chivres-en-Laonnois  
**Suppléant** : Rémy GILET, maire de Maizy

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CHEMIN DES DAMES (02)

**Titulaire** : Hervé GIRARD, maire de Saint-Thomas  
**Suppléant** : Jean-Marie MERLO, maire d'Aizelles

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA SERRE (02)

**Titulaire** : Hubert COMPERE, adjoint au maire de Mesbrecourt-Richecourt  
**Suppléant** : Francis LEGOUX, maire de Montigny-sous-Marle

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THIÉRACHE, SAMBRE ET OISE (02)

**Titulaire** : Patrick DUMON, maire adjoint d'Étreux  
**Suppléant** : Hugues COCHET, président de la communauté de communes, maire de Guise

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TROIS RIVIÈRES (02)

**Titulaire** : Jean-Jacques THOMAS, président de la communauté de communes, maire d'Hirson  
**Suppléant** : Maurice DEMAUX, maire de Buire

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE L'OISE (02)

**Titulaire** : Julien SIMEON, maire de Regny  
**Suppléant** : André DA FONSECA, maire de Vendeuil

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ARGONNE ARDENNAISE (08)

**Titulaire** : Thierry MACHINET, maire de Savigny-sur-Aisne  
**Suppléant** : Fabrice MARCHAND, maire d'Ardeuil-et-Montfauxelles

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CRÊTES PRÉARDENNAISES (08)

**Titulaire** : Chantal HENRIET, conseillère municipale d'Attigny  
**Suppléant** : Didier BEGAUD, conseiller municipal de Viel-Saint-Rémy

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS RETHÉLOIS (08)

**Titulaire** : Jean-Marc BRIOIS, conseiller municipal d'Asfeld  
**Suppléant** : Michel VUARNESSON, conseiller municipal de Rethel

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AIRE À L'ARGONNE (55)

**Titulaire** : Christian WEISS, maire de Lavoye  
**Suppléant** : Patrick GROSS, maire de Nubécourt

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARGONNE MEUSE (55)

**Titulaire** : Christian PONSIGNON, maire du Neufour  
**Suppléante** : Hélène OLIVIER, maire de Dombasle-en-Argonne

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE MEUSE VOIE SACRÉE (55)

**Titulaire** : Hervé CORVISIER, maire de Lemmes  
**Suppléant** : Christian MAURER, maire de Ville-sur-Cousances

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD AVESNOIS (59)

**Titulaire** : Jean-Luc PERAT, maire d'Anor  
**Suppléant** : Bernard BAILLEUL, adjoint au maire d'Anor

## AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE (60)

**Titulaire** : Benjamin OURY, adjoint au maire de Compiègne  
**Suppléant** : Michel ARNOULD, maire de Verberie

## AGGLOMÉRATION CREIL SUD OISE (60)

**Titulaire** : Raymond GALLIEGUE, maire de Cramoisy  
**Suppléant** : Frédéric BESSET, maire de Saint-Leu-d'Esserent

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES LISIÈRES DE L'OISE (60)

**Titulaire** : Franck SUPERBI, maire de Bitry  
**Suppléant** : Bernard FAVROLE, maire d'Attichy

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS D'OISE ET D'HALATTE (60)

**Titulaire** : Jean-Louis VAN DE KAPELLE, conseiller municipal de Pontpoint  
**Suppléante** : Maryse MARCOLLA, conseillère municipale de Pont-Sainte-Maxence

## > La collectivité

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE D'ESTRÉES (60)

**Titulaire :** Grégory HUCHETTE, maire de Rivecourt

**Suppléant :** Donatien PINON, maire de Chevières

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SENLIS SUD OISE (60)

**Titulaire :** Daniel GUEDRAS, adjoint au maire de Senlis

**Suppléante :** Anne DEZARD, adjointe au maire de Fontaine-Chaalis

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS (60)

**Titulaire :** Thibault DELAVENNE, maire de Guiscard

**Suppléant :** Philippe BASSET, maire de Varesnes

### COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CERGY-PONTOISE (95 - 78)

**Titulaire :** Gérard SEIMBILLE, conseiller municipal de Pontoise

**Suppléant :** Frédéric TOURNERET, conseiller municipal d'Eragny

### COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROISSY-PAYS-DE-FRANCE (95 - 77)

**Titulaire :** Alex OUBLIE, conseiller municipal d'Othis

**Suppléant :** Jean-Luc POLI, conseiller municipal d'Othis

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT VAL D'OISE (95)

**Titulaire :** Olivier ANTY, maire de Bernes-sur-Oise

**Suppléant :** Bernard LEBON, adjoint au maire de Bruyères-sur-Oise

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAUSSERON IMPRESSIONNISTES (95)

**Titulaire :** Alain DEVILLEBICHOT, maire de Labbeville

**Suppléant :** Michel RAYROLE, adjoint au maire d'Auvers-sur-Oise

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'OISE ET DES TROIS FORÊTS (95)

**Titulaire :** Antoine SANTERO, adjoint au maire de Parmain

**Suppléant :** Alexandre DOHY, adjoint au maire de Méry-sur-Oise

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VEXIN CENTRE (95)

**Titulaire :** Catherine CARPENTIER, maire de Grisy-les-Plâtres

**Suppléant :** Michel BAJARD, adjoint au maire de Cormeilles-en-Vexin

## Représentation dans les différentes instances

### COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

**Président de la CAO :** Gérard SEIMBILLE

Membres titulaires	Membres suppléants
Danielle COMBE	Jean-François LAMORLETTE
Dominique ARNOULD	Stéphanie SIMON
Jérôme DUVERDIER	Hervé GIRARD
Dominique IGNASZAK	Jean-Jacques THOMAS
Hubert COMPERE	

### REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS LOCALES DE L'EAU (CLE) DES SAGE

SAGE Aisne Vesle Suipe	Hervé GIRARD
SAGE Oise Aronde	Jean-Louis VAN DE KAPPELLE
SAGE Automne	Benjamin OURY
SAGE Nonette	Nicole COLIN
SAGE de la Brèche	Gérard SEIMBILLE
SAGE Oise moyenne	Dominique IGNASZAK

### France Dignes

**Membre titulaire :**

Gérard SEIMBILLE

**Membre suppléant :**

Jean-Jacques THOMAS

### Comité de bassin

Gérard SEIMBILLE

### Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs

**Pour l'Aisne :** Dominique IGNASZAK

**Pour les Ardennes :** Chantal HENRIET

**Pour la Meuse :** Hervé CORVISIER

**Pour l'Oise :** Martine BORGEO

**Pour le Val d'Oise et les Yvelines :**

Gérard SEIMBILLE

### CEPRI

**Membre titulaire :** Gérard SEIMBILLE

**Membre suppléant :** Morgan TOUBOUL

### Cerema

**Membre titulaire :** Gérard SEIMBILLE

# Les unités hydrographiques

## Des instances de concertation pour l'émergence de programmes d'actions

Les 15 unités hydrographiques du bassin versant de l'Oise

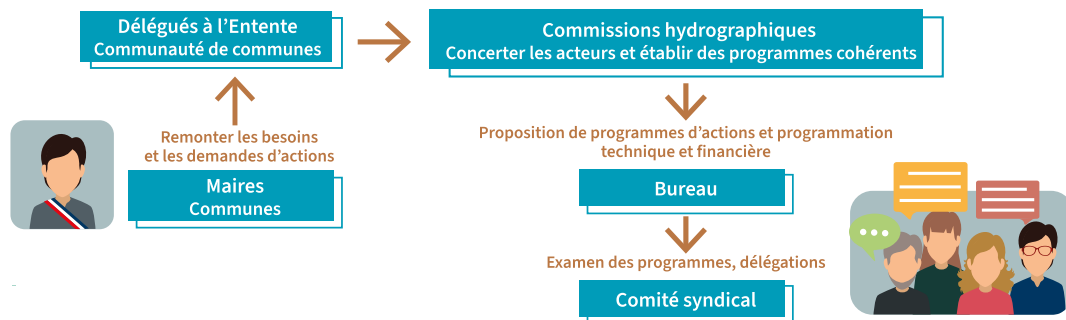


Le bassin versant de l'Oise est subdivisé en 15 unités hydrographiques. Une commission hydrographique est constituée pour chaque unité hydrographique dès lors qu'au moins un EPCI ou un syndicat mixte a transféré la compétence de prévention des inondations à l'Entente Oise-Aisne sur une partie de cette unité.

Les commissions sont présidées par des élus du territoire concerné. La vocation est de faire émerger les programmes d'actions de l'Entente. Le Président de la commission est élu en comité syndical et membre du Bureau de l'Entente. Elles se réunissent chacune environ une fois tous les deux ans.

Avec l'appui des services de l'Entente Oise-Aisne, les commissions hydrographiques procèdent au diagnostic du territoire, examinent les pistes d'actions à mettre en œuvre, proposent

au Bureau les programmes d'actions concertés et leur programmation pluriannuelle technique et financière. Ce sont donc les territoires qui procèdent aux choix d'actions locales à mettre en œuvre. Différentes thématiques y sont abordées telles que la conscience du risque, la prévision, l'alerte et la gestion de crise, l'aménagement du territoire, la vulnérabilité du territoire, la gestion de l'aléa, les ouvrages de protection et la gestion du ruissellement.



## Les présidents de commissions hydrographiques

### OISE CONFLUENCE

**Morgan TOUBOUL**

Conseiller départemental du Val d'Oise

### OISE ESCHES

**Raymond GALLIEGUE**

Maire de Cramoisy

### NONETTE

**Daniel GUÉDRAS**

Adjoint au maire de Senlis

### AUTOMNE

**Benjamin OURY**

Adjoint au maire de Compiègne

### OISE ARONDE

**Éric de VALROGER**

Conseiller départemental de l'Oise

### OISE MOYENNE

**Thibault DELAVENNE**

Maire de Guiscard

### OISE AMONT

**Jean-Jacques THOMAS**

Maire d'Hirson

### SERRE

**Hubert COMPÈRE**

Adjoint au maire de Mesbrecourt-Richécourt

### AISNE AVAL

**Frank SUPERBI**

Maire de Bitry

### AISNE MOYENNE

**Renaud AVERLY**

Conseiller départemental des Ardennes

### AISNE VESLE SUIPPE

**Hervé GIRARD**

Maire de Saint-Thomas

### AISNE AMONT

**Jean-François LAMORLETTE**

Conseiller départemental de la Meuse

# L'Entente fait connaître ses missions et ses actions

L'Entente attache une grande importance à rendre compte de ses actions et faire connaître ses missions via divers médias.

## LE WEB POUR SUIVRE NOTRE ACTUALITÉ

Le site Internet de l'Entente oise-aisne.net, est régulièrement mis à jour. Des actualités sur les activités et les actions de l'Entente sont publiées chaque semaine.

Les actions locales de chaque territoire sont relayées dans une sous-rubrique dédiée. De nombreux documents administratifs et ressources techniques (études, rapports, publications,...) sont téléchargeables dans le fonds documentaire.

En 2022, le site Internet **inondaction.net**, qui est davantage destiné au grand public, a été agrémenté par de nouvelles informations et visuels. Une rubrique *Vidéos* a été créée afin de présenter les vidéos pédagogiques de l'Entente. À ce jour, cinq vidéos sont consultables.

La **newsletter mensuelle NEO** relaie les actualités de l'Entente auprès de plus de 1 660 abonnés.

En 2022, l'Entente a continué le développement de sa communication numérique et de sa notoriété sur les **réseaux sociaux**. La page **LinkedIn** a été réalimentée et redynamisée valorisant ainsi les actions de l'Entente auprès d'un public averti.

En 2022



**60** actualités publiées sur le site Internet de l'Entente

**12 944**

visiteurs uniques sur les sites Internet



**20 778**

sessions cumulées sur les sites Internet

**1 930**

abonnés à nos réseaux sociaux



## DES VIDÉOS POUR SENSIBILISER ET VALORISER



L'Entente poursuit son action de sensibilisation auprès du grand public en réalisant des **vidéos pédagogiques** à destination du grand public. Ces vidéos s'inscrivent dans les actions du PAPI de la vallée de l'Oise et sont réalisées au titre de sa compétence animation et concertation transférée par les Départements.

En 2022, deux vidéos pédagogiques ont été réalisées :

> **La rivière déborde, est-ce que c'est normal ?**

Cette vidéo aborde le phénomène naturel et inévitable des crues.

> **Pourquoi j'ai les pieds dans l'eau ?**

Cette vidéo explique la genèse d'une inondation par débordement de rivières et ses conséquences.

D'autres vidéos ont également été réalisées pour promouvoir les actions de l'Entente :

> **Protégez votre maison des inondations avec le dispositif Inond'action**

Tournée chez un particulier ayant bénéficié du dispositif Inond'action, cette vidéo présente toutes les étapes et l'accompagnement de l'Entente pour aider les administrés, résidant en zone inondable, à se protéger face au risque d'inondation.

> **Si l'eau est venue, elle reviendra**

À l'occasion de la pose du 50<sup>e</sup> repère de crue, l'Entente a réalisé une vidéo présentant l'accompagnement proposé aux communes pour l'installation des repères de crue. Dans cette vidéo,



Michel Arnould, maire de Verberie (60).

Gérard Seimille, Président de l'Entente Oise-Aisne, et Michel Arnould, maire de Verberie, qui a fait appel à l'Entente Oise-Aisne afin de bénéficier d'une aide pour la pose d'un repère de crue sur sa commune, s'expriment sur l'importance de sensibiliser les populations au risque d'inondation.

### DES PUBLICATIONS POUR INFORMER

Chaque semestre, l'Entente publie une lettre d'information **De crue et d'eau** sous la forme d'un fichier interactif. Édité en avril et en octobre, elle permet de tenir informés les élus, partenaires, services territoriaux, et grand public de ses actions réalisées au cours des six derniers mois.

Le **rapport d'activité 2021**, publié en juin 2022 et imprimé en 650 exemplaires, a été diffusé auprès des membres de l'Entente et de ses partenaires. Ce document, accessible en téléchargement sur le site Internet de l'Entente, apporte de nombreuses informations sur l'expertise de l'Entente, la gestion des ouvrages, les actions locales, les aspects réglementaires qui régissent ses activités, ainsi que les aspects financiers et budgétaires.

Une **lettre d'information** a été distribuée aux habitants de la commune d'**Appilly** afin de les informer sur l'état d'avancement des actions proposées par l'Entente pour réduire le risque d'inondation et leur expliquer les compétences de chaque entité.

### DES PANNEAUX POUR FAIRE CONNAÎTRE

L'Entente réalise des panneaux d'information pour expliquer le fonctionnement de ses ouvrages, sensibiliser au risque.



Ainsi en 2022, l'Entente a créé :

- > **Seize panneaux pédagogiques** installés sur la Trans'Oise et à la réserve de l'Ois'eau (site d'écrêtement des crues de l'Oise - Longueil-Sainte-Marie).
- > **Un panneau de repère de crue** à Verberie.
- > **Deux panneaux pédagogiques** sur les aménagements de lutte contre le ruissellement à Bitry et St-Pierre-lès-Bitry.
- > **Un panneau de chantier** à Rarécourt.
- > **Deux roll-up** (présentation de l'Entente et du dispositif Inond'action).
- > **Un stand parapluie à l'effigie de l'Entente.**
- > **Six panneaux pédagogiques** pour l'espace pédagogique sur la gestion des eaux pluviales et le risque d'inondations de la Communauté d'agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère.

Des vidéos sont aussi réalisées comme **outils promotionnels d'événements**. Une vidéo a ainsi été tournée avec Gérard Seimille, Président de l'Entente Oise-Aisne, et Dominique Ignaszak, Président de la Communauté d'agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère et Vice-président de l'Entente, pour valoriser l'espace pédagogique de l'agglomération pour lequel l'Entente est partenaire.



### DES ÉVÉNEMENTS POUR SE RENCONTRER

Afin de valoriser nos actions et d'expliquer de vive voix nos missions, des visites de terrain sur les différents aménagements et ouvrages sont régulièrement organisées pour les élus et les partenaires.

En 2022, plusieurs visites ont été organisées :

- > **le 26 avril** visite du site d'écrêtement des crues de l'Oise de Longueil-Sainte-Marie par Martine Borgoo, Vice-présidente du Conseil départemental de l'Oise en charge de l'Environnement et déléguée à l'Entente Oise-Aisne,
- > **le 9 mai** visite du site d'écrêtement des crues de l'Oise de Longueil-Sainte-Marie par une délégation de la MRC de Coaticook - Québec,
- > **le 17 mai** visite du barrage de Montigny-sous-Marle par les élus de l'Aisne,
- > **le 6 juillet** visite des ouvrages et aménagements du Val d'Oise par les élus de l'Entente,
- > **le 3 octobre** visite du barrage de Proisy par les acteurs de prévention des inondations.

Un événement grand public **Tout comprendre sur les inondations** initialement prévu le 15 octobre sur la Trans'Oise à Pont-Sainte-Maxence dans le cadre de la journée nationale **Tous résilients face aux risques** a dû être annulé et reporté au 13 mai 2023 en raison des difficultés d'approvisionnement en carburant durant cette période.

# 2 NOS ACTIONS



Relevés GPS sur la digue de la ZI Nord à Compiègne le 27 avril.



**Jean-Michel CORNET**  
Directeur de l'Entente Oise-Aisne

**L'**Entente, par la complémentarité de ses compétences statutaires, exerce différentes actions pour réduire les risques naturels et préserver l'environnement.

La prévention des inondations comprend de nombreux « outils » comme les **ouvrages de régulation**, les **digues de protection**, mais aussi la **prévision des crues**, les **travaux à l'habitat**, la **sensibilisation** etc. En complémentarité, la **lutte contre le ruissellement** permet de préserver les biens et les personnes et concourt à la **préservation des milieux aquatiques**. Pour être efficace, l'Entente s'attache à recevoir les compétences afférentes de la part des collectivités exposées à tout ou partie de ces risques.

Par le **renforcement régulier des équipes**, les services s'emploient à apporter des **solutions aux collectivités membres, à leurs concitoyens et aux activités économiques**.

C'est par l'adhésion de nombreuses collectivités que les services de l'Entente peuvent recourir à des agents spécialisés sur des domaines bien précis comme la **géotechnique** (ouvrages de protection, barrages), les **automatismes** (gestion des ouvrages mécanisés), l'**hydraulique fluviale** (modélisation et prévision des crues, impact des aménagements), l'**agronomie et les hydrosystèmes** (lutte contre le ruissellement), la **gestion des risques** (articulation des différents axes des PAPI, préparation à la gestion de crise).

Réciproquement, la **mutualisation des différentes compétences à la carte transférées par les 32 collectivités permet d'atténuer la charge de fonctionnement pour chacun des**

**membres** : plus les adhésions et les compétences transférées sont nombreuses, moins la charge financière de chacun est élevée.

Ce **principe de mutualisation** et de maîtrise de la charge de fonctionnement **rend l'offre de l'Entente attractive**. Ainsi, **une collectivité a délibéré fin 2022 pour transférer la compétence GEMA à l'Entente Oise-Aisne, sur le territoire de l'Oise moyenne**.

« Une collectivité membre a délibéré fin 2022 pour transférer la compétence GEMA à l'Entente Oise Aisne, sur le territoire de l'Oise moyenne. Une nouvelle page de l'histoire de l'Entente va donc s'écrire (...) »

Une nouvelle page de l'histoire de l'Entente va donc s'écrire puisque, après 5 ans de pause sur la gestion des milieux aquatiques (fin de la gestion des rivières Oise et Aisne domaniales non navigables représentant 250 km de cours d'eau), **les services vont se redéployer au plus près du territoire concerné pour assurer un programme d'entretien et décliner les actions ambitieuses du Contrat territorial eau et climat** signé par les EPCI et l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

En effet, les actions « milieux aquatiques » du territoire incomberont prochainement à l'Entente au titre du transfert.

**La création d'un service dédié à l'environnement** couvrira l'exercice de cette compétence et **renforcera les capacités de l'établissement sur ses divers projets** (impacts environnementaux de Longueil II, mesures compensatoires sur l'Oise amont etc.).

Renforcer cette thématique s'impose à l'heure de la **nécessaire adaptation au changement climatique** qui s'appuie notamment sur les compétences « eau », « milieux aquatiques » et « risques naturels ».

# Des ouvrages pour limiter les inondations



## BASSIN LES PRÉS DE MESNE (02)

Ouvrage d'écrêtement des crues de la Rive.  
Capacité de stockage : 100 000 m<sup>3</sup> d'eau  
Fonctionnement : 1 bassin, digue de 1.4 km,  
1 déversoir, 1 vanne de vidange.  
Bénéficiaires : Chauny et Viry-Nouereuil (02).



## OUVRAGE DE LONGUEIL-SAINTE-MARIE (60)

Ouvrage d'écrêtement des crues de l'Oise.  
Capacité de stockage : 13,9 millions de m<sup>3</sup> d'eau.  
Fonctionnement : 5 casiers, 2 déversoirs, 8 vannes, 7.2 km de digues.  
Bénéficiaires : 54 communes de Compiègne (60) à Jouy-le-Moutier (95).



## BASSIN DES PÂTIS (95)

Ouvrage d'écrêtement des crues de la Viosne.  
Capacité de stockage : 38 000 m<sup>3</sup> d'eau.  
Fonctionnement : 1 bras de décharge,  
1 bassin, 2 vannes de régulation, 1 déversoir.  
Bénéficiaire : Pontoise (95).







### BARRAGE DE PROISY (02)

Régulation des crues de la rivière Oise.  
 Capacité de stockage : 4 millions de m<sup>3</sup> d'eau.  
 Fonctionnement : 1 clapet automatisé de 27 m de large, digue de 1 km.  
 Bénéficiaires : 63 communes de Proisy (02) à Noyon (60).



### BARRAGE DE MONTIGNY-SOUS-MARLE (02)

Régulation des crues de la Serre.  
 Capacité de stockage : 1.9 million de m<sup>3</sup> d'eau.  
 Fonctionnement : 1 vanne automatisée de 10 m de large et 4,40 m de hauteur, 1 digue de 600 m.  
 Bénéficiaires : 43 communes de Montigny-sous-Marle (02) à Noyon (60).



### BASSIN BLANCHE DE CASTILLE (95)

Ouvrage d'écrêtement des crues du ru de Liesse.  
 Capacité de stockage : 15 000 m<sup>3</sup> d'eau.  
 Fonctionnement : 1 bassin, 1 vanne motorisée, buses à clapets.  
 Bénéficiaire : Saint-Ouen-l'Aumône (95).

— Périmètre du bassin de l'Oise



Ouvrages en projet : Beaugies-sous-Bois, Berlancourt, Saint-Thomas / Début des travaux 2023



Bassins de rétention

# Les digues et les bassins de régulation

## Responsabilité des ouvrages

La GEMAPI a introduit une notion de responsabilité auprès notamment des gestionnaires d'ouvrages. L'Entente Oise-Aisne, en tant que structure gémapienne, a pour objectif de « conforter les ouvrages existants pour assurer la sécurité des personnes » (décret 2015-526 du 12 mai 2015).

### LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DE L'ENTENTE, RESPONSABLE DES OUVRAGES

- > Obligations en termes de conception, d'entretien, de surveillance.
- > Maintien d'une base documentaire : dossier technique, document d'organisation.
- > Tenue des documents de suivi : registre, visites périodiques.
- > Réalisation de points d'étape périodiques : visites techniques approfondies, rapport de surveillance, d'auscultation, étude de danger.
- > Participation aux inspections du service de contrôle : inspection de l'ouvrage sur site, vérification de sa continuité et de son état, contrôle des documents de suivi et de surveillance.

Pour atteindre ces objectifs, l'Entente doit tout d'abord procéder à l'identification des systèmes d'endiguement et de leurs gestionnaires (structures PI), réaliser les études de danger en vue d'appréhender les travaux (dont certains pourront être menés au titre d'un PAPI complet), et enfin mener des opérations de gestion courante pour le bon entretien et fonctionnement.

### QU'EST-CE QU'UN SYSTÈME D'ENDIGUEMENT ?

Il s'agit de l'ensemble des digues / remblais / murets qui isolent un territoire des inondations et protègent une zone donnée, ainsi que tous les ouvrages nécessaires au bon fonctionnement de la protection du territoire (vannes, stations de pompage...).

Un système d'endiguement est composé de différents objets "anthropiques" (fabriqués par l'Homme) :

- > des digues (murs béton, merlons de terre, structures composites...)
- > des ouvrages "contributifs" comme des infrastructures linéaires (voie ferrée, route, canal...)
- > des organes hydrauliques (vannes, déversoirs, pompes de relevage, clapets anti-retours...).

Il n'intègre pas les éléments naturels (dune, colline...), même s'ils sont utiles pour sa continuité.

Source : service Risques de la DREAL Hauts-de-France.





# La gestion des ouvrages

## Assurer leur fiabilité pour protéger les populations

**En 2022, l'Entente a fourni un important travail pour réaliser les études de danger, conformément aux exigences réglementaires, des 34 ouvrages recensés en vue de leur classement. Les dossiers devront être déposés avant le 30 juin 2023 pour être ensuite instruits par les services de l'État.**

### QUEL EST L'OBJECTIF DU CLASSEMENT DES OUVRAGES ?

Le **classement des ouvrages** (systèmes d'endiguement et ouvrages hydrauliques) **garantit leur bon dimensionnement**. Il **identifie les acteurs impliqués pour leur surveillance et leur gestion en cas de crise**.

Le classement fait l'objet d'un arrêté préfectoral. Il **officialise une cote de protection pour assurer la sécurité des personnes dans la « zone protégée »**. Les différents documents du dossier de classement (étude de danger, document d'organisation...) sont transmis aux services de secours afin d'anticiper la gestion de crise en cas de crue majeure. **Lorsque le niveau de protection est dépassé, la sécurité du système n'est plus garantie**. Les acteurs de la gestion de crise se coordonnent pour organiser l'évacuation de la zone protégée sous la responsabilité de l'État.

Depuis 2022, onze dossiers de classement ont été déposés aux services de l'État pour y être instruits. L'Entente procédera au dépôt des dossiers restants avant le 30 juin 2023.

Initialement, le dépôt devait se faire au 31 décembre 2021, mais l'Entente a sollicité les préfetures des cinq départements pour obtenir le report du délai de classement. En effet, à la suite de la modification de la réglementation (décret du 7 avril 2017 modifié par l'arrêté du 30 septembre 2019 qui précise le plan de l'étude de danger), des reconnaissances complémentaires (géotechniques et topographiques) ont été nécessaires.

### QUELLE EST LA MÉTHODE UTILISÉE ?

**L'Entente a procédé à un important travail de recherches d'informations historiques et de reconnaissances légales pour chaque ouvrage auprès des collectivités et des services de l'État.**

Depuis 2019, l'Entente a mandaté trois bureaux d'études agréés (Artélia, Hydratec et ISL) afin de réaliser des études de danger. Des visites d'inspection, des reconnaissances géotechniques et topographiques ont été réalisées pour connaître la constitution et les caractéristiques mécaniques des ouvrages pour s'assurer de leur stabilité.

Une modélisation hydraulique a également été réalisée par les bureaux d'études pour pouvoir définir le niveau de protection de l'ouvrage qui figurera dans l'arrêté préfectoral de classement.



Reconnaitances géotechniques à Verberie (60) le 26 avril.

### QUELS OUVRAGES SONT CONCERNÉS

#### 31 SYSTÈMES D'ENDIGUEMENT

**Département de l'Oise :** à Senlis (Nonette), à Creil, à Verberie, à Pontpoint, 2 à Pont-Sainte-Maxence (Sarron et la Frette), à la ZAC Paris-Oise, à Clairoix, à Compiègne (ZI Nord), sur la RD 932, à Margny-les-Compiègne/Venette, à Lacroix-Saint-Ouen, 5 à Choisy-au-Bac, et à Attichy.

**Département de l'Aisne :** à Guise, à Origny-Sainte-Benoite, à Chauny, et à Condé-sur-Suippe.

**Département des Ardennes :** 3 à Rethel (Promenade des Iles, Gingembre, digue des cavaliers), à Attigny, et à Vrizy (canal des Ardennes).

**Département du Val d'Oise :** à Persan et à Mours.

**Département de la Meuse :** à Récicourt.

Le dossier de classement de la digue de Marizelle (02) a été réalisé conjointement avec les services de l'Entente et les services de Voies Navigables de France.

#### 3 OUVRAGES HYDRAULIQUES

**Département de l'Aisne :** barrages de Proisy et de Montigny-sous-Marle et bassin Les Prés de Mesne à Viry-Noueuil/Chauny.

## > Nos actions



Inspection technique à Chauny (02) le 26 octobre.

### LE DOCUMENT D'ORGANISATION : UN ÉLÉMENT ESSENTIEL DANS LA GESTION DE CRISE

Rédigé par l'Entente, le document d'organisation fait partie du dossier de classement des ouvrages. Il est **réalisé en concertation avec les élus**, et permet d'**affiner les connaissances des crues historiques**, le **fonctionnement des systèmes d'endiguement**, d'**identifier les personnes mobilisées en gestion de crise et les missions de chacun**.

Le document d'organisation permet également de définir les **consignes de surveillance et d'entretien en période normale et en cas de crue** (niveaux de pré-alerte et d'alerte pour chaque système d'endiguement et cote d'évacuation des populations). C'est pourquoi, **l'Entente a échangé à de nombreuses reprises avec les différents acteurs**, notamment les élus et leurs services techniques, pour bénéficier de leurs retours d'expérience et s'assurer de la meilleure coordination possible en gestion de crise. À terme, **le document d'organisation pourrait s'intégrer dans les Plans communaux de sauvegarde des communes afin de compléter les informations de gestion de crise**.

### APRÈS LE CLASSEMENT...

Suivant les recommandations formulées par les services instructeurs de l'État, l'Entente procédera aux éventuelles réfections des ouvrages. En tant que structure gémapienne, l'Entente doit répondre à des obligations réglementaires, à savoir :

- > **Maintenir un dossier d'ouvrage** (historique de travaux, plans, bibliographie).
- > **Tenir à jour le registre d'exploitation et le document d'organisation**.
- > **Réaliser des visites périodiques obligatoires** (visites techniques approfondies, rapports de surveillance, ...).
- > **Assurer un entretien et une surveillance régulière** (2 fois par an).
- > **Mener des études de danger tous les 15 ou 20 ans** selon les types d'ouvrages.

### LE CLASSEMENT DES OUVRAGES EN CHIFFRES

**31** systèmes d'endiguement

**3** ouvrages hydrauliques

Depuis 2019, ont été réalisées :

**25** visites d'inspection sur les ouvrages

**31** campagnes de reconnaissances géotechniques

**30** campagnes de relevés topographiques

**38** conventions signées

avec les collectivités, les propriétaires privés, et les entreprises pour assurer l'entretien et la surveillance des ouvrages



### DES SOLUTIONS DE PROTECTION ADAPTÉES À L'ÉCHELLE D'UN QUARTIER



Barrière amovible anti-inondation à Appilly (60).

L'Entente met son ingénierie interne au service de la recherche de solutions de protection contre les inondations. Une analyse coût/bénéfice et une étude multicritère permettent de proposer les outils les plus adaptés pour protéger les habitations au regard des contraintes techniques, administratives et environnementales.

À titre d'exemple, l'Entente a procédé, fin 2021, à la **création d'un muret de fixation** pour recevoir une **barrière anti-inondation mobile à Appilly (60)**. Facile et rapide d'installation, la barrière fournie par l'Entente, est mise en place par la municipalité en cas de crue pour dévier les eaux du ru de Grandru pour éviter l'inondation du secteur habité.

En 2022, un marché d'études a été notifié pour la **construction d'un muret en périphérie de l'usine Framimex à Appilly** pour bloquer les eaux qui descendent d'Abbécourt et qui rejoignent celles du ru de Grandru. Une zone compensatoire de 7 hectares environ sera à créer conformément à la Loi sur l'eau de 1992.

## La maintenance et la surveillance

**L'Entente effectue la maintenance de ses différents ouvrages et veille à leur bon fonctionnement pour assurer leur pérennité. Elle procède à des visites régulières de terrain, mène des inspections approfondies et dispose d'une surveillance automatisée de ses ouvrages.**

### LA MAINTENANCE

#### ENTRETIEN DES OUVRAGES

L'entretien courant des ouvrages (digues et ouvrages de gestion du ruissellement) est réalisé au cours de l'année (fauchage, taille des haies, entretien des gabions et des noues...).

Un **enlèvement des plantes invasives** est régulièrement mené (Renouée du Japon) au bassin Blanche de Castille (95) et sur la digue de la ZI Nord à Compiègne (60).

Fin mars, **une grande opération de nettoyage a eu lieu au bassin des Pâtis** (95) par l'association *Les ateliers et chantiers d'insertion de la sauvegarde 95*, mandatée par l'Entente, qui a permis de retirer 900 kg de déchets.

À la suite du transfert **du bras de décharge du bassin des Pâtis**, une **opération de nettoyage** (entretien de la végétation, retrait d'embâcles) a été réalisée en août sur sa partie découverte. Cette opération a permis de retrouver l'accès technique à l'ouvrage et d'en assurer le suivi.

#### GESTION DES NUISIBLES

La gestion des nuisibles sur les digues enherbées est organisée par l'Entente. En effet, les campagnoles, les taupes et ragondins creusent des réseaux de galeries sous les digues et peuvent les fragiliser et les déstabiliser en cas de crue. Ces opérations sont donc essentielles. **Un prestataire mène des campagnes régulièrement.**

#### NETTOYAGE DES BUSES

Une opération de curage des buses de connexion d'un casier du site de Longueil-Sainte-Marie a été réalisée en décembre 2022.

#### MAINTENANCE HYDRAULIQUE, ÉLECTRIQUE ET MÉCANIQUE

Début juillet 2022, une **maintenance électrique et hydraulique** a été effectuée pour les ouvrages de **Montigny-sous-Marle, Proisy - 02, Blanche de Castille et Les Pâtis - 95** (contrôle des équipements, changement des filtres, et analyse de la qualité des huiles) par les entreprises GTIE, Boma hydraulique,

et EDHD. Une **maintenance** est également réalisée chaque année pour l'**entretien du réseau de mesures** (sondes de niveau et pluviomètres) par l'entreprise GTIE.

### LA SURVEILLANCE

#### VISITES TECHNIQUES APPROFONDIES

Les visites techniques approfondies permettent de **s'assurer du bon fonctionnement et de la fiabilité de chaque ouvrage**. Elles sont réalisées par des bureaux d'études extérieurs et ont un caractère obligatoire tous les 5 ou 6 ans selon le type d'ouvrage.

#### SURVEILLANCE ET VISITES DE TERRAIN

Une surveillance est réalisée chaque mois pour les ouvrages hydrauliques, et chaque semestre pour les systèmes d'endiguement en période courante, et quotidienne en période de crue (en lien avec les communes). Diverses vérifications ou observations (trous d'animaux fouisseurs dans la digue...), sont opérées lors de ces visites, ainsi que des relevés de mesures (piézomètres).

#### UN REGISTRE D'EXPLOITATION INFORMATISÉ

Mis en place pour chaque ouvrage, ce registre permet le recensement et la traçabilité des différentes opérations qui sont menées sur les ouvrages (inspections, entretien, réparations...).

#### SURVEILLANCE INFORMATISÉE PAR LE RÉSEAU DE MESURES

Un réseau de mesures informatisé permet d'observer les niveaux d'eau sur les ouvrages de Montigny-sous-Marle, Proisy, Blanche de Castille et Les Pâtis. La régulation est automatisée pour les ouvrages de Blanche de Castille et Les Pâtis.

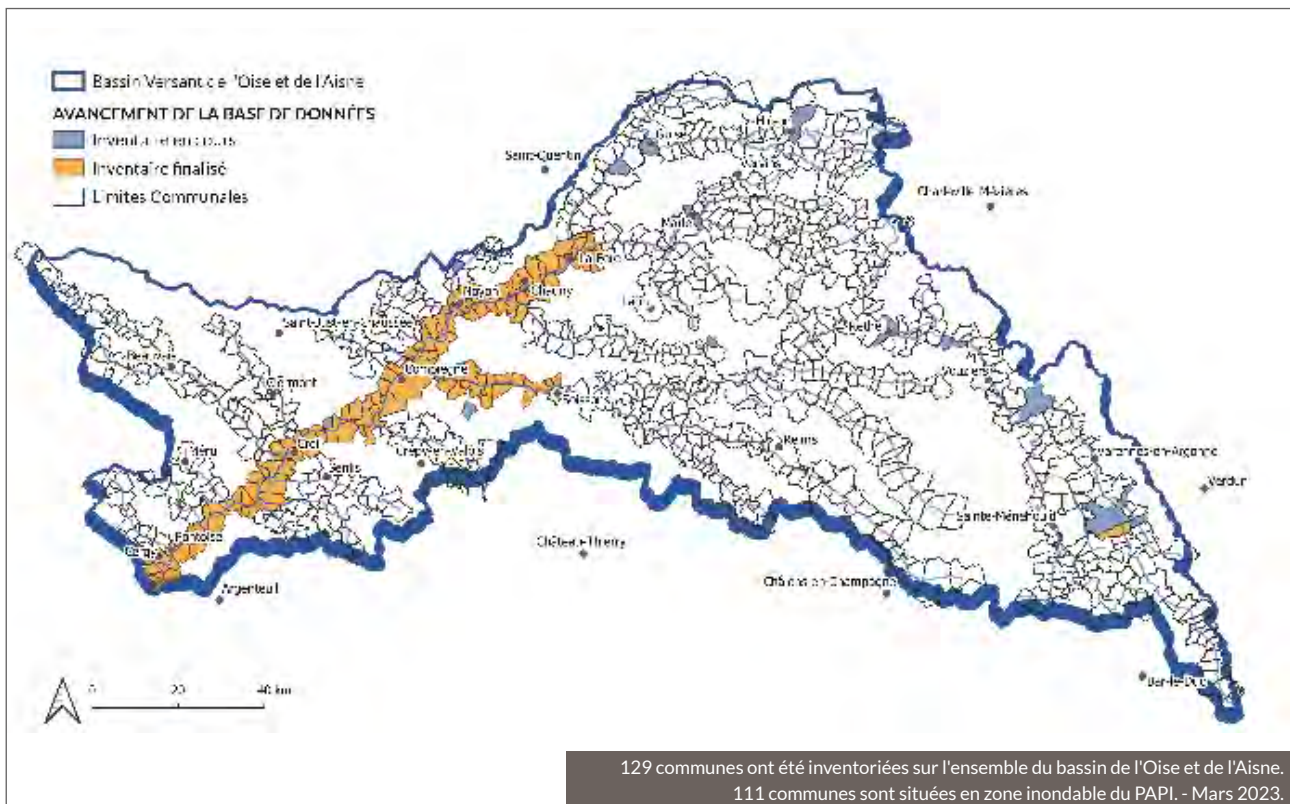
L'Entente dispose ainsi de toutes les informations du réseau de mesures et des installations : hauteurs, débits d'eau ; en cas de défaut technique (perte de capteur, panne de courant...), une alarme est envoyée aux agents techniques de l'Entente par mail et SMS.



# L'accompagnement à l'anticipation de la crise

## Développement des référentiels d'enjeux

Afin d'affiner sa connaissance du risque sur les effets directs et indirects d'une inondation, l'Entente développe des référentiels d'enjeux sur les équipements et les infrastructures de réseaux techniques.



### PLUS DE 24 000 BÂTIMENTS RECENSÉS SUR LE BASSIN OISE-AISNE

Un important travail de terrain est mené sur le bassin pour réaliser des relevés GPS sur les enjeux. Chaque enjeu inondable est recensé individuellement et géolocalisé : habitat collectif ou individuel, activités économiques, établissement recevant du public (ERP), mais aussi tout autre bâtiment ou équipement public (STEP, station de pompage, poste de transformation électrique, hangar, ...).

Une cote de plancher est relevée ainsi que les caractéristiques particulières (étages, sous-sols, capacité d'accueil pour les ERP, nombre de salariés pour les entre-

prises...). Les données sont collectées dans une base unique cartographique et sont directement géolocalisées. Elles sont ensuite croisées avec les cartographies de zones inondables établies en régie, grâce au modèle hydraulique HYDRA©.

### AFFINER LA CONNAISSANCE DES EFFETS DIRECTS ET INDIRECTS D'UNE INONDATION

Afin de pousser l'analyse sur les conséquences en cascade d'une inondation, l'Entente développe de nouveaux référentiels sur les équipements et infrastructures de réseaux techniques

(électricité, gaz, assainissement, eau potable, routes, ...). L'objectif est double : **bâtir des référentiels techniques et dialoguer avec les gestionnaires des réseaux afin d'anticiper les conséquences selon les interactions entre les réseaux.**

En 2022, L'Entente a mené un travail de terrain sur cinq communes pilotes, actuellement étudiées dans le cadre du diagnostic de vulnérabilité porté par le PAPI de la vallée de l'Oise : **Pont-Sainte-Maxence, Lacroix-Saint-Ouen (60), La Fère, Charmes et Beautor (02).**

Cette étude exhaustive sera ensuite étendue aux communes de Chauny et Tergnier (02).



Relevés topographiques des postes électriques à Pont-Sainte-Maxence (60).



Rencontre avec le SDIS de l'Aisne, les services de l'État (DDT et préfecture) et du Département de l'Aisne (service voiries), le 9 juin à Laon.

La méthode employée consiste à recouper les données collectées sur le terrain avec des données routières IGN, des cartes d'inondation réalisées en interne sur la base de plusieurs scénarios de crues, puis à les mettre en relation afin d'en établir les effets directs et indirects d'une inondation.

L'Entente a ainsi **développé un applicatif sur tablette pour inventorier les tronçons routiers exposés au risque d'inondation et les points bas vulnérables ainsi que les équipements de réseaux dits sensibles** (postes électriques). Cet outil pourrait être partagé avec les différents acteurs de secours pour leur permettre d'affiner ou compléter leur base d'informations afin de programmer leurs opérations d'intervention. C'est pourquoi, L'Entente a rencontré, en 2022, plusieurs acteurs de la gestion de crise, tels que les SDIS, les services de l'État et les services des voiries départementales de l'Aisne pour recueillir leurs besoins, affiner la connaissance sur les crues historiques, leurs impacts et le partage utile d'informations pour leur permettre d'être le plus efficace possible.

**SUR UNE CENTAINE DE COMMUNES RIVERAINES DE LA RIVIÈRE OISE, 16 000 LOGEMENTS SERAIENT INONDÉS ET 60 000 LOGEMENTS SERAIENT TOUCHÉS PAR DES DÉFAILLANCES ÉLECTRIQUES POUR UNE CRUE CENTENNALE**

**LES OBJECTIFS DE LA BASE DE DONNÉES**

- > Analyser l'impact d'une crue et transmettre des informations aux gestionnaires de crise.
- > Estimer la population protégée lorsque l'Entente se voit transférer des systèmes d'endiguement en gestion. La population protégée doit en effet être prise en compte dans les études de danger.
- > Réaliser des analyses coût-bénéfice (ACB) dans le cadre des projets d'ouvrages. Cette ACB prendra en compte les habitations, les entreprises, les établissements recevant du public et les parcelles agricoles à partir de « fonctions de dommage » établies par

le CEREMA qui permettent d'associer à chaque enjeu un coût de dommage en fonction de la hauteur d'eau. Ainsi, la base de données a permis d'estimer le montant moyen de dommages évités à hauteur de 2,3 M€ par an pour la digue de la RD932 située entre Margny-les-Compiègne et Clairoux (60).

- > Réaliser une analyse multicritère visant à connaître l'impact des projets sur la base de paramètres non monétaires (gestion de crise, environnement, santé...).
- > Alimenter le diagnostic de vulnérabilité aux inondations de la vallée de l'Oise réalisé dans le cadre du PAPI.

La collecte de données permet d'estimer les dommages et de prévoir les actions adaptées afin de réduire la vulnérabilité du territoire. L'Entente peut réaliser différents scénarios de protection et comptabiliser l'impact économique des aménagements. Au vu de l'intérêt de cette base, plusieurs partenaires de l'Entente ont sollicité la mise à disposition des données.

**Bilan 2022**

	Enjeux recensés dans le bassin Oise-Aisne	Dont 105 communes sur le périmètre du PAPI de la vallée de l'Oise
Habitations	20 792	19 585
Entreprises	2 628	2 525
Établissements recevant du public	727	686
Autres (STEP, Hangar, Poste électriques)	639	592
<b>Total</b>	<b>24 786</b>	<b>23 388</b>

# L'accompagnement à l'anticipation de la crise

## La modélisation hydraulique, pour une meilleure compréhension des phénomènes de crues

L'Entente Oise-Aisne, de par ses compétences internes et son partenariat avec Météo France, est en capacité d'accompagner les acteurs dans la gestion de crise, par exemple en fournissant des cartographies de zones inondées et un listing des enjeux impactés.

### PARTENARIAT AVEC MÉTÉO FRANCE POUR UNE OBSERVATION ET UNE PRÉVISION PLUVIOMÉTRIQUE

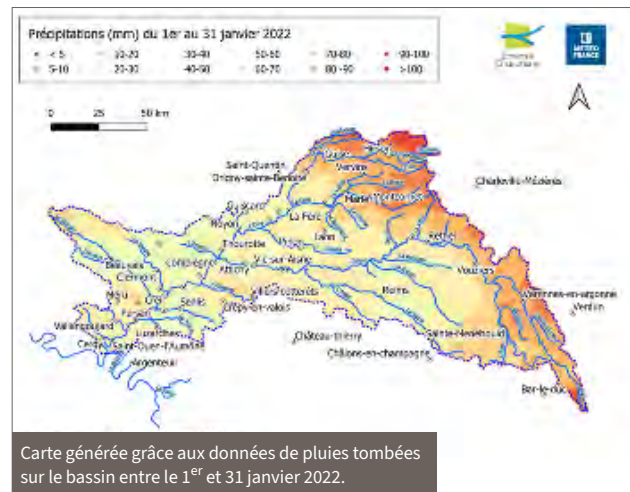
L'Entente Oise-Aisne a mis en place une convention avec Météo France pour collecter des données pluviométriques issues des observations radar et des prévisions météorologiques.

L'équipe est ainsi en capacité de mieux anticiper les événements météorologiques générant de fortes précipitations sur le bassin de l'Oise et d'améliorer l'anticipation des crues, notamment pour la bonne gestion des ouvrages de régulation et de protection.

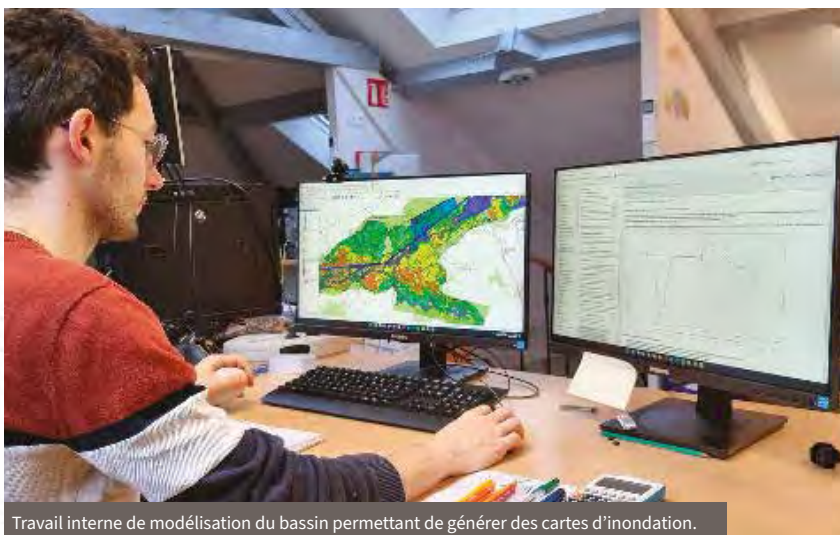
Les données sont fournies sur l'ensemble du bassin versant de l'Oise (17 000 km<sup>2</sup>), par maille de 1 km<sup>2</sup>, et sont de deux types :

- > **Données observées** : cumul de pluies tombées par heure. Les données sont actualisées toutes les heures.
- > **Données de prévision** : cumul de pluies sur 3 heures prévu pour les 3 jours suivants. Les données sont actualisées toutes les 3 heures.

Les données peuvent être utilisées pour le développement d'alertes locales, l'analyse d'événements ayant généré des ruissellements, ainsi que pour l'anticipation de la propagation des crues via le modèle hydraulique HYDRA®, exploité par l'Entente en régie.



L'Entente réalise des cartographies pour mieux comprendre les phénomènes de crue et l'intensité des pluies tombées à l'échelle du bassin.



### LA MODÉLISATION POUR UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DES ÉCOULEMENTS

L'Entente dispose d'un modèle hydrologique et hydraulique sur les cours d'eau principaux du bassin versant de l'Oise et de l'Aisne, élaboré pour l'ancien service de prévision de crues (SPC Oise Aisne).

Ce modèle, réalisé avec le logiciel HYDRA® et développé par la société Setec Hydratec, est étoffé, pour les besoins de l'Entente, d'une génération de cartes de zones inondées. Il s'en suit la possibilité de déduire la liste des

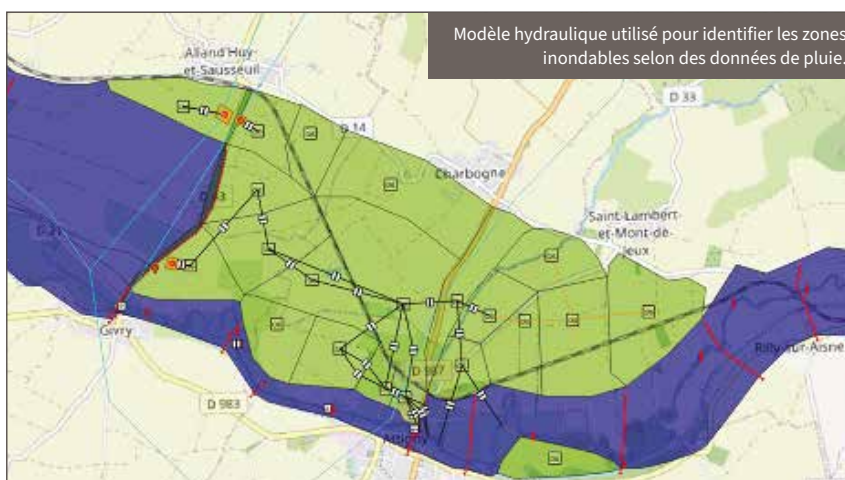


enjeux compris dans la zone inondée par recoupement avec la base de données constituée en régie par les services de l'Entente (habitat, activités économiques, établissements recevant du public, réseaux, routes coupées etc.).

Le modèle couvre les tronçons hydrographiques des principaux cours d'eau du bassin : l'Oise depuis Hirson, l'Aisne depuis Mouron, La Serre depuis Montcornet, et le Thérain depuis l'amont de Beauvais.

Il intègre également le fonctionnement des ouvrages hydrauliques de régulation des crues gérés par l'Entente, et le rôle des différents systèmes d'endiguements recensés sur le bassin.

L'outil permet la simulation de crues statistiques (crues décennale, centennale etc.) ou de crues en cours. Étant exploité en régie, le modèle est régulièrement mis à jour et amélioré.



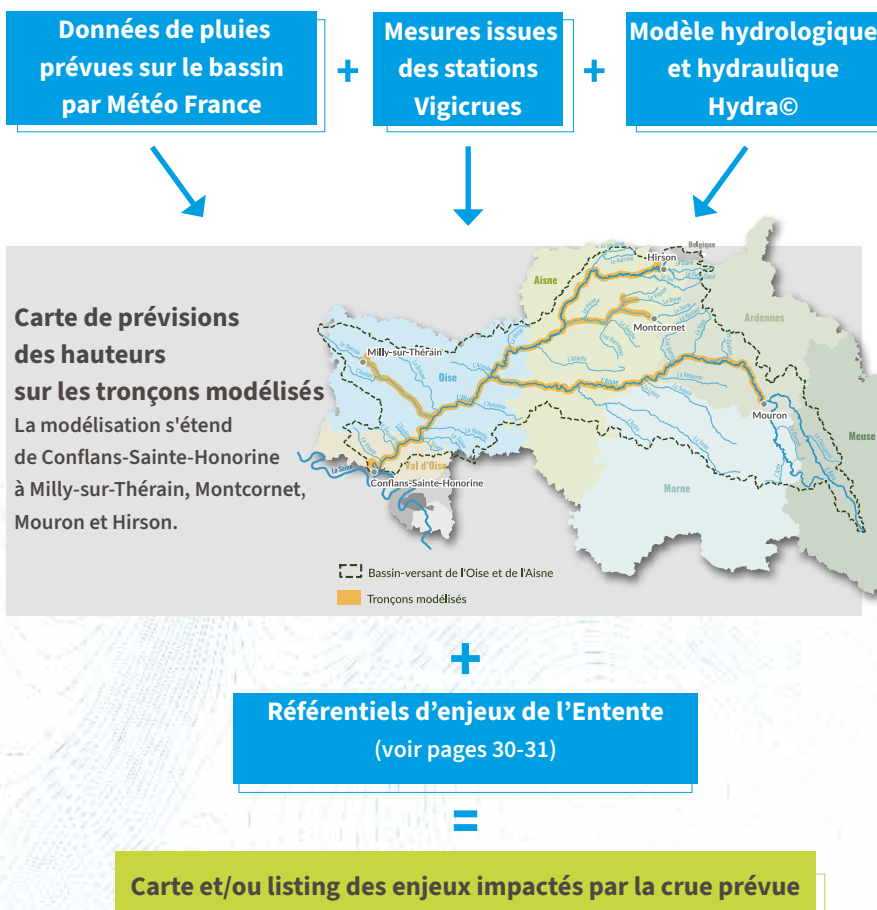
## EXEMPLES D'APPLICATIONS

- > Analyse de l'impact hydraulique des moulins de la Serre (02) lors des crues.
- > Études d'identification des Zones d'expansion des crues et leur impact hydraulique sur les crues de l'Oise et de l'Aisne.
- > Utilisation du modèle pour compléter certaines données figurant dans les Études de danger des systèmes d'endiguement en vue de leur classement.

## LA CHAÎNE D'ANTICIPATION

Grâce à l'ensemble des outils et des données pluviométriques, l'Entente est en capacité de fournir des listings d'enjeux impactés et des éléments d'anticipation utilisables en gestion de crise.

La production de résultats est réalisée grâce au couplage des données de prévision de Météo France, des mesures de cours d'eau relevées aux stations Vigicrues, appliquées au modèle hydraulique. Les cartes de prévisions des hauteurs d'eau générées sont mises en regard avec la base de données d'enjeux de l'Entente. Un listing des enjeux impactés (habitations, entreprises et établissements recevant du public) est alors réalisé.



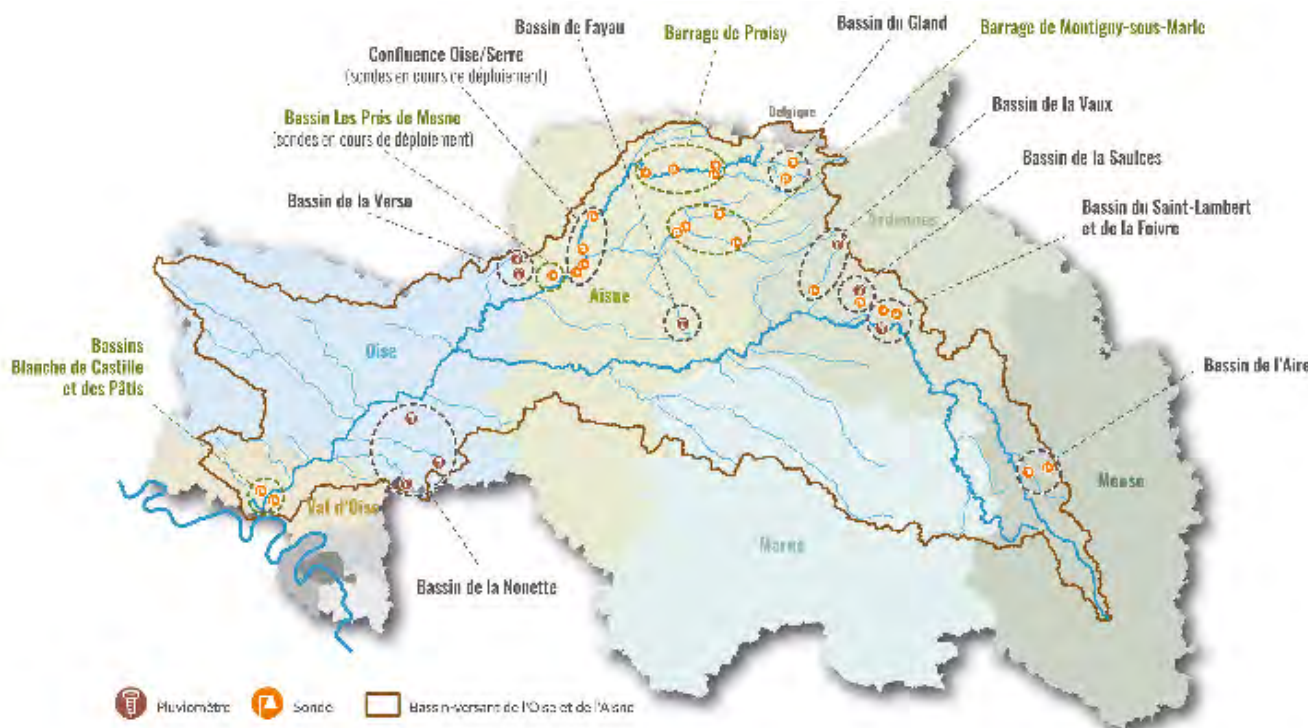
## EXEMPLE D'APPLICATION

Lors de la crue estivale de 2021, l'Entente a fourni un listing d'enjeux potentiellement exposés à la demande de la DDT de l'Oise dans le cadre de la gestion de crise.

# L'accompagnement à l'anticipation de la crise

## Hydrologie du bassin et réseau de mesures

L'Entente gère un réseau de mesures composé de pluviomètres (mesure de la pluie) et de sondes (mesure des hauteurs d'eau des cours d'eau) pour analyser et surveiller afin d'agir et prévenir le risque d'inondation.



Localisation des appareils de mesures sur le bassin Oise-Aisne

### DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES SONDES

L'Entente réalise chaque année une maintenance des appareils de mesures.

**Sept sondes** sont en cours d'installation sur le **secteur du Chaunois** afin de développer notre réseau de mesure et la surveillance des niveaux d'eau (Beator au pont communal sur la rivière Oise, La Fère au deux ponts de la D1044 sur l'Oise, Chatillon-sur-Oise - côté amont du pont canal et aval du pont communal sur l'Oise, Travecy - en amont et en aval du pont canal).

L'objectif était d'améliorer le réseau de mesures sur un territoire à enjeux peu instrumenté et de mesurer l'impact des ponts canaux sur l'écoulement de la rivière Oise.

Deux sondes sont en cours d'installation au **bassin Les Prés de Mesne à Viry-**

**Noueuil/Chauny (02)** pour mesurer le niveau de la Rive et les hauteurs d'eau du bassin afin de connaître les fréquences et les taux de remplissage de l'ouvrage.

Ces nouvelles mesures seront accessibles sur le site Internet de l'Entente, au printemps 2023, dans la rubrique Réseau de mesures comme le sont déjà l'ensemble des sondes et pluviomètres du bassin.

### SURVEILLANCE

L'Entente dispose de données provenant des sondes de chaque site, intégrées au logiciel SIGMA II, permettant une supervision à distance. Les informations issues des pluviomètres et sondes de niveaux d'eau sont collectées et sont comparées à des niveaux de référence.

Plusieurs ouvrages tels que Proisy et Montigny-sous-Marle sont sous surveillance

vidéo via des caméras sur site, qui permettent de disposer d'un contrôle visuel des hauteurs d'eau. L'Entente accède aux données de Météo France, de Vigicrues et de Voies Navigables de France. Toutes ces données sont aujourd'hui disponibles sur l'hydroportail qui collecte et met à disposition l'ensemble des données hydrauliques mesurées sur le territoire.

### SYSTÈMES D'ALERTE

**Deux systèmes d'alerte par SMS permettent de prévenir les populations sur les bassins de la Nonette et de la Verse lors de fortes précipitations.**

Des pluviomètres sont installés sur ces bassins. Les données sont transmises à un système d'envoi automatique de SMS et de messages vocaux, selon des niveaux d'alerte définis, aux riverains qui se sont inscrits gratuitement au dispositif.

# L'accompagnement à l'anticipation de la crise

## Les outils de diagnostic pour une connaissance du terrain

**L'Entente dispose d'outils lui permettant d'intervenir rapidement et à moindre coûts pour poser un diagnostic et établir un programme d'actions.**

### CAMÉRA D'INSPECTION POUR EXPLORER LES CANALISATIONS

Afin d'accompagner les collectivités dans la lutte contre les inondations, l'Entente se tient à la disposition de ses membres pour intervenir sur le terrain et établir un diagnostic de leurs canalisations.

Les circuits d'écoulement des rus ou des cours d'eau (conduites souterraines, canalisations, rus busés, etc.) ne sont pas toujours accessibles et leur analyse est parfois complexe. S'ils sont endommagés, bouchés, ou s'ils présentent des malfaçons, ils peuvent parfois aggraver une situation d'inondation ou de ruissellement et avoir un impact sur les enjeux.

Pour ce faire, l'Entente dispose d'une caméra étanche qui permet de réaliser une inspection optique pour des canalisations (vidéo et photos).

#### EXEMPLE D'APPLICATION

L'outil a été mis en pratique, le 16 juin, à Saint-Pierre-lès-Bitry (60) à la demande de Michaël Lemmens, maire de la commune, à la suite d'un constat de ralentissement des écoulements de l'eau vers un fossé. L'Entente a procédé à une inspection et a transmis des préconisations à la commune pour améliorer le bon écoulement des eaux vers le fossé.



Passage caméra à Saint-Pierre-lès-Bitry (60)



Lévés topographiques à Jaux (60) en juillet.

### GPS CENTIMÉTRIQUE

L'Entente dispose d'un GPS de type géomètre utilisé pour le nivellement et l'implantation géolocalisée des ouvrages, la pose des repères de crue, la surveillance altimétrique de nos ouvrages, ... Le GPS permet d'alimenter également les études de programme d'actions de lutte contre le ruissellement.

L'utilisation de cet outil par nos services offre une souplesse et une rapidité d'intervention à moindre coût évitant ainsi le recours à des prestations extérieures.

### EXEMPLES D'APPLICATIONS

- > Janvier : levés des enjeux en zone inondable à Attigny (08) pour la mise en place de seuils d'alerte.
- > Mars : levés des bassins de rétentions d'Othis (77) pour étudier leur efficacité.
- > Mai : levés pour la base de données d'enjeux (routes coupées) à Pont-Sainte-Maxence (60). Levés pour le dimensionnement précis des aménagements d'hydraulique douce de Rarécourt (55).
- > Juin : levés des cotes de pas de porte des habitations ayant un risque d'inondation à Jaux et Armancourt (60).
- > Septembre : levés du système d'endiguement de la RD932 à Margny-les-Compiègne (60) dans le cadre des études de danger.
- > Novembre : levés du système d'endiguement d'Attichy (60) dans le cadre de l'étude de danger. Levés d'un talweg et d'un bâtiment agricole soumis à coulées d'eaux boueuses à Aubréville (55).
- > Décembre : levés sur le secteur de Couloisy pour l'étude ZEC (60). Levés du batardeau au niveau de l'entreprise PKM à Clairoux (60) dans le cadre de l'étude de danger.



Atelier PPRI à l'Hôtel de ville de Compiègne (60) le 14 mars.

## Le rôle de l'Entente en tant qu'EPTB

**Le rôle de l'Établissement public territorial de bassin est d'apporter à l'action des collectivités une cohérence de bassin, en assurant un rôle général de coordination, d'animation, d'information et de conseil dans ses domaines de compétence et sur son périmètre. Il est un acteur de la prévention des inondations.**

La compétence animation et concertation est actuellement apportée par les cinq départements membres (Aisne, Ardennes, Meuse, Oise, Val d'Oise). En recevant cette compétence des départements, l'EPTB assure une couverture géographique large, inhérente à son rôle de supervision sur le « grand bassin ». L'Entente répond aux services de l'État, rend des avis sur les dossiers pour lesquels elle est saisie (SAGE, PPRI...).

Elle assure également des missions d'animation comme le portage de programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI de la vallée de l'Oise). Les actions peuvent relever de plusieurs compétences dès lors qu'elles sont complémentaires, comme la gestion des milieux aquatiques (GEMA), la lutte contre le ruissellement, des prescriptions d'urbanisme, etc.

En animant les commissions hydrographiques (15 unités hydrographiques sur le bassin de l'Oise dont 12 bénéficiant d'une animation par l'Entente Oise Aisne), l'Entente participe à l'information des acteurs du grand cycle de l'eau, l'articulation des programmes d'actions et la coordination des actions transversales.

Le Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) Seine-Normandie, qui fixe le cadre stratégique, les objectifs en matière de prévention des inondations et les dispositions pour les atteindre, est entré en vigueur pour les années 2022-2027. La DRIEAT en est l'animatrice. L'Entente participe activement aux groupes de travail sur les thématiques suivantes : urbanisme,

diagnostic de vulnérabilité et élaboration d'un guide méthodologique d'évaluation de l'aléa ruissellement.

En 2022, l'Entente a été sollicitée pour apporter son expertise au service :

- > **du Plan de prévention des risques inondations (PPRI) des vallées de l'Oise et de l'Aisne (60) :** zonage des bandes de précaution liées aux systèmes d'endiguement et définition de l'aléa.
- > **de la Commission départementale des risques naturels majeurs des Ardennes.**
- > **du Schéma directeur de la prévision des crues Seine-Normandie (SDPC) :** avis favorable avec réserves.
- > **du SAGE du Thérain en émergence :** avis favorable sur le périmètre.

Plus ponctuellement, l'Entente assure aussi au titre de l'animation, des actions comme la sensibilisation des scolaires ou la visite des ouvrages de l'Entente. La réserve de l'Ois'eau, propriété de l'Entente, permet de recevoir de nombreux visiteurs (scolaires, classes d'eau, élus, etc.) et de les sensibiliser aux milieux aquatiques, à l'environnement et aux actions de lutte contre les inondations sur une partie du site de l'ouvrage de Longueil-Sainte-Marie (ouvrage d'écrêtement des crues de l'Oise).

# L'Entente propose des prestations de service

Depuis le mois de mai 2022, l'Entente Oise-Aisne est autorisée, par arrêté préfectoral, à réaliser des prestations de service, dès lors qu'elle en a la compétence technique, en dehors des compétences transférées.

## L'ENTENTE APORTE UNE AIDE AU DIAGNOSTIC POUR SES EPCI MEMBRES OU LEURS COMMUNES

L'Entente Oise-Aisne a désormais la capacité de **répondre aux sollicitations des collectivités membres ou de leurs communes pour les accompagner en vue de leur apporter une assistance technique ou une expertise** concernant des **problématiques globales sur l'eau en-dehors de ses missions de prévention des inondations**, comme la mise en conformité d'ouvrages hydrauliques qui ne jouent pas de rôle de régulation des crues.

## ET AUX COMMUNES HORS BASSIN DES EPCI MEMBRES

Son **périmètre d'intervention est étendu aux communes hors bassin versant de l'Oise des EPCI membres, pour les situations où aucun maître d'ouvrage compétent ne se serait positionné**. Les interventions seront effectuées dans le respect des règles de la commande publique et des dispositions budgétaires, comptables et fiscales applicables.



## EXEMPLE DE PRESTATION À ANOR

Pose de deux dalots au barrage d'Anor (59).

**L'Entente a apporté une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en conformité du barrage de Milourd, ouvrage non gémapien, situé sur la commune d'Anor (59).** Pour ce faire, une convention a été signée avec la commune le 15 décembre 2021.

### L'accompagnement de l'Entente a porté sur :

- > L'aide à la constitution des documents réglementaires en vue du classement de l'ouvrage pour faire suite à la demande de la DREAL.
- > Le recensement et l'analyse des données effectués sur les rapports d'études réalisés sur l'ouvrage.
- > La réalisation d'un document d'organisation (points de surveillance et maintenance, gestion de crise).
- > La mise en place d'un registre d'exploitation.
- > Le suivi de l'avancement du projet, réalisé par le bureau d'études Val'Etudes, avec les élus locaux et les services de l'État.

Les travaux ont consisté au remplacement de l'ovoïde par des dalots et à l'installation de nouveaux vannages et déversoirs. **En 2023, l'Entente poursuivra son travail d'assistance à maîtrise d'ouvrage** pour le confortement de la digue du barrage.

### L'Entente a participé à des réunions de travail :

- > Le 25 juin 2021 en présence des différents acteurs locaux concernés par l'étang de Milourd.
- > le 10 septembre 2021 en présence de la Sous-préfète d'Avesnes, des services de l'État (DREAL et DDT), des élus de la commune d'Anor et du SIABOA (syndicat de rivière).



© Image : Freepik

## Inond'action, un outil de protection individuel

**80 % d'aide sans conditions de ressources pour les particuliers, pour les collectivités et les petites entreprises**

Depuis 2021, le dispositif inond'action proposé par l'Entente Oise-Aisne permet d'accompagner techniquement et financièrement toute personne résidant sur l'une des intercommunalités membres de l'Entente Oise-Aisne, situées en zone inondable. Ce dispositif est cofinancé par l'Entente Oise-Aisne et l'État.

### QUI PEUT BÉNÉFICIER DU DISPOSITIF INOND'ACTION ?

Tout propriétaire de bien immobilier situé en zone inondable, avec ou sans PPRI, est éligible au dispositif, sur l'ensemble des territoires adhérents à l'Entente Oise-Aisne.

### QUELS BIENS SONT CONCERNÉS ?

- > Biens à usage d'habitation.
- > Biens immobiliers utilisés pour des activités économiques de moins de 20 salariés.
- > Établissements publics sensibles tels que :
  - \_ les établissements dont l'évacuation est difficile : hôpitaux, maisons de retraite, établissements pénitentiaires, établissements médico-sociaux, crèches, écoles, ...
  - \_ les établissements impliqués dans la gestion de crise : secours, forces de l'ordre, services municipaux...

### QUELLE EST LA DÉMARCHE ?

La personne intéressée contacte l'Entente Oise-Aisne et si la demande correspond aux critères, un rendez-vous est fixé avec un technicien, prestataire de l'Entente qui effectuera un diagnostic à domicile.

Le diagnostic a pour objectif d'identifier les zones de fragilité de l'habitation, d'obtenir des conseils sur les travaux de protection à réaliser, et de chiffrer le coût prévisionnel de ces travaux.

Associé à un géomètre, le technicien relève les mesures altimétriques des ouvertures (portes, fenêtres...) et des équipements sensibles (chaudière, tableau électrique, climatisation, citerne à fuel ou à gaz, ...), qu'il situe par rapport aux plus hautes eaux

connues (crue de référence). Les différents points d'entrée des eaux sont observés (grilles d'aération, fissures, joints autour des canalisations, dans les murs...). Un rapport est établi avec des préconisations de travaux et leurs coûts estimatifs ainsi que le financement possible.

### QUELS TYPES DE TRAVAUX ?

Il peut s'agir, par exemple, de la pose de batardeaux (barrières anti-inondation) pour obturer les ouvrants, de l'installation de clapets anti-retours pour éviter les reflux dans les canalisations (sanitaires, etc.), ou encore de dispositifs d'obturation des grilles d'aération. D'autres mesures permettent de limiter les dommages, telles que la surélévation des chaudières ou des compteurs électriques.

### QUELS FINANCEMENTS ?



**Particulier = 100 €**  
remboursés par l'Entente  
si le particulier réalise les travaux préconisés

**Entente Oise-Aisne / État (fonds Barnier)**  
financement du solde  
(coût estimé ≈ 600 €)

Le diagnostic coûte 100 € pour le particulier qui lui sont remboursés par l'Entente Oise-Aisne s'il réalise ensuite tout ou partie des travaux préconisés.



Réunion publique à Pontoise (95) le 7 avril.

## Informez vos administrés du dispositif Inond'action

**L'Entente Oise-Aisne est à votre disposition pour organiser des réunions publiques dans votre commune durant lesquelles toutes les questions pourront être posées !**

L'organisation d'une réunion publique s'effectue conjointement avec nos services et la commune. Ce type d'événement **permet de sensibiliser un large public, de regrouper les demandes de diagnostics** et ainsi **réduire le délai d'attente** pour satisfaire la demande. Il s'agit également de **réduire la vulnérabilité d'un territoire en une même opération.**

Le 7 avril 2022, une **réunion publique a été organisée à Pontoise (95)** à la demande de la commune pour présenter le dispositif aux habitants des quartiers du Chou et de l'Hermitage exposés au risque inondation.

L'Entente met à disposition un **kit de communication** ainsi qu'une **vidéo** de présentation du dispositif pour expliquer les démarches à effectuer et le type de travaux possibles. La vidéo, diffusée lors des réunions publiques, est consultable en ligne sur le site Internet **inondaction.net**



Particulier\* = **20 %**



Entente Oise-Aisne / État (fonds Barnier)  
= **80 %**

Exemple : pour des travaux qui s'élèvent à 2000 €, le reste à charge s'élève à 400€ pour le particulier. L'Entente Oise-Aisne et/ou l'État paie 1600 €.

## LE DIAGNOSTIC EN CHIFFRES

**Près de 50 diagnostics ont été effectués depuis l'ouverture du dispositif fin 2021.**

Par département :

**7 dans l'Aisne, 3 dans la Meuse, 7 dans les Ardennes, 13 dans l'Oise et 19 dans le Val d'Oise.**

**58 180 € de travaux accordés par l'Entente Oise-Aisne et 3 760 € par l'État pour 10 logements.**

Le **propriétaire public de biens à usage d'habitation** (bailleurs sociaux), le **propriétaire public d'établissement** dit sensible (établissement scolaire, médico-social, ...), et le propriétaire de biens utilisés pour des activités économiques de moins de 20 salariés **participent à hauteur de 20 % au financement du diagnostic, soit environ 600 €.**

(\*) Le co-financement est identique pour les logements sociaux, établissements dit sensibles, et biens utilisés pour des activités économiques de moins de 20 salariés.

Ce dispositif est cofinancé par l'Entente Oise-Aisne et l'État (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs dit «fonds Barnier»).



[inondACTION.net/travaux](https://inondACTION.net/travaux)





Haie anti-érosion doublée d'une fascine sèche - Rarécourt (55).

## La gestion du ruissellement

### Une expertise interne pour agir localement

**La lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols est une compétence optionnelle qui peut être transférée à l'Entente Oise-Aisne, à l'exclusion de la maîtrise des eaux pluviales. À ce jour, les départements du Val d'Oise, de la Meuse, les Communautés de communes des lisières de l'Oise (60) et Trois rivières (02) ont transféré cette compétence à l'Entente.**

#### QU'EST-CE QUE LE RUISSÈLEMENT ?

Le ruissellement est la conséquence d'écoulement des eaux à la surface des sols à la suite d'une pluie. Le ruissellement est un des moteurs de l'érosion : l'eau en tombant, par exemple sur les terrains agricoles ou forestiers, peut entraîner des particules de terre et générer de la boue.

#### QUELLES CONSÉQUENCES ?

Suivant la saturation et l'occupation des sols, le ruissellement peut entraîner des dommages importants pour les habitations. L'imperméabilisation des sols augmente les risques de saturation des collecteurs d'eau et provoque des inondations en zones urbanisées.



Coulées de boue à Attichy (60) - Mai 2018

© Sapeurs pompiers de l'Oise

#### UNE EXPERTISE EN RÉGIE POUR DES SOLUTIONS ADAPTÉES

**La réussite du projet réside dans la recherche de solutions adaptées les plus efficaces pour réduire les écoulements tout en limitant les impacts sur les parcelles agricoles.**

Pour cela, l'Entente dispose d'outils de modélisation. Réalisée en interne, l'étude s'appuie sur des cartographies et sur un travail de terrain permettant d'identifier les bassins versants, l'occupation du sol, et les axes d'écoulement. Sur la base d'une pluie donnée, la modélisation calcule les quantités d'eau ruisselantes. L'Entente peut alors préconiser des aménagements adaptés. Cette expertise interne donne une grande souplesse dans la réalisation et l'adaptation du projet face aux contraintes rencontrées sur le terrain et cela à moindre coût.

Le travail de concertation agricole est une étape essentielle. Cette étape de rencontre et d'échange avec les propriétaires et les exploitants agricoles donne une connaissance fine du terrain, des problématiques rencontrées et permet de construire avec eux un projet efficace et durable.

La concertation aboutit à la signature d'une convention tripartite entre propriétaire, exploitant agricole et Entente pour une période de 20 ans reconductible. Elle fixe les modalités d'indemnisation et pérennise le dispositif. L'entretien des aménagements est assuré soit par l'Entente soit par l'ex-



ploitant, qui reçoit en contrepartie une indemnisation. Les aménagements d'hydraulique douce peuvent être, selon les situations, complétés par des travaux de protections individuelles, tel que le permet le dispositif Inond'action. La multiplicité des aménagements contribue à limiter les écoulements et ainsi réduire les dommages pour les populations.

### COMMENT BÉNÉFICIER DU SERVICE

La gestion du ruissellement est une compétence optionnelle. Celle-ci peut être transférée à l'Entente par les EPCI et départements. Elle complète les actions de prévention des inondations dans la boîte à outils de l'Entente. La cotisation est basée sur le nombre d'habitants et sur la surface du bassin versant concerné.

### LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET GÉRÉES PAR L'ENTENTE

- > **Étude diagnostic en régie** : analyse des événements passés, terrain, modélisation, propositions d'actions.
- > **Concertation agricole.**
- > **Signatures de convention entre agriculteurs, propriétaires et l'Entente Oise-Aisne.**
- > **Demande de DIG, enquête publique, arrêté préfectoral autorisant les travaux.**
- > **Travaux.**
- > **Entretien assuré par l'Entente ou par l'exploitant.**

## Les solutions pour limiter le ruissellement

### Aménagements d'hydraulique douce :

- > Plantations de haies sur billon (talus de terre),
- > Installation de fascines vivantes (structures constituées de branchages et de plantations) ou en gabions (enrochements dans une cage métallique),
- > Aménagements de merlons (butte) de terre,

- > Aménagements de noues à redents (fossé large enherbé avec des enrochements en travers pour freiner l'écoulement),
- > Bassins de récupération des eaux, ...

**Actions de filtration pour limiter l'apport de boue et actions de rétention pour limiter le volume d'eau.**



Haie sur billon - Bitry (60).



Fascines vivantes - Bitry (60).



Bassin de rétention des Cochevis (95).



Noue à redents - Saint-Pierre-lès-Bitry (60).

# La sensibilisation au risque d'inondation

L'Entente mène des actions de sensibilisation au risque d'inondation auprès du grand public et accompagne ses membres pour mettre en place des outils dédiés à la mémoire et à la connaissance du risque : repères de crues, sensibilisations scolaires, visites d'ouvrages, événements...

## Des repères de crue pour entretenir la mémoire du risque

L'Entente Oise-Aisne accompagne les communes des EPCI membres dans la mise en place de repères de crue sur leur territoire pour sensibiliser les populations au risque d'inondation.



50<sup>e</sup> repère de crue posé à Verberie (60) le 17 mai.

### QU'EST-CE QU'UN REPÈRE DE CRUE ?

Un repère de crue est une **marque historique indiquant les niveaux atteints par un cours d'eau lors d'une crue**. Les communes exposées à un risque d'inondation ont l'obligation de recenser les repères de crue sur leur territoire et de procéder à la pose de repères normalisés.

Le repère de crue se compose d'un ou plusieurs macarons qui matérialisent le niveau d'eau historique atteint par le cours d'eau et la date de l'événement, le long d'une échelle limnimétrique utile pour se repérer en cas de nouvelle crue.

### À QUOI SERT UN REPÈRE DE CRUE ?

Il permet d'**entretenir la mémoire du risque et notre vigilance face aux inondations**.

Cette démarche d'information visant à la mémoire du risque a été introduite dans la **Loi du 30 juillet 2003** relative aux risques naturels et technologiques (dite "Loi Bachelot"). Malgré la compétence GEMAPI, **la pose de repères de crues reste de la compétence de la commune**.

### EN QUOI CONSISTE L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ENTENTE ?

Les communes sont parfois désemparées face à cette obligation, ne sachant pas où trouver le repère normalisé, à quel endroit et à quelle cote le poser.

C'est pourquoi, dès 2005, l'Entente a ouvert un **programme d'appui aux communes volontaires**, des EPCI membres de l'Entente Oise-Aisne, consistant à :

- > accompagner la mairie dans la recherche du lieu de pose le plus adapté,
- > identifier des cotes de référence, collecter des informations historiques, recueillir des témoignages,
- > faire valider le dossier auprès des services de l'État,
- > fournir et poser à titre gracieux le repère normalisé sur son support.

Pour souligner les messages de prévention, l'Entente accompagne le repère d'un **panneau pédagogique**. Une partie générale rappelle quelques notions essentielles comme le caractère récurrent du phénomène de crue (l'eau est passée par ici, elle repassera par là), l'exposition du bassin aux inondations, et les crues historiques. Les événements spécifiques qui ont eu lieu sur la commune sont également présentés, illustrés de photographies.

En mai 2022, l'Entente a procédé à la **pose du 50<sup>e</sup> repère de crue** sur le bassin à Verberie (60). À ce jour **34 communes** du bassin de l'Oise ont bénéficié de l'accompagnement de l'Entente.

L'accompagnement de l'Entente Oise-Aisne aux communes des EPCI adhérents est proposé au titre de la compétence de Prévention des inondations.

L'Entente se tient à la disposition des communes volontaires à la mise en place d'un repère de crue.

## Des interventions pour sensibiliser les plus jeunes

L'Entente Oise-Aisne propose des interventions dans les écoles des communes du bassin versant de l'Oise et de l'Aisne et de leurs affluents afin d'améliorer la conscience du risque auprès des plus jeunes.

Les interventions se déroulent sous forme d'ateliers ludiques d'une demi-journée destinés au CE2, CM1 et CM2. Elles permettent aux enfants d'acquérir des bases sur le risque d'inondation et les bons réflexes à adopter en cas de crue soudaine.

Les séances se déroulent en deux parties. Tout d'abord, une **présentation participative** (présentation de courts-métrages, intervention d'un pompier du SDIS...) permet d'aborder les notions de bassin versant, du phénomène des crues et du risque d'inondation.

Après la récréation, les enfants réalisent, par petits groupes, un **kit de survie** pour apprendre à identifier les objets indispensables à avoir avec soi en cas d'évacuation et adopter les bons réflexes.

Puis ils jouent au **Crue & d'eau, un jeu de l'Oie** créé et développé par l'Entente Oise-Aisne. Ce jeu, composé d'un plateau et de cartes thématiques, aborde la problématique des inondations et leur permet de mettre à profit les connaissances acquises en début de séance.

Un exemplaire du jeu est laissé à l'enseignant pour permettre de prolonger les séances de jeu ultérieurement.



Jeu Crue & d'eau

Les actions de sensibilisation sont menées au titre de la compétence animation et concertation transférée par les conseils départementaux à l'Entente.

L'Entente se tient à la disposition des élus locaux et des enseignants pour toute demande d'intervention.

## Des visites d'ouvrages pour comprendre

L'Entente Oise-Aisne organise des visites sur ses ouvrages à la fois pour le grand public et pour les élus. L'occasion pour chacun de mieux comprendre leur fonctionnement et leur utilité.

L'Entente a convié les élus et les partenaires du bassin à plusieurs rendez-vous pour visiter ses ouvrages. Ainsi ont eu lieu **deux visites de l'ouvrage d'écrêtement des crues de Longueil-Sainte-Marie** : le 26 avril pour Martine Borgoo, Vice-présidente du Conseil départemental de l'Oise en charge de l'Environnement et déléguée à l'Entente Oise-Aisne, et le 9 mai pour une délégation de la MRC de Coaticook - Québec ; une **visite du barrage de Montigny-sous-Marle** : le 17 mai pour les élus de l'Aisne ; une **visite des aménagements du Val d'Oise** : le 6 juillet pour les élus de l'Entente ; une **visite du barrage de Proisy** : le 3 octobre pour les acteurs en charge de la prévention des inondations (services de l'État, EPTB, syndicats, ...).

L'Entente organise ponctuellement des **visites de la réserve de l'Ois'eau**, un des casiers de l'ouvrage d'écrêtement de Longueil-Sainte-Marie. L'Entente a organisé une visite le 2 avril pour l'association *Union des Amis du Parc Naturel Régional Oise Pays de France et de ses Trois Forêts* à l'occasion de leur assemblée générale, et le 13 avril dans le cadre du **Festival de l'Oiseau** en partenariat avec un ornithologue amateur adhérent à la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO).



Festival de l'Oiseau à la réserve de l'Ois'eau le 13 avril.

## Des partenariats pour informer



En 2022, l'Entente s'est associée à la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère dans le cadre de son projet d'aménagement d'un espace pédagogique sur la gestion des eaux pluviales et la prévention des inondations à l'Hôtel des formations à Chauny (02). Ainsi, l'Entente a réalisé **six panneaux pédagogiques** munis de QR Codes, informant sur le rôle et les missions de l'Entente, et les solutions adaptées pour limiter le risque inondation.

L'Entente se tient à la disposition de ses membres pour effectuer une visite de cet espace.

# 3

## PAPI

# DE LA VALLÉE DE L'OISE



Visite du site d'écrêtement de Longueil-Sainte-Marie par une délégation de la MRC de Coaticook le 9 mai.



# Un programme d'actions de prévention des inondations

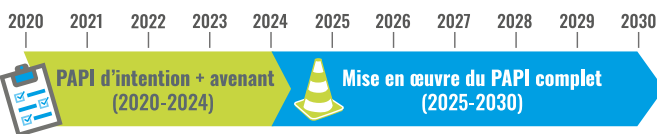
## À l'échelle de la vallée de l'Oise

L'Entente Oise-Aisne porte et anime le PAPI d'intention sur la vallée de l'Oise qui répond aux stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI) établies et approuvées, en décembre 2016 sur quatre territoires à risque important d'inondation (TRI) : Chauny-Tergnier-La Fère, Compiègne, Creil et la Métropole francilienne dans le Val-d'Oise.

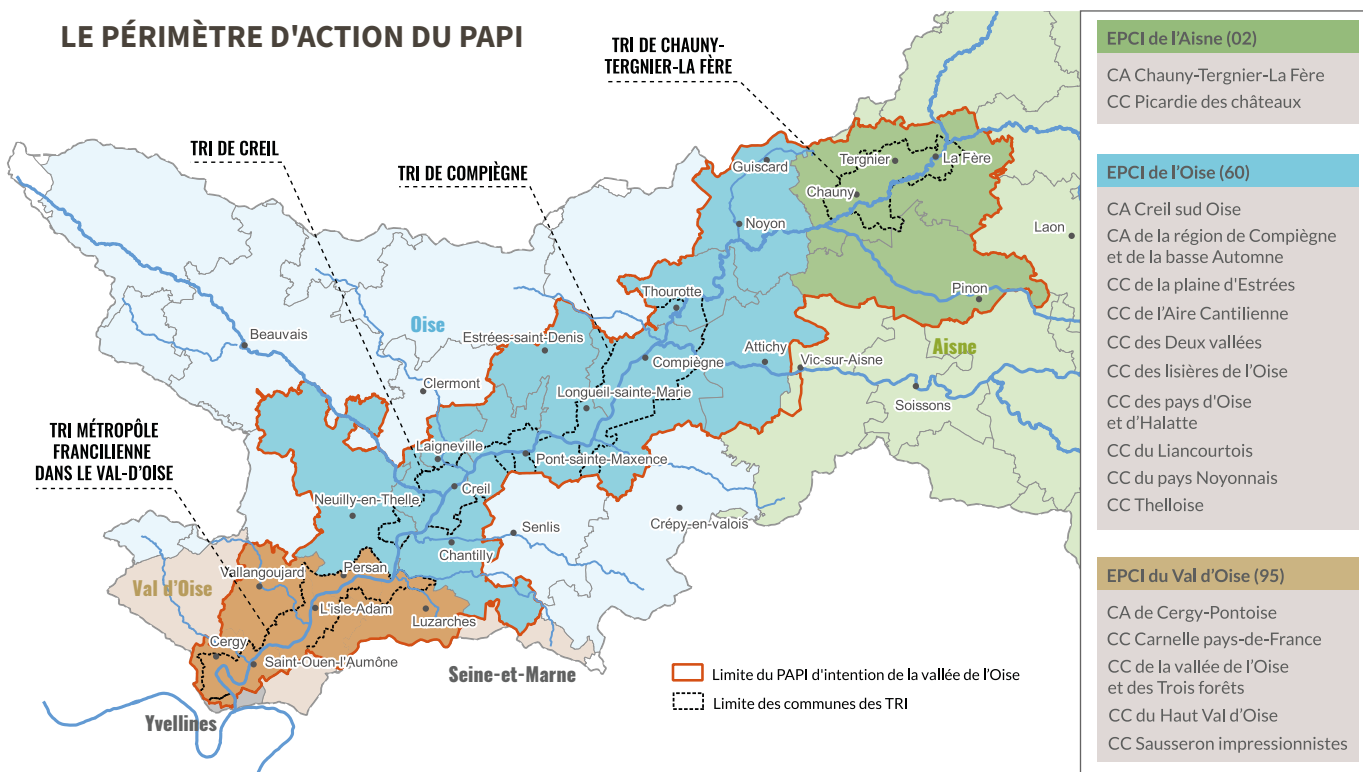
L'objectif principal est la **résilience de la vallée de l'Oise aux inondations**, au travers d'une approche globale de gestion du risque depuis la **protection individuelle** sur des **bâtiments** à des **dispositifs de prévention à l'échelle d'un territoire**.  
Les actions s'articulent autour de sept axes de travail allant de l'**amélioration de la connaissance** et de la **sensibilisation au risque**, à la **gestion des ouvrages de protection** en passant par la **gestion de crise**, la **réduction des dommages** ou la **prise en compte du risque dans l'urbanisme**.

Ce programme comprend principalement des études préliminaires en vue d'élaborer un futur PAPI complet (nouvelles connaissances, diagnostics de vulnérabilité, maîtrise d'œuvre de projet de réduction du risque, plan de gestion de crise, analyse coût/bénéfice, mise en conformité des ouvrages, etc.).

Les partenaires locaux se sont engagés avec l'État dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations d'intention de la vallée de l'Oise, par l'établissement d'une convention-cadre en date du 7 août 2020. Le programme d'actions s'élève à 6,4 millions d'euros, l'Entente participe à hauteur de 26 % et l'État à hauteur de 44 %.



### LE PÉRIMÈTRE D'ACTION DU PAPI



# Les actions du PAPI de la vallée de l'Oise



## Sensibiliser et entretenir la mémoire du risque

### REPÈRES DE CRUES

L'Entente accompagne les communes dans la pose de repères de crues pour entretenir la mémoire du risque et la vigilance des populations face aux inondations. **En 2022, le 50<sup>e</sup> repère de crue a été posé à Verberie.**

+ d'infos p 42 et 58

### SENSIBILISATION EN MILIEU SCOLAIRE

+ d'infos p 43

### VIDÉOS PÉDAGOGIQUES

**3 nouvelles vidéos pédagogiques ont été créées et diffusées** sur nos réseaux pour comprendre le risque d'inondation et les outils pour se protéger.

+ d'infos p 20



## Protéger les populations et les activités

### DISPOSITIF INOND'ACTION



Une aide financière pour se protéger face au risque inondation pour les particuliers, les petites entreprises (moins de 20 salariés) et

les établissements publics sensibles. 50 diagnostics ont été réalisés depuis fin 2021 sur le bassin.

+ d'infos p 38-39

Les services de la Région des Hauts-de-France (équipements, patrimoine, lycées) ont été approchés pour échanger sur la possible mise en œuvre de diagnostics sur plusieurs lycées situés en zones inondables.

### PROTÉGER À L'ÉCHELLE D'UN QUARTIER

Lancement de la maîtrise d'œuvre pour la mise en place de **mesures de protection à Appilly** (création d'un système d'endiguement).

+ d'infos p 28

Poursuite des **études de danger des systèmes d'endiguement** situés dans le périmètre du PAPI (l'Entente pour ses EPCI adhérents et la Communauté de communes des Deux vallées pour l'étude de danger sur le canal latéral à l'Oise). Les dossiers de classements des systèmes d'endiguement inscrits dans le périmètre du PAPI bénéficient d'aides de l'État.

## Le PAPI, un programme d'actions qui mobilise les acteurs des territoires et les partenaires pour la prévention des inondations



L'Entente, en tant qu'animateur du programme, assure un dialogue et une coordination permanente avec les acteurs locaux : comités de pilotage, ateliers, visites de terrain... Elle se tient à la disposition

des collectivités adhérentes et des autres territoires souhaitant s'inscrire dans la démarche pour les aider à monter des actions de prévention. Les actions sont financées en grande partie par l'État et d'autres financeurs (Régions, Départements, fonds européens, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, ...) pouvant aller jusqu'à 80%.



### PLANIFIER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**Intégration du risque d'inondation au sein des stratégies d'aménagements des collectivités territoriales** (SCoT, PLU, PLUI). Dans le cadre de la révision du SCoT des Pays d'Oise et d'Halatte et du Grand Creillois, des diagnostics spécifiques ont été menés.

+ d'infos p 30-31



### Mieux connaître et partager les connaissances

Depuis février 2021, l'Entente s'est engagée dans une démarche de diagnostic global des territoires. Cet examen complet porte sur l'évaluation des conséquences d'une inondation majeure sur les territoires, leurs activités et les impacts directs et indirects de la vallée de l'Oise. Il repose sur plusieurs volets.

#### RECENSEMENT DES ENJEUX

Développement de référentiels d'enjeux (bâtiments, activités, routes, réseaux ...). **Plus de 22 000 bâtiments recensés répartis sur 120 communes.**

#### ANALYSE DES IMPACTS DIRECTS ET INDIRECTS D'UNE INONDATION

Un examen spécifique des réseaux structurants (électricité, routes, eau potable et assainissement, ...) permet de connaître les équipements techniques exposés au risque d'inondation, et les incidences sur les activités (arrêt d'approvisionnement, dégradation des services publics, paralysie de l'activité économique, coupure de courant, transport et accessibilité ...).

#### PARTAGE DE CES CONNAISSANCES POUR FAIRE ÉMERGER DES ACTIONS

Échanges avec les opérateurs du réseau électrique (Enedis, SICAE de l'Oise, RTE, SICAE de la vallée du Sausseron) et les gestionnaires des réseaux d'eau potable et d'assainissement pour évaluer les impacts des crues sur leurs installations et les conséquences pour les territoires. Animation sous forme d'ateliers (janvier 2022) avec élus et partenaires locaux afin de partager les principales conclusions du diagnostic.

+ d'infos p 30-31

### Surveiller, se préparer pour mieux anticiper

#### OUTILS D'AIDE À LA GESTION DE CRISE

> Surveiller les niveaux d'eau avec le développement d'un **réseau de mesures** sur le secteur de la confluence Oise-Serre.

+ d'infos p 34

> Anticiper les conséquences des crues avec le développement des **cartes d'impacts d'inondation** (enjeux couplés avec les zones inondables).

+ d'infos p 32-33

#### ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE LA GESTION DE CRISE

> Les services départementaux (SDIS, DDT) et l'Entente ont convenu d'élaborer une méthode de **partage d'informations en vue d'anticiper la gestion de crise.**

> L'Entente mène une réflexion sur le **partage de cartes d'inondation avec les collectivités.** À titre d'exemple, ces données pourraient être utilisées dans le cadre de leurs plans de gestion de crise (PICS à l'échelle intercommunale).



### Agir pour limiter les inondations

#### RECENSEMENT DES ZONES D'EXPANSION DE CRUES

> Identifier des sites potentiels d'expansion des crues à reconquérir dans les zones non habitées pour les rivières Oise, Aisne et Serre. Différents paramètres sont en cours d'analyse sur des sites pré-identifiés pour alimenter la réflexion (gain hydraulique, usage des terrains, impact environnemental, faisabilité technique, ...).

#### LIMITER LES COULÉES DE BOUE

Certains sous-bassins font l'objet d'études portées en régie par l'Entente pour la gestion des ruissellements pour les adhérents à cette compétence.

#### AGRANDISSEMENT DU SITE D'ÉCRÈTEMENT DES CRUES DE L'OISE LONGUEIL-II

Un action phare du PAPI est de conduire les études de maîtrise d'œuvre du projet de Longueil II (portage technique et financier).

+ d'infos p 48-49

# Longueil II, un projet d'extension de l'ouvrage d'écrêtement des crues de l'Oise

## Un projet co-construit avec les acteurs locaux

En 2022, le travail mené par l'Entente et la maîtrise d'œuvre (BG, Ingetec, Ateliers 2/3/4/) a permis de définir les premières orientations du projet et d'envisager des scénarios de tracés du futur aménagement. L'Entente a également engagé une démarche de concertation avec les acteurs locaux afin de les informer de l'avancée du projet et d'intégrer les enjeux des territoires.

L'ouvrage d'écrêtement de Longueil-Sainte-Marie s'étend sur 3 000 ha répartis sur 7 communes : Chevrières, Houdancourt, Longueil-Sainte-Marie, Pontpoint, Pont-Sainte-Maxence, Rivecourt et Verberie. L'ouvrage, mis en service en 2009, a pour objectif de limiter les dommages aux populations provoqués par les crues majeures de l'Oise. Il a été dimensionné pour optimiser les capacités d'expansion de crue du lit majeur, en restant sur un remplissage gravitaire.

Afin de le rendre fonctionnel pour des crues plus fréquentes, il fait l'objet d'études menées par l'Entente Oise-Aisne en vue d'augmenter sa capacité de stockage pour limiter davantage le risque d'inondation et de répondre aux incertitudes face au changement climatique.

### LES OBJECTIFS DU PROJET

> Agir sur des crues plus fréquentes :

Actuellement, l'ouvrage de Longueil-Sainte-Marie permet d'agir pour des crues de type 1993 et 1995. Le futur ouvrage permettra

d'agir sur une plus large gamme de crues, plus fréquentes de type décennales (1 risque/10 de se produire chaque année) et jusqu'à la crue centennale. Il permettra ainsi d'abaisser les niveaux d'eau en aval et d'assurer un meilleur remplissage des casiers.

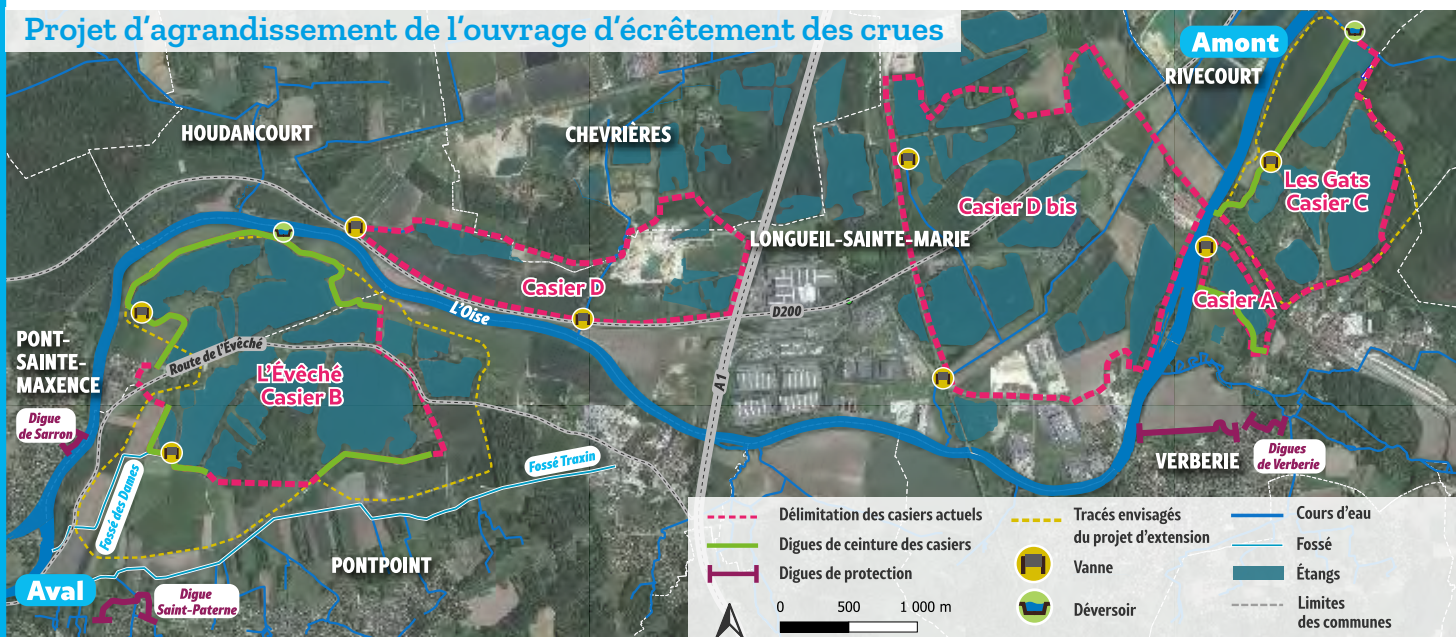
### > Limiter les dommages

Le futur ouvrage permettra d'atténuer les dommages aux populations, aux activités économiques et aux réseaux de 54 communes (Oise et Val d'Oise). Ce qui représente environ 500 entreprises et 5 000 personnes.

### COMMENT ?

En doublant les capacités de stockage par un système de pompage qui permet de maîtriser le remplissage des casiers. Le projet s'appuie sur l'ouvrage existant comprenant une partie des digues, et prévoit l'extension de deux casiers (L'Évêché situé à Pontpoint/Pont-Sainte-Maxence et les Gats, situé à Verberie).

## Projet d'agrandissement de l'ouvrage d'écrêtement des crues







Réunion avec les élus de la Communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte le 6 avril.



Réunion publique à Pontpoint le 29 septembre.

### AUJOURD'HUI, UN PROJET À L'ÉTUDE

Des **études** sont actuellement menées pour définir les **surfaces des casiers et les hauteurs des futures digues**. Ces études, qui s'étalent sur plusieurs années, permettront de **définir le scénario le plus efficient pour les populations et les activités tout en valorisant le paysage**. Cela implique des études d'impact environnemental et paysager, hydrauliques et géotechniques, et des relevés topographiques.

### LES CASIERS CONCERNÉS PAR LONGUEIL II

Le projet porte sur l'extension des capacités de stockage du casier de l'Évêché, situé à Pont-Sainte-Maxence/Pontpoint, et du casier les Gats, situé à Verberie. Ces deux casiers offrent une capacité de stockage répondant aux objectifs du projet.

### MAGEO ET LE CANAL SEINE-NORD EUROPE

Le projet MAGEO (Mise Au Gabarit Européen de l'Oise) porté par Voies Navigables de France, et le projet de canal Seine-Nord Europe, porté par la Société du canal Seine-Nord Europe, ont pour objectif de permettre la navigation de convois à grand gabarit pour le transport de marchandises. L'Entente échange régulièrement avec ces deux acteurs pour suivre l'avancée des projets et s'assurer d'une bonne coordination des différentes opérations.

Le 14 juin, l'**Entente et la Société du Canal Seine-Nord Europe, ont signé, à Laon, une convention de mise à disposition de 400 000 m<sup>3</sup> de matériaux excavés** sur le Secteur 1 du Canal (18,6 km de Compiègne à Passel dans l'Oise) pour les besoins de construction de remblais du futur aménagement de Longueuil II. Les matériaux seront acheminés préférentiellement par la voie d'eau. La signature de cette convention est la concrétisation opérationnelle de la volonté de deux maîtres d'ouvrages publics d'aménager le territoire dans une démarche d'économie circulaire et de respect de l'environnement.

### FINANCEMENTS

Les études sont intégrées dans le PAPI - Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la vallée de l'Oise, un programme pour lequel l'Entente et ses partenaires sont engagés avec l'État pour mener des actions visant à limiter le risque d'inondation sur des territoires à forts enjeux (habitats, activités économiques,...).

**Montant estimatif des études :  
2,3 millions d'euros sur 5 ans**



### UN PROJET CONSTRUIT EN CONCERTATION

L'Entente Oise-Aisne porte une attention particulière à informer et associer les acteurs locaux au projet ainsi que les bénéficiaires. Elle organise et participe à des réunions de présentation/concertation : **réunions avec les élus le 6 avril et le 14 septembre 2022** au siège de la Communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte, **réunion publique à Pontpoint le jeudi 29 septembre 2022**.

L'Entente Oise-Aisne s'est rendue en préfecture de Beauvais, à l'invitation de la Préfète, le 10 novembre, pour le **COPIL de présentation du projet** d'ouvrage d'écrêtement des crues de Longueuil II. Cette réunion a permis d'échanger avec tous les acteurs concernés et de recueillir leurs premières remarques et orientations.

Une visite d'un ouvrage hydraulique de l'Entente situé à Montigny-sous-Marle (02) sera organisée au cours de l'année 2023.

L'Entente Oise-Aisne informera régulièrement les habitants de l'évolution du projet via des lettres d'informations, son site Internet et ses réseaux sociaux.

### UN PROJET INTÉGRÉ DANS L'ENVIRONNEMENT

Tout comme l'ouvrage actuel, le projet s'inscrit dans le paysage et participe à valoriser le cadre de vie des habitants. Il permettra d'aménager de nouveaux espaces de loisirs et des lieux de promenades, tout en offrant des espaces d'observation de la faune présente sur les étangs.



# 4 LES TERRITOIRES





## BASSIN DES PÂTIS Installation d'un filet antipollution

L'Entente s'engage pour la préservation de l'environnement et installe un filet de récupération des déchets au bassin des Pâtis (95) à Pontoise. Cette action est la première étape pour lutter contre la pollution du site.



Installation d'un filet de récupération des déchets le 18 janvier.

Situé en contrebas d'un grand axe routier, le bassin d'écroulement des Pâtis fait l'objet, depuis des années, d'une pollution importante de déchets. Jetés par les automobilistes, les débris s'engagent dans la canalisation des eaux de ruissellement et se déversent dans le bassin.

Lors des remplissages du bassin, les débris en flottaison s'éparpillent sur l'ensemble du site. La vanne exutoire du bassin se bloque ce qui gêne son fonctionnement et nécessite une maintenance supplémentaire de l'ouvrage. En février, l'Entente a dû procéder au nettoyage de la chambre à vanne du bassin. De plus, les déchets se déversent dans la rivière Viosne, créant une pollution de cet affluent de l'Oise.

C'est pourquoi, l'Entente a fait le choix de mettre en place un **filet de nasse sur l'exutoire des eaux de ruissellement en provenance de la voie rapide et de prendre à sa charge cet équipement et son installation** à hauteur de 7 649 € TTC. L'installation a été effectuée par l'entreprise Pollustock. La technologie de ce filet permet de récupérer la totalité des déchets transitant par les réseaux d'eaux pluviales quelles que soient leurs formes et dimensions. Un prestataire sera chargé de vider régulièrement les filets selon le volume de déchets accumulés. Grâce à la pose du filet, le nettoyage de la chambre à vanne devrait être moins fréquent.

### [EN BREF]

Le bassin des Pâtis est entré en fonctionnement une fois au cours du printemps 2022.

#### Classement des ouvrages

L'Entente poursuit son travail sur les études de danger pour les systèmes d'endiguement de Persan et Mours en vue de leur classement.

#### Sensibilisation

Un panneau d'information, permettant aux promeneurs d'être informés sur les usages et le fonctionnement du bassin des Pâtis, à Pontoise, a été mis en place en juin.



#### Opération nettoyage

Les 28 et 29 mars 2022, une équipe de l'association *Les Ateliers et Chantiers d'Insertion de la Sauvegarde 95*, mandatée par l'Entente Oise-Aisne, a retiré 900 kg de débris accumulés au bassin des Pâtis. Il s'agit de la première opération de nettoyage d'envergure impulsée par l'Entente sur le site.

### BASSIN DES PÂTIS

## Mise à disposition du bras de décharge de la Viosne pour une gestion globale du bassin

Lors du comité syndical du 14 juin, les élus ont approuvé une convention de mise à disposition du bras de décharge de la Viosne par la commune de Pontoise à l'Entente. Celui-ci est situé en amont du bassin des Pâtis (95).



Bras de décharge après l'opération de nettoyage.

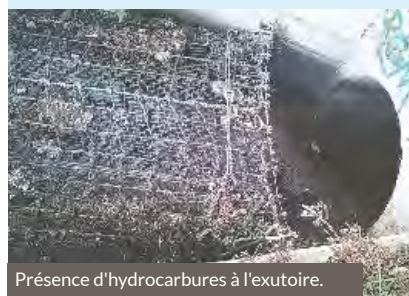
Le bassin qui avait été transféré en 2018 à l'Entente, permet de réguler les eaux de la Viosne. Grâce à la mise à disposition du bras de décharge, l'Entente pourra ainsi entretenir ce tronçon nécessaire au bon écoulement des eaux vers le bassin. Ce bras est composé d'un tronçon de 150 m à ciel ouvert et d'une partie busée d'une longueur de 150 m passant sous des parcelles privées.

**Une opération de nettoyage** (débroussaillage, retrait d'embâcles), de ce bras de décharge **sur sa partie découverte**, a eu lieu début août **pour garantir le bon écoulement vers le bassin et éviter les embâcles**. Le coût de l'opération s'élève à 8875.50 € HT.

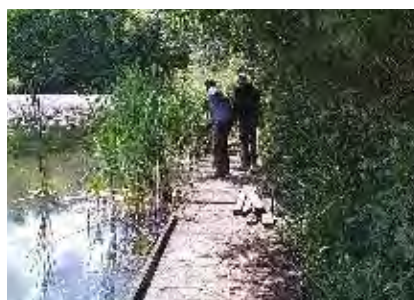
### Entretien du bassin des Pâtis

La fauche du site a été réalisée courant juin et la maintenance hydraulique annuelle qui consiste au contrôle des équipements, changement des filtres et analyse de la qualité de l'huile a eu lieu début juillet.

L'Entente a constaté que des hydrocarbures, provenant des eaux pluviales de la RD915, s'écoulaient dans le bassin. Différents échanges ont eu lieu en juin avec l'Agence routière départementale de la Vallée de l'Oise pour qu'une recherche de solutions soit faite afin d'éviter l'écoulement d'hydrocarbures dans le bassin et à fortiori la pollution de la Viosne.



Présence d'hydrocarbures à l'exutoire.



### BLANCHE DE CASTILLE Retrait de la passerelle

La passerelle du bassin Blanche de Castille, situé à Saint-Ouen-l'Aumône, était devenue dangereuse pour les promeneurs. Il a été convenu avec la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et la commune de Saint-Ouen-l'Aumône de la déposer par mesure de sécurité. Le 4 et 5 juillet, l'association *Les Ateliers et Chantiers d'Insertion de la Sauvegarde 95* est intervenue pour effectuer la dépose. D'autre part, suite aux dégradations survenues en début d'année, un gabion métallique a été remis en état.

## Comment s'adapter au changement climatique ?

L'Entente Oise-Aisne a participé, lundi 27 juin, au rendez-vous du développement durable de l'Agglomération de Cergy-Pontoise pour présenter la gestion du risque inondation et la stratégie adaptée à l'échelle du bassin Oise-Aisne aux habitants et élus du territoire. Ce fut également l'occasion d'aborder avec d'autres acteurs les solutions d'aménagement et les actions pour faire face au changement climatique.



## PONTOISE

### Présentation du dispositif Inond'action aux habitants

Invitée par la commune de Pontoise (95), l'Entente a présenté le jeudi 7 avril, son dispositif Inond'action aux habitants du quartier Le Chou exposés au risque d'inondation.

La réunion publique, qui a rassemblé une trentaine d'habitants, était présidée par Gérard Seimbille, président de l'Entente Oise-Aisne, et par Léna Moal-de-Bourmont, adjointe au maire en charge de la mobilité et de la transition écologique, en présence de Stéphanie Von Euw, maire de Pontoise, et des services de la ville. L'équipe de l'Entente a rappelé ses différentes missions en matière de prévention des inondations et a présenté son dispositif Inond'action.

À l'issue de cette présentation, les participants ont pu échanger sur leur situation et s'inscrire auprès de l'Entente en vue de bénéficier d'un diagnostic. **À ce jour, treize habitants ont fait réaliser un diagnostic et trois riverains ont effectué des travaux de protection.**



## [À LA RENCONTRE DES TERRITOIRES]

### Jouy-le-Moutier

Des rencontres ont eu lieu avec les élus de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et de la commune pour échanger sur l'étude de faisabilité de mise en place d'un système d'endiguement et des stations de pompage. Au regard du coût global important et des contraintes techniques de ce projet, une réunion publique a été proposée à la commune pour présenter le dispositif inond'action et mieux connaître les enjeux impactés en cas de crue afin d'alimenter la réflexion.

### Jouy-le-Moutier/Maurecourt

L'Entente a rencontré en novembre les exploitants agricoles pour échanger sur des travaux d'hydraulique douce complémentaires au bassin des Cochevis réalisé en 2021 pour la gestion du ruissellement sur la Val de Glatigny.



Bassin des Cochevis à Jouy-le-Moutier (95).

### Vauréal

Pour trouver des solutions face aux coulées de boue qui impactent régulièrement la commune, l'Entente a engagé un diagnostic. L'opération consistera à la réalisation d'une haie sur talus avec une noue, ainsi que l'aménagement de deux entrées de champs. Le service de la voirie départementale a été concerté lors de la définition du programme.



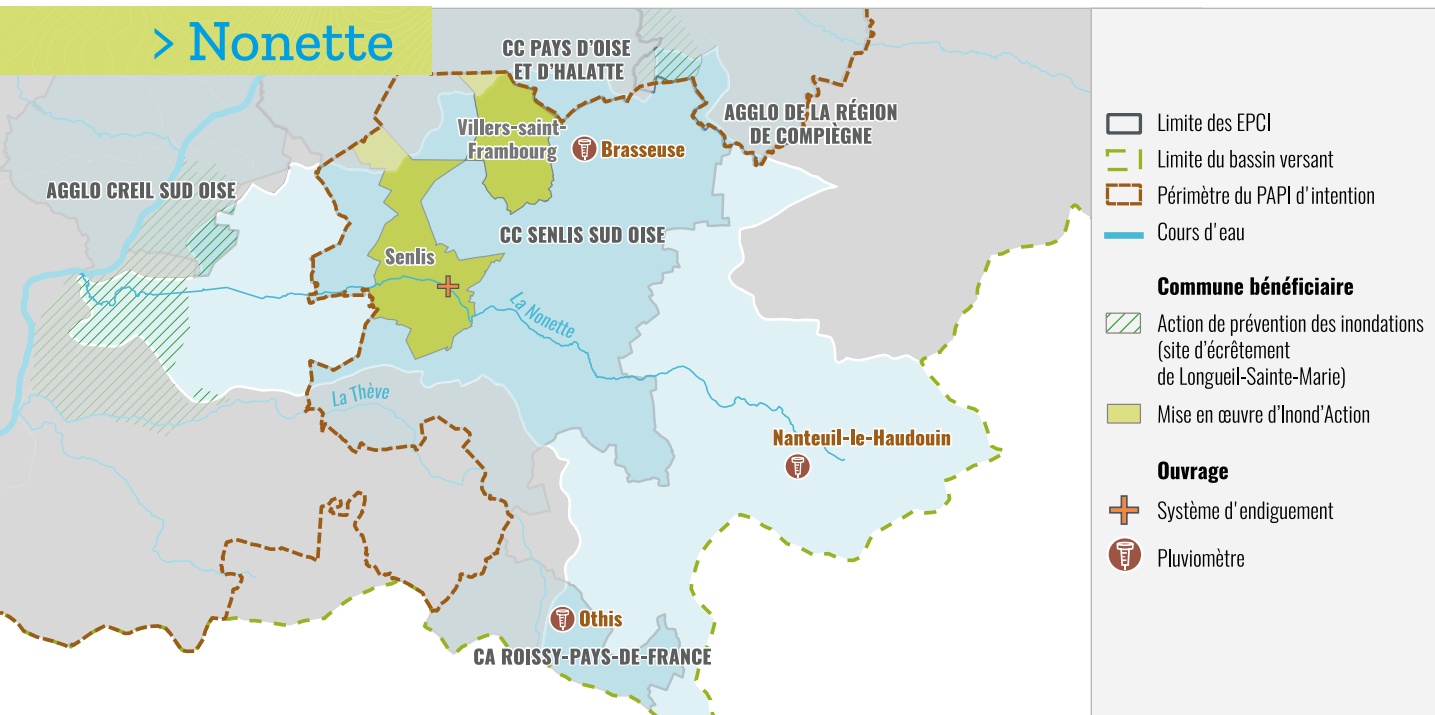
Coulées de boues à la suite des orages du 12 juillet 2021 à Vauréal (95).

L'Entente a effectué un état des lieux exhaustif des dégâts et des différents événements (rencontre des sinistrés de l'été 2021 en présence des agents de la commune et de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise) pour comprendre la dynamique des écoulements. Un travail de terrain a également été mené sur les parcelles agricoles, et une modélisation des désordres passés a été réalisée. Une convention sera signée entre l'Entente Oise-Aisne, la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise en tant que propriétaire des terrains, et l'exploitant agricole, afin de fixer les modalités de réalisation et d'entretien des aménagements et les indemnités afférentes. Une première phase de travaux aura lieu en 2023. L'opération est estimée à 15 000 € TTC.

### Neuville-sur-Oise

Le 8 juin, l'Entente a échangé avec les élus municipaux sur la phase de concertation agricole et un courrier cosigné, mairie et Entente, a été envoyé aux exploitants agricoles pour les prévenir d'une rencontre avec l'Entente. Les prises de contact ont eu lieu fin juillet et mi-septembre. Le 21 septembre, l'Entente est allée en mairie pour faire un point de situation et discuter des solutions techniques envisageables. Prochaine étape, l'Entente va réaliser une modélisation hydraulique et affiner les propositions d'aménagements incluant la reprise de l'existant afin de les présenter aux élus et exploitants agricoles.

## > Nonette



## OTHIS Les bassins à l'étude

À la suite de l'adhésion de la Communauté d'agglomération Roissy-pays-de-France à l'Entente au titre de la prévention des inondations, les services ont rencontré les élus locaux à Othis (77) où des bassins enterrés régulent les crues de deux petits cours d'eau affluents de l'Aunette.



Une visite de terrain a eu lieu le 22 février en présence de Jean-Luc Servières, vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement de la GEMAPI à la CARPF, Jean-Luc Poli, délégué suppléant à l'Entente, ainsi que les services de la CARPF et de la ville d'Othis.

Après avoir évoqué les modalités de gestion des bassins transférés, les problématiques de ruissellement et leur articulation avec les débordements de cours d'eau, souvent mêlées en têtes de bassins, les différents échanges ont permis de comprendre les attentes du territoire.

Au cours de cette visite, **un troisième bassin d'une surface de 850 m<sup>2</sup> a été identifié dans le quartier de la Jalaise à Othis.** Il contribue également à la prévention des inondations. C'est pourquoi, une mise à disposition de gestion à l'Entente a été approuvée lors du comité syndical du 11 octobre 2022.



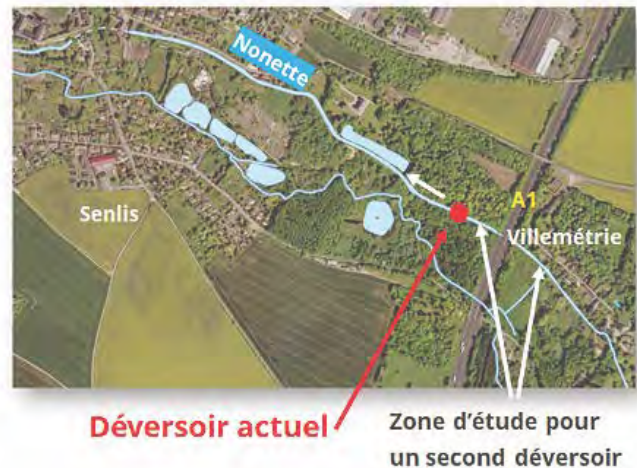
Un **relevé GPS** a été réalisé en régie au mois de mars pour évaluer les capacités de stockage des bassins. **Une étude hydraulique sur la tête de bassin est en cours pour identifier les plages d'efficacité des bassins et évaluer l'intérêt des mesures complémentaires** telles que des travaux de protection à l'habitat financés par le dispositif Inond'Action.

Une rencontre a également eu lieu le 9 novembre avec les élus locaux pour échanger sur les problématiques d'inondations sur la commune et le hameau de Beaumarchais. L'Entente a ensuite mené une analyse hydrologique pour évaluer le risque et envisager la création d'un bassin pour limiter celui-ci.

## SENLIS

### Deuxième déversoir sur la digue de la Nonette

Une étude a été lancée fin 2021 pour la réalisation du second déversoir du système d'endiguement de la Nonette. Depuis, une campagne topographique préalable, nécessaire à la modélisation hydraulique, a été réalisée en février 2022. L'étude de danger prévue dans le marché est en cours de réalisation par le maître d'œuvre. Deux sites sont pressentis pour l'implantation du futur déversoir. Les échanges, notamment avec les propriétaires, se poursuivront en 2023.



## SYSTÈME D'ALERTE

### Nouvelle campagne de sensibilisation

Afin de prévenir les habitants du bassin versant de la Nonette d'une montée des eaux et d'un risque de débordement de cours d'eau, l'Entente a mis en place un système d'alerte SMS.

En juillet, l'Entente a de nouveau communiqué auprès des habitants de Senlis exposés au risque inondation en déposant un flyer d'information sur le système d'alerte SMS.

Un premier envoi de courrier et une réunion publique, organisée en novembre 2021, leur avait déjà permis de s'inscrire gratuitement au dispositif.

**À ce jour, 31 habitants et 17 personnes des services et élus locaux se sont inscrits au dispositif. Les alertes sont également relayées par la ville de Senlis.**

### Retrait d'arbres tombés sur la digue de la Nonette

À la suite de la tempête du mois de janvier, six arbres sont tombés sur la digue de la Nonette et dans la rivière. En tant que gestionnaire de la digue, l'Entente a mandaté l'entreprise Hié Paysage qui a procédé au retrait des arbres du 17 au 19 janvier.



Digue de la Nonette avant intervention.

## [EN BREF]

### Borest : pose d'une échelle limnimétrique

Le 5 décembre, l'Entente a procédé à la pose d'une échelle limnimétrique au niveau du pont de la rivière La Nonette à la demande de la commune qui souhaitait suivre les variations de hauteur du cours d'eau. L'échelle limnimétrique est un outil complémentaire pour la prévention des inondations.

### Classement des ouvrages

L'Entente poursuit son travail sur les études de danger pour le système d'endiguement de la Nonette à Senlis en vue de son classement.



## VERBERIE

### Travaux de réfection de la digue de Verberie

**Du 7 au 9 novembre, l'Entente a mené des travaux de réfection de la crête de digue de Verberie (60) qui présentait des fissures.**

Construite en 2008 en même temps que l'aménagement d'écrêtement des crues de Longueil-Sainte-Marie, la digue qui protège Verberie des crues fréquentes (10 à 30 ans de période de retour) présentait des fissures sur la couche d'enrobé qui pouvaient, au fil du temps, fragiliser l'ouvrage. **Des échanges entre l'Entente et la mairie ont permis de trouver une solution optimale qui assure le bon niveau de protection de l'ouvrage tout en préservant les circulations douces.**

Pour ce faire, la couche de surface a été malaxée, traitée à la chaux et au ciment, compactée, puis recouverte d'une émulsion gravillonnée. Cette remise en état participe également à l'amélioration de la sécurité des piétons et des deux roues sur cet ouvrage d'un linéaire de 760 m.



**Les travaux**, réalisés par l'entreprise Poisson Terrassement, **s'élèvent à 53 100 € TTC**. La réception a été effectuée le 9 novembre.

### [EN BREF]

#### Classement des ouvrages

L'Entente poursuit son travail sur les études de danger. Les dossiers de Compiègne, Clairoux, Margny-les-Compiègne, Venette et Lacroix-Saint-Ouen ont été déposés en décembre 2022.

L'Entente a participé à plusieurs rencontres avec les élus et services des communes (Verberie, Venette, Margny-les-Compiègne, Clairoux, et Creil), et les services des EPCI (Agglomération de la région de Compiègne et Communauté d'agglomération Creil Sud Oise) dans le cadre de la

réalisation des études de danger et du document d'organisation. Ces rencontres ont également été l'occasion d'échanger sur les bandes de précautions et de faire des visites de terrain pour collecter et valider les données sur les systèmes d'endiguement (topographies, points de contournement, réseaux traversants...).

Les dossiers de classement de Verberie, Pontpoint, Pont-Sainte-Maxence et Creil seront déposés au printemps 2023.



## GRAND PROJET

# Premier COPIL à la préfecture de l'Oise pour présenter le projet de Longueil II

À l'invitation de la préfète de l'Oise, Gérard Seimille, président de l'Entente Oise-Aisne s'est rendu en préfecture de Beauvais, le jeudi 10 novembre, afin de présenter le futur projet d'ouvrage d'écrêtement des crues de Longueil II, en présence du directeur de la DDT de l'Oise.

Tous les services de l'État et ses établissements publics (DDT, DREAL, DRIEAT, office français de la biodiversité, Agence de l'eau, VNF mission MAGEO) étaient conviés, ainsi que la chambre d'agriculture, les CCI de l'Oise et du Val d'Oise, le syndicat mixte Oise Aronde, les associations environnementales, les fédérations de chasse et de pêche, ainsi que toutes les collectivités et leurs groupements concernés par le projet.

Cette réunion avait pour **objectif d'associer tous les acteurs, d'échanger et de recueillir leurs premières remarques et orientations.** À cette occasion, Gérard Seimille est revenu sur la **genèse du projet et la justification hydraulique du site qui bénéficie de la capacité de stockage d'eau la plus importante**



COPIL à la préfecture de l'Oise le 10 novembre.

**du bassin de l'Oise.** Ce ne sont pas moins de **54 communes, 5 000 logements et 500 entreprises qui en seraient bénéficiaires** dans l'Oise et le Val d'Oise.

## Longueil II, un projet co-construit avec les acteurs locaux

L'Entente Oise-Aisne a participé à deux **réunions de présentation/concertation**, concernant le futur site d'écrêtement de crue de Longueil II, le **6 avril et le 14 septembre au siège de la Communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte en présence des élus locaux.** Ces rendez-vous ont permis aux élus locaux et aux personnes présentes **d'échanger avec le groupement de bureaux d'études (BG, Ingetec et Ateliers 2/3/4/)** sur les différents scénarios envisagés et de recueillir leur avis.

Puis l'Entente a répondu à l'**invitation de Bruno Dauguet, maire de Pontpoint**, pour présenter le projet de Longueil II aux habitants lors d'une **réunion publique le jeudi 29 septembre.** 150 personnes ont répondu présent et ont pu ainsi exprimer leurs avis et poser leurs questions à ce sujet.

Gérard Seimille, Président de l'Entente Oise-Aisne, Jean-Michel Cornet, Directeur de l'Entente et le cabinet de maîtrise d'œuvre mandaté par l'Entente, ont expliqué la genèse du projet et la justification hydraulique du site qui présente les capacités de stockage les plus importantes de la vallée de l'Oise, et le tracé de digues envisagé. Ce projet a suscité de nombreuses questions, tant sur le plan technique que sur l'impact paysager et environnemental pour le village. Pour rappel, le projet s'appuie sur l'existant, Longueil 1, et permettrait de réduire le risque inondation pour les populations.



Réunion avec les élus de la Communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte le 14 septembre.



Réunion publique à Pontpoint le 29 septembre.

**+ d'infos sur le projet d'agrandissement de l'ouvrage p 48 - 49**

## Démarrage des reconnaissances terrain



En janvier 2022, l'entreprise Argotech a procédé aux premières **reconnaitances géophysiques sur le futur site du projet Longueil II.** Quatre zones stratégiques sont étudiées afin de connaître les propriétés physiques des sols. L'entreprise a utilisé la méthode électrique qui permet de connaître les caractéristiques géologiques de sol par sa résistivité. Les résultats obtenus permettent de connaître le type d'homogénéité du sol sous 45 m de profondeur. Cette technique présente l'avantage de ne pas détériorer le site et d'obtenir des résultats rapidement.

### VERBERIE

## Inauguration du 50<sup>e</sup> repère de crue sur le bassin Oise-Aisne

Le 17 mai 2022, Gérard Seimbille, président de l'Entente Oise-Aisne, et Michel Arnould, maire de la commune de Verberie, située dans l'Oise, ont inauguré le 50<sup>e</sup> repère de crue du bassin Oise-Aisne.

Implanté à Verberie, à l'angle de la rue du Port et de la rue de l'Oise, ce repère de crue est un véritable outil dédié à la mémoire du risque inondation. **Il est nécessaire de rappeler aux populations, en particulier aux nouveaux arrivants, les crues passées et leurs conséquences sur les habitations.** Sur le bassin, des centaines de communes ont été ou seront impactées par les crues. La commune de Verberie, qui a été fortement touchée par les crues de 1993, 1995 et 2001, a fait appel à l'Entente Oise-Aisne afin de bénéficier d'un accompagnement pour la pose d'un repère de crue.

**+ d'infos sur l'accompagnement de l'Entente à la mise en place de repères de crue p 42**



Michel Arnould, maire de la commune de Verberie et Gérard Seimbille, président de l'Entente Oise-Aisne ont inauguré le 50<sup>e</sup> repère de crue à Verberie.

### [RÉSERVE DE L'OIS'EAU]

#### La signalétique de la réserve de l'Ois'eau fait peau neuve !

Les panneaux de signalétique installés à la réserve de l'Ois'eau (casier du site d'écrêtement de Longueil-Sainte-Marie), datant de 2009 étaient devenus vétustes. C'est pourquoi, l'Entente procède à leur remplacement.

Une première phase de pose a été réalisée le 4 août. Elle concerne le panneau d'accueil, les panneaux de localisation et de réglementation. Une seconde phase aura lieu en 2023 et portera sur la mise en place de panneaux pédagogiques sur les oiseaux, le fonctionnement du site et la gestion des inondations. Le site est classé Espace naturel sensible (ENS) et la signalétique est subventionnée à hauteur de 60 % par le Département de l'Oise.



#### Installation de nichoirs

Trois nichoirs ont été installés par Picardie Nature, missionné par le Parc naturel régional Oise - Pays de France, à la réserve de l'Ois'eau pour abriter les Moineaux friquet, espèce en voie de disparition.

#### Visites de la réserve de l'Ois'eau

Samedi 2 avril, l'Entente a organisé une visite de la réserve de l'Ois'eau pour l'association *Union des Amis du Parc Naturel Régional Oise Pays de France et de ses Trois Forêts* à l'occasion de leur assemblée générale. Une quinzaine de personnes ont ainsi pu découvrir la faune présente et en apprendre davantage sur la gestion des crues.

Mercredi 13 avril, 9 personnes ont visité la réserve de l'Ois'eau dans le cadre du **Festival de l'oiseau** et en partenariat avec un ornithologue amateur adhérent à la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO).



#### Gestion du gibier

À la suite des dégâts de gibier (sangliers) plusieurs battues ont été organisées sur la réserve de l'Ois'eau avec les sociétés de chasse locale, la gendarmerie et le lieutenant de l'oveterie.

#### Entretien

Conformément au plan de gestion en cours, l'entretien hivernal a eu lieu début octobre, et a consisté au débroussaillage des chemins, à la gestion des ligneux présents dans les prairies pour garder des zones ouvertes, et à la fauche des espaces devant les observatoires.



## OUVRAGES DE RÉGULATION DE LA VERSE

### Démolition des bâtiments désaffectés à Guiscard

Début septembre, les bâtiments désaffectés se trouvant sur un terrain au lieu-dit le Pont-Milon à Guiscard (60) ont été démolis. Une action nécessaire pour sécuriser le site destiné aux mesures compensatoires environnementales liées aux deux futurs ouvrages de régulation de Berlancourt et Beaugies-sous-Bois.



Démolition de la maison désaffectée.



Terrain nettoyé après la phase de démolition.

Ainsi un hangar et une maison inoccupés ont été désamiantés puis démolis par l'entreprise NEOM - Vinci. L'opération s'est déroulée du 29 août au 8 septembre et s'élève à 37 505 € HT. L'Entente qui a eu l'opportunité d'acheter, en 2017, ce terrain d'une superficie d'environ 1,5 hectare, va pouvoir y engager une restauration environnementale du cours d'eau, la Verse, en compensation des travaux des deux ouvrages de régulation des crues.

Le projet de construction d'ouvrages hydrauliques qui vise à limiter les inondations de la Verse a reçu un avis favorable du CODERST à l'unanimité le 11 mai. Cette commission départementale rend des avis sur les projets qui intéressent la sécurité publique (risques technologiques, impacts environnementaux, ...).

À la suite de cet avis, la Préfète de l'Oise a signé, le 3 juin 2022 l'autorisation de réaliser les travaux. Ceux-ci font l'objet d'une déclaration d'intérêt général et déclaration d'utilité publique. La procédure de mise à disposition de l'ensemble des terrains, gérée par l'Entente, suit son cours. **Le lancement des travaux est prévu courant 2023.**

### APPILLY

## Quelles actions pour limiter le risque inondation ?

Judi 15 septembre, à la demande de Michel Léger, maire d'Appilly, les services de l'Entente Oise-Aisne sont intervenus en réunion publique pour présenter les actions effectuées, en cours et à venir, pour limiter le risque d'inondation sur Appilly (60).



Réunion publique à Appilly le 15 septembre.



Début juillet, l'Entente a distribué une lettre d'information aux habitants de la commune, avec l'accord de Michel Léger, maire de la commune et les services de l'État. Ce document avait pour objectif d'informer la population sur les travaux effectués et l'état d'avancement des actions proposées pour réduire la vulnérabilité aux inondations et d'expliquer les compétences de chaque entité. Un flyer présentant le dispositif inond'action de l'Entente a également été remis aux habitants situés en zone inondable.

Le 15 septembre, a eu lieu une réunion publique qui a permis aux riverains de mieux comprendre les rôles et missions des différents acteurs compétents sur cette problématique (services de l'Etat, collectivités...) qui travaillent conjointement pour trouver des solutions à court et moyen terme. L'ensemble des présents s'accordaient sur la nécessité d'une gestion saison-

nière de la vanne de Manicamp qui fait l'objet de discussions entre services avant l'hiver.

Étaient présents à ce rendez-vous, le sous-préfet de Compiègne, Jean-Paul Vicat, ainsi que de nombreux élus dont Corinne Achin et Thibault Delavenne, conseillers départementaux de l'Oise, Sandrine Dauchelle et Philippe Basset pour la Communauté de communes du pays Noyonnais et Anne-Sophie Fontaine pour la Région des Hauts-de-France.

Le marché de maîtrise d'œuvre pour la conception d'un système d'endiguement à Appilly a été notifié à l'entreprise Hydratec durant l'été 2022. Des visites de reconnaissances sur les terrains ont également été réalisées cet automne.

## Fermeture d'une des deux vannes du siphon de Manicamp

Mi-janvier 2022, le niveau des eaux de la rivière Oise a atteint un niveau relativement élevé à Condren (02), sans préjudice notable sur le secteur, mais suffisant pour créer des débordements sur Appilly (60), très sensible aux petites crues. C'est pourquoi, le Préfet de l'Aisne a pris un arrêté, le 12 janvier 2022, pour fermer une des deux vannes du siphon de Manicamp.

Les équipes de VNF ont procédé à la fermeture de la vanne. Par cette gestion, le flux de l'Oise et de la Rive qui descend sur Appilly est diminué sensiblement tout en préservant le champ naturel d'expansion des crues entre Abbécourt et Appilly qui se remplit progressivement. L'absence de pluie les jours suivants a permis un passage de la crue sans dommage.



## MARIZELLE

### Des travaux de confortement de la digue

La deuxième phase de travaux de confortement de la digue de Marizelle, débutée le 16 mai 2022, s'est achevée fin 2022. L'Entente Oise-Aisne est associée à cette opération pour veiller au bon déroulement des travaux en vue du futur transfert de la gestion de la digue par Voies navigables de France à l'Entente.



Réunion de chantier le 28 juillet en présence de l'équipe de l'Entente.



Installation de palplanches.

La digue de Marizelle, située dans l'Aisne, sur le domaine public fluvial géré par Voies navigables de France nécessitait d'importants travaux de confortement pour assurer sa stabilité. Les travaux, sous maîtrise d'ouvrage de VNF, se sont déroulés en trois phases.

Une première phase, réalisée en 2021, consistait au battage de 250 m linéaires de palplanches. La deuxième phase qui a été réalisée au cours de l'été 2022, a porté sur la poursuite du battage de palplanches et la création du déversoir. La troisième phase permettra de terminer le battage de palplanches en 2023.

L'Entente et la DREAL ont participé au suivi des études et des travaux de la digue de Marizelle. **L'équipe de l'Entente est**

**associée pour veiller au bon déroulement des travaux, avoir une bonne connaissance technique, et échanger avec les différents acteurs sur les aménagements possibles en vue des futurs entretiens de l'ouvrage.**

Il s'en suivra en 2023, outre la troisième phase, **la réalisation d'une étude de danger et le dépôt du dossier de classement de l'ouvrage avant le transfert de la gestion de la digue à l'Entente Oise-Aisne qui aura lieu avant le 27 janvier 2024**, date butoir du transfert des ouvrages de l'État aux collectivités gemapiennes (Loi MAPTAM).

### Inspection technique sur la digue du canal de Saint-Quentin

Une visite technique a été réalisée par le bureau d'études ISL sur la digue du canal à Chauny, le 26 octobre, en présence de l'Entente, des services techniques de la ville de Chauny et de Voies Navigable de France. Ensuite, des reconnaissances topographiques et des sondages géotechniques ont été réalisés sur la digue courant novembre.



Inspection à Chauny le 26 octobre.

### Deux EPCI, pour un territoire pilote sur l'organisation de la GEMAPI

À la suite des inondations de 2021, le Préfet de l'Aisne a souhaité établir une concertation avec les acteurs de la gestion des inondations pour clarifier et coordonner l'organisation de la GEMAPI dans le département. Ainsi, la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère et la Communauté de communes du pays de la Serre, territoires impactés par les inondations, ont été identifiées comme sites pilotes par la préfecture.

Trois rencontres ont eu lieu, le 13 avril, le 14 septembre, et le 13 décembre, réunissant les deux collectivités, la Direction Départementale des Territoires, les syndicats de rivières, la Chambre d'agriculture et l'Entente pour faire un point de situation.

Une restitution auprès du secrétaire général sera prochainement organisée.

### L'ENTENTE OISE-AISNE, PARTENAIRE DE L'ESPACE PÉDAGOGIQUE DE CHAUNY

## Un espace novateur dédié à la gestion des eaux pluviales et au risque d'inondation

Le mardi 13 décembre 2022, Dominique Ignaszak, Président de la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère, Gérard Seimbille, Président de l'Entente Oise-Aisne, Pascale Mercier, Directrice territoriale des vallées d'Oise de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, Jean-Jacques Héryn, Président de l'Adopta, et Thomas Campeaux, Préfet de l'Aisne, ont inauguré l'espace pédagogique des eaux pluviales et de prévention des inondations à l'Hôtel des formations à Chauny (02).

La Communauté d'agglomération, engagée dans l'adaptation au changement climatique, a souhaité susciter une prise de conscience des problématiques liées aux gestions alternatives des eaux pluviales et des risques d'inondations en sensibilisant le grand public et les élus au fonctionnement du grand cycle de l'eau.

Un **espace pédagogique** a été aménagé dans le parc de l'Hôtel de formations de la ville (installations noue à redents, jardin de pluie, présentoir de revêtements, espace des matériaux...), et des panneaux pédagogiques munis de QR codes, invitent les visiteurs à mieux comprendre les outils adaptés à une gestion intégrée des eaux pluviales.

Inscrit dans le cadre du Contrat Territorial Eau et Climat, cet espace répondra à une réelle demande locale des acteurs via un échantillon de solutions adaptées à la singularité des problématiques du grand cycle de l'eau rencontrées à l'échelle du territoire.



Inauguration de l'espace pédagogique le 13 décembre.

L'Entente, qui agit sur le territoire de la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère au titre de la compétence Prévention des Inondations, a **souhaité être associée au projet**. Pour ce faire, **six panneaux pédagogiques** disposant, eux aussi, de QR codes à flasher **ont été réalisés et permettent aux visiteurs de comprendre le rôle de l'Entente et ses réalisations**, et de sensibiliser les habitants au risque d'inondation.

## CHAUNY-TERGNIER-LA FÈRE

### Développement du réseau de mesures

L'Entente a fait l'acquisition de 9 nouvelles sondes de mesures pour avoir une meilleure connaissance des écoulements de l'Oise dans la traversée de la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère.



Installation du compteur et de la future armoire électrique au bassin Les Prés de Mesne.

En raison des difficultés d'approvisionnement de certains matériaux, la mise en place des sondes a été fortement retardée. Les premières installations ont débuté fin août à Chatillon-sur-Oise (aval du pont canal), puis se sont poursuivies en septembre au bassin Les Prés de Mesne à Viry-Noueuil et au pont canal de Travecy et de Chatillon-sur-Oise (côté amont du

pont canal). Les installations de Beautor et de La Fère ont eu lieu en fin d'année. La mise en place opérationnelle est prévue pour le début de l'année 2023.

Les sondes permettront d'affiner la connaissance des niveaux d'eau et de l'écoulement des eaux de la rivière Oise sur un secteur où celle-ci se divise en plusieurs bras. Les deux sondes du bassin Les Prés de Mesne permettront de mesurer la vitesse et la fréquence de remplissage en cas de débordement du cours d'eau de la Rive.

Ces installations compléteront le réseau de mesures de l'Entente. Ces données seront consultables via le site Internet de l'Entente comme le sont déjà l'ensemble des mesures de notre réseau.

## [EN BREF]

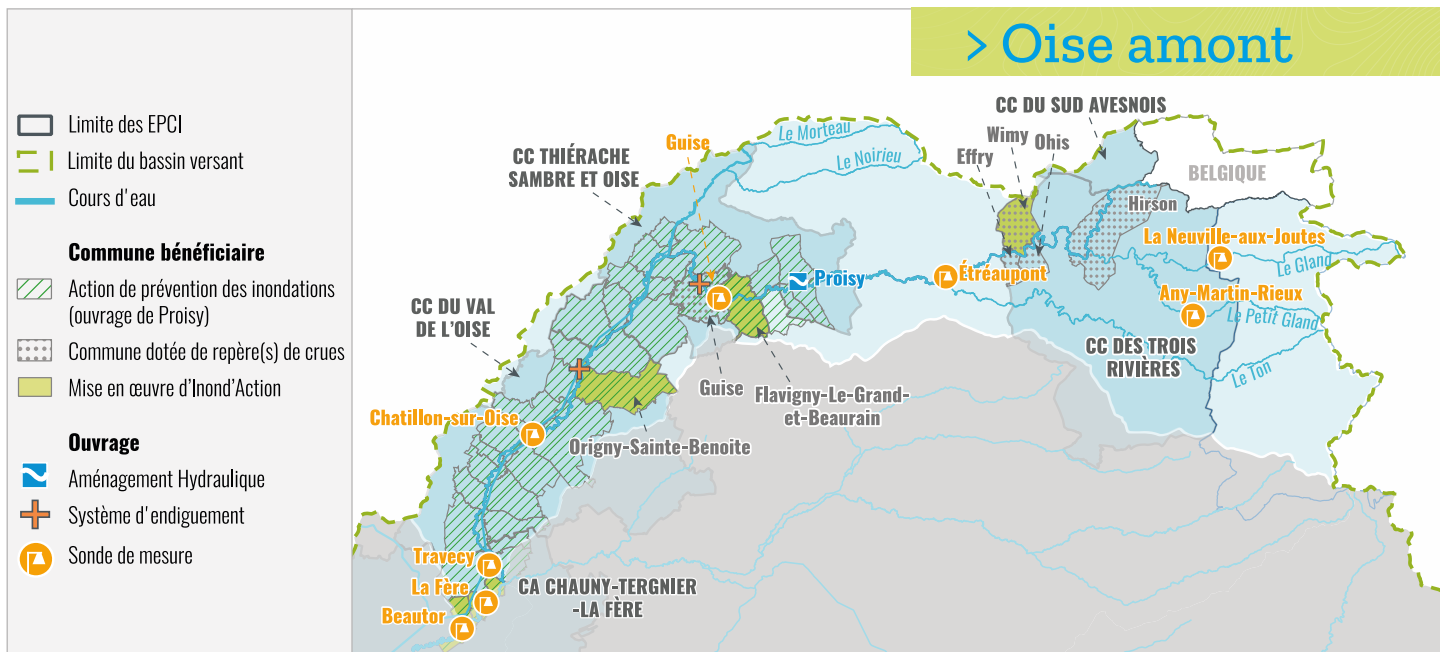
### Classement des ouvrages

L'Entente poursuit son travail sur les études de danger. Après avoir déposé le dossier de Choisy-au-Bac en décembre 2022, ce sont les dossiers du canal de Saint-Quentin à Chauny, de la digue de Marizelle à Bichancourt et du bassin Les Prés de Mesne à Viry-Noueuil/Chauny qui vont être déposés au printemps 2023 en vue de leur classement.

### Guiscard et Quesmy

Une fauche des plantations sur les aménagements d'hydraulique douce situés à Guiscard et Quesmy a eu lieu en juillet.





## ANOR Confortement de l'étang de Milourd

Des travaux de confortement du barrage de l'étang de Milourd, à Anor (59), ont eu lieu fin 2022. L'Entente intervient auprès de la commune en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage. Une convention a été signée le 15 décembre 2021.



Mise en place de deux dalots.



Ce barrage, de classe C, se situe sur un plan d'eau de 4 ha, d'une capacité de 130 000 m<sup>3</sup>. Pendant la crue de juillet 2021, des affaissements se sont produits en tête de barrage, et au niveau de la buse qui sert de déversoir principal de l'étang de Milourd. Une canalisation d'eau potable/incendie s'est rompue à la suite de l'affaissement de la chaussée, rendant la route inutilisable.

Les travaux de confortement du barrage de l'étang de Milourd, à Anor (59), ont été réalisés fin 2022 sous maîtrise d'ouvrage de la commune. La maîtrise d'œuvre a

été assurée par le bureau d'études agréé Val'études.

**L'Entente a accompagné la commune et le bureau d'études en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage et a fourni des informations hydrauliques (débits, bassin versant...) au bureau d'études permettant le dimensionnement de l'ouvrage.**

Les travaux ont porté sur le remplacement de l'ovoïde par deux dalots en béton pour doubler la capacité d'écoulement du cours d'eau sous le pont et

sur le changement du système de vannage. Une seconde phase de travaux de confortement de la digue est prévue à l'automne 2023.

**+ d'infos sur les prestations de service de l'Entente p 37**

### AUBENTON

## Recherche de solutions locales face au risque inondation

La commune d'Aubenton (02) a été touchée à plusieurs reprises par les crues de l'année 2021 et de janvier 2022. C'est pourquoi, l'Entente Oise-Aisne s'est rendue sur place le 2 février, à l'invitation du maire Bernard Grehaut pour rencontrer les habitants et évaluer la situation.



Rencontre avec les habitants le 2 février.

Les habitants de la rue Saint-Nicolas étaient présents pour témoigner des dommages subis lors des crues de la rivière Ton. En effet, la rivière est sortie de son lit en amont de la zone urbaine, et a recouvert les jardins puis est montée jusqu'aux habitations.

L'équipe de l'Entente a présenté ses missions et son dispositif Inond'action pour les travaux de protection individuelle face au risque inondation, adapté à la situation et a pris note des différents témoignages.

Jérôme Duverdier, conseiller départemental de l'Aisne et délégué à l'Entente Oise-Aisne, et le syndicat du bassin de l'Oise Amont étaient également réunis autour de la table pour échanger sur les problématiques rencontrées. Le syndicat

a présenté les travaux réalisés depuis plusieurs années pour faciliter l'écoulement du cours d'eau.

La réunion a été suivie d'une **visite de terrain pour établir un premier état des lieux sur ce secteur**. Au vu de cette première analyse, le diagnostic des logements touchés a été proposé aux riverains pour préconiser des travaux qui permettraient de réduire les dommages tels que la pose de batardeaux.

L'Entente a procédé à une **analyse et une recherche de solutions pour lutter contre le risque inondation**. Un compte rendu a été transmis au maire de la commune et l'Entente a fait des préconisations. **Un travail sur l'amélioration de l'alerte en fonction des précipitations sera effectué.**



Balsamine de l'Himalaya.

### Mesures compensatoires de l'effacement des seuils d'Hirson

Dans le cadre du plan de gestion mis en place à la suite du dérèglement des seuils d'Hirson, suivi par le Conservatoire des Espaces Naturels des Hauts-de-France, l'association *Rivières haute Somme* est intervenue fin juin aux lieux-dits le pré et Petit Taillis pour effectuer un fauchage des parcelles et lutter contre les espèces exotiques envahissantes, telles que la balsamine de l'Himalaya et la Renouée du Japon.

La pêche électrique, prévue initialement en septembre pour évaluer la population et les espèces présentes, n'a pas pu avoir lieu en raison de la sécheresse. L'opération est reportée en septembre 2023.

## [EN BREF]

### Classement des ouvrages

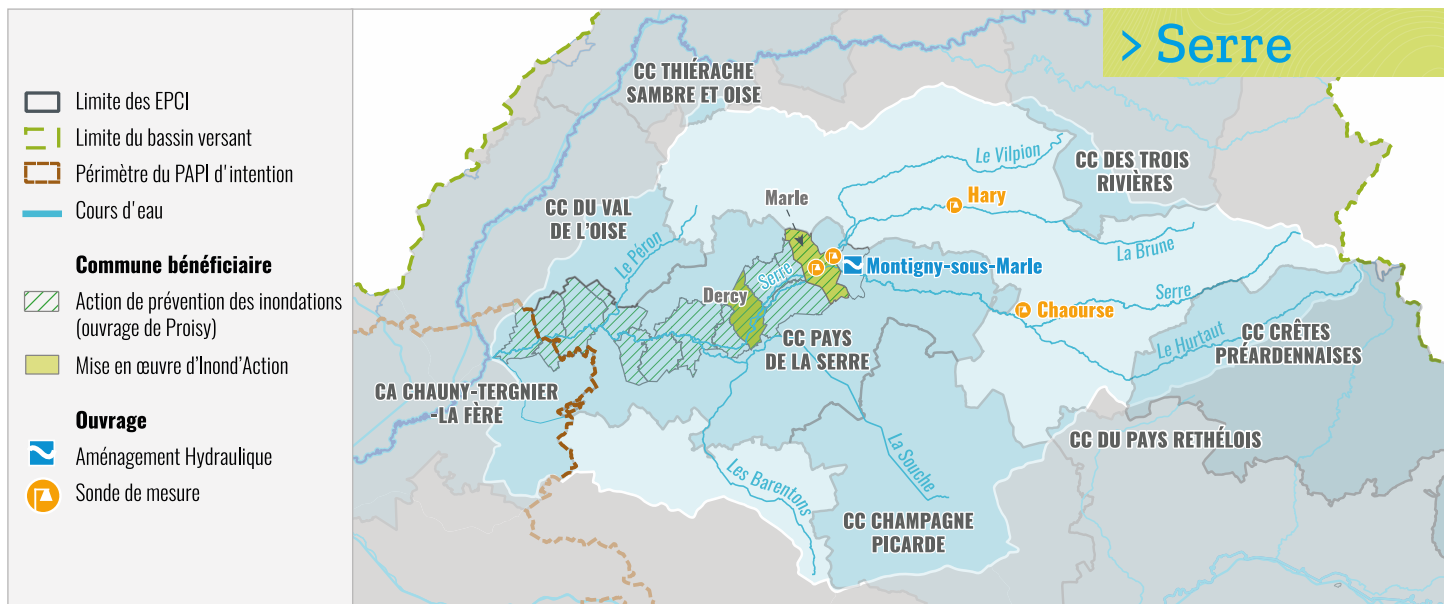
L'Entente poursuit son travail sur les études de danger. Après avoir déposé le dossier de Proisy en novembre 2022, ce sont les dossiers des systèmes d'endiguement de Guise et d'Origny-Sainte-Benoite qui seront déposés en vue de leur classement avant le 30 juin 2023.

L'Entente a rencontré les propriétaires des parcelles privées sur lesquelles le système d'endiguement de Guise est implanté en vue d'effectuer le diagnostic nécessaire à l'étude de danger.

### Bucilly et Martigny

L'Entente a rencontré, le 16 juin, les élus des deux communes pour poursuivre les études initiées sous maîtrise d'ouvrage du syndicat de bassin versant. Une priorisation de secteurs a été menée : le hameau de la Fosse à Martigny et le talweg menant à la rue d'Hirson à Bucilly feront l'objet de concertation pour aboutir à la signature des conventions avec les exploitants agricoles et les propriétaires afin de programmer la création des aménagements.





## Brèche de Marcy

Une convention de mise à disposition à l'Entente de la brèche de Marcy (02) par le syndicat de la Serre aval a été actée lors du comité syndical du 14 juin.

L'ouvrage participe à la maîtrise des niveaux d'eau au pont de la Madeleine dans Marle et s'inscrit en complémentarité de la gestion de l'ouvrage de Montigny-sous-Marle.

Un diagnostic de la brèche, composée d'un déversoir et d'un clapet, est en cours afin d'évaluer son état de fonctionnement et ses capacités hydrauliques.



## VALLÉE DE LA SERRE Coordination en crue : recensement des ouvrages hydrauliques de la Serre

L'Entente mène une réflexion sur les ouvrages situés en lit mineur (vannes de moulins), leurs consignes de gestion et l'éventuelle coordination lors des montées d'eau.



À la demande d'Hubert Compère, adjoint au maire de Mesbrecourt-Richécourt, l'Entente a recherché les règlements d'eau et a réalisé un recensement sur le terrain pour poursuivre l'étude de l'impact sur les niveaux d'eau en l'absence de manœuvre de certains ouvrages hydrauliques, tels que les moulins lors des petites crues.

### [EN BREF]

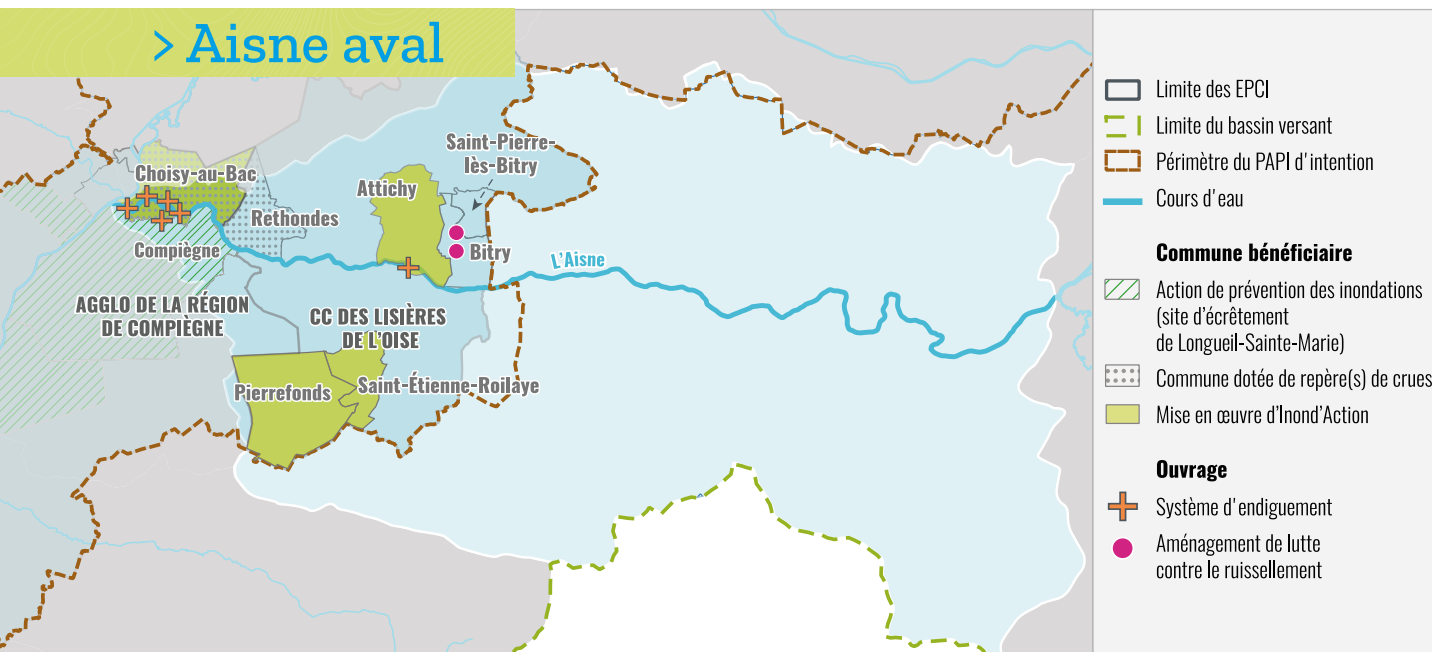
#### Classement des ouvrages

L'Entente poursuit son travail sur les études de danger et a déposé le dossier de Montigny-sous-Marle en novembre 2022 en vue de son classement en tant qu'ouvrage hydraulique.

#### Territoire pilote

La Communauté de communes du pays de la Serre fait partie du territoire pilote, avec la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère, désigné par le Préfet de l'Aisne, pour mener une réflexion sur l'organisation de la GEMAPI dans le département et la recherche de solutions pour les crues.

## > Aisne aval



## BITRY ET SAINT-PIERRE-LÈS-BITRY Des aménagements pour limiter le ruissellement

Impactées par d'importantes coulées de boue en 2016 et 2018, les communes de Bitry et de Saint-Pierre-lès-Bitry (60) ont bénéficié d'aménagements de lutte contre le ruissellement.



Après une phase d'écoute et de concertation menée avec les exploitants agricoles, et d'expertise réalisée en interne, l'Entente a proposé un projet d'aménagement qui a ensuite été adopté par les différentes parties prenantes. Ces aménagements ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral de Déclaration d'intérêt général.

Les travaux, qui ont débuté le 1<sup>er</sup> février, ont été réalisés sur 3 sites : sur le plateau de la ferme du Gamet à Bitry où une haie sur billon de 75 m a été créée pour retenir les eaux ruisselant de la parcelle agricole, une noue de 1 000 m<sup>2</sup> avec 7 redents (fossé large enherbé avec des enrochements) a été aménagée le long de la route pour diriger, retenir et infiltrer les eaux qui s'engagent habituellement dans la ravine boisée. Trois fascines vivantes (structures constituées de branchages et de plantations) ralentissent et filtrent les eaux de l'ancien chemin communal. Deux larges fascines installées dans la ravine boisée et une noue à redents située en contrebas près de la zone habitée de Saint-Pierre-lès-Bitry viennent compléter ses aménagements. Ces aménagements mis en place par l'Entente limitent les apports de boue dans le ru de Bitry.

Les surfaces agricoles occupées par les aménagements font l'objet d'une indemnisation annuelle durant 20 ans selon le barème fixé par la Chambre d'agriculture. L'entretien des aménagements est assuré par l'Entente.

Le coût de l'opération (études et travaux) s'élève à 56 000 € HT. L'Agence de l'eau Seine-Normandie finance à 40% les noues et à 80% l'hydraulique douce (fascines, haies). Le reste à charge pour l'Entente Oise-Aisne est de 23 500 € HT.

## [EN BREF]

### Classement des ouvrages

L'Entente poursuit son travail sur les études de danger. Après avoir déposé le dossier de Choisy-au-Bac en décembre 2022, l'Entente déposera le dossier d'Attichy avant le 30 juin 2023 en vue de son classement.

### Saint-Etienne-Roilaye

Des ballots de paille de plus de 300 kg ont été posés le 10 août sur une parcelle par l'exploitant agricole en collaboration avec l'Entente Oise-Aisne, dans l'attente de la mise en place de dispositifs plus pérennes.

### Pierrefonds

L'Entente a présenté, le 13 juin, une convention aux exploitants agricoles et aux propriétaires de parcelles pour statuer sur les modalités d'installation et d'entretien des aménagements d'hydraulique douce. De nombreux échanges avec les acteurs concernés ont eu lieu au cours de l'année.

### Attichy

La commune d'Attichy, impactée régulièrement par des coulées de boue, a mandaté un bureau d'études en 2018 pour trouver des solutions. À la suite du transfert de la compétence ruissellement, l'Entente a repris le dossier et mène une étude pour préconiser des aménagements d'hydraulique douce.



## ATTIGNY Mise en place d'un système d'alerte pour aider à la gestion de crise

La commune d'Attigny (08) a été fortement impactée par la crue de juillet 2021. Cet événement inhabituel en cette saison a occasionné l'évacuation du camping municipal. Cet épisode a montré le besoin de mettre en place plusieurs seuils d'alerte pour anticiper la crue.



Attigny : crue de l'été 2021 © SDIS Ardennes (08).

L'Entente Oise-Aisne a été sollicitée afin d'accompagner la mairie d'Attigny pour mettre en place ces consignes d'alerte et de préalerte, au moyen notamment de son outil de modélisation hydraulique. L'établissement de ces consignes a nécessité un travail de recalage du modèle hydraulique sur le secteur d'Attigny. Ce travail s'est basé sur des données historiques (laisses de crues et mesures aux stations Vigicrues) et sur une analyse de terrain concernant la topographie et les écoulements.

Les niveaux d'alerte ont été calés sur les niveaux de la station Vigicrues de Vouziers qui est suffisamment éloignée pour permettre une bonne visibilité de la propagation d'une crue de l'Aisne.

**Un rapport technique et une fiche opérationnelle des niveaux d'alerte ont été transmis à la commune pour être intégrés au Plan communal de sauvegarde.**

**+ d'infos sur la modélisation hydraulique p 32 - 33**

## [EN BREF]

### Classement des ouvrages

L'Entente poursuit son travail sur les études de danger des systèmes d'endiguement du Gingembre et des Cavaliers à Reithel et d'Attigny et de Vrizy sur le canal des Ardennes, en vue de leur classement avant le 30 juin 2023. Des rencontres ont eu lieu avec les élus locaux et Voies navigables de France.

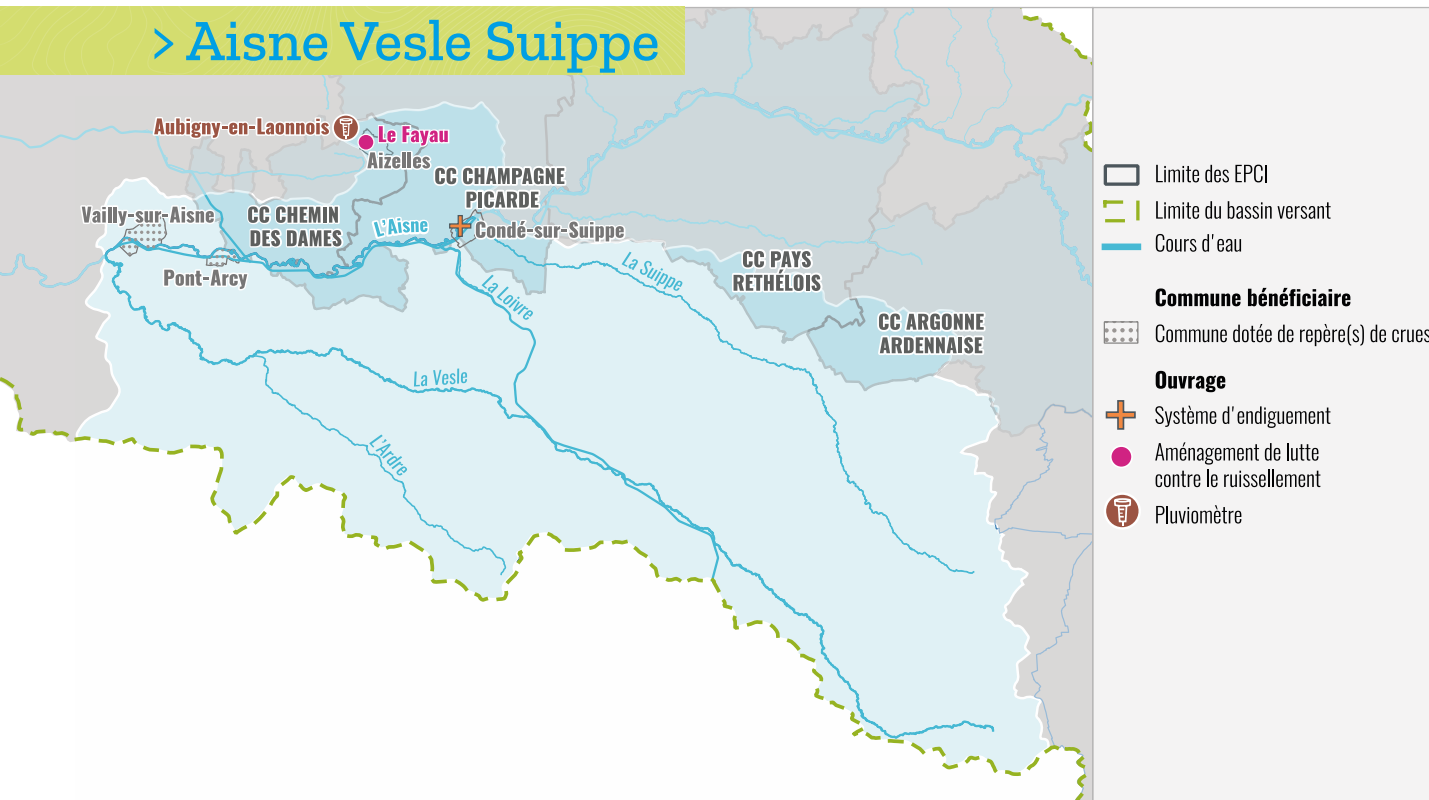
### PPRI Rethelois

Le Plan de Prévention des Risques d'inondation de l'agglomération retheloise a été approuvé le 15 février 2022. L'Entente avait émis un avis avec des remarques en octobre 2021. Certaines remarques ont été intégrées dans les documents finaux. Deux secteurs ont été inscrits en zone inondable mais pouvant par exception recevoir des constructions sous réserve qu'elles tiennent compte de l'inondabilité du secteur et qu'elles garantissent la sécurité des biens et des personnes. L'Entente a demandé à être sollicitée lors du dépôt du projet et pourra accompagner le bénéficiaire dans les mesures de résilience qu'il souhaite mettre en place.

### Commission risques majeurs

L'Entente Oise-Aisne a participé à la commission départementale des risques naturels majeurs des Ardennes le 15 novembre à Charleville-Mézières, présidée par le Préfet des Ardennes.

## > Aisne Vesle Suippe



### SAINT-THOMAS

## Projet de bassin tampon

L'Entente porte un projet de réduction des inondations pour la commune de Saint-Thomas (02) sur le bassin versant du ru de Fayau.



L'Entente a effectué des analyses de localisation des réseaux et de l'enrobé du chemin de Montaigu pour pouvoir constituer le dossier de consultation des entreprises. Le marché de travaux a été attribué en novembre. Les travaux débuteront en mars 2023.

**Les travaux consistent en la réalisation d'un bassin pour tamponner les eaux et limiter le risque d'inondation dans la commune.**

Une réunion d'information aura lieu début 2023 afin d'échanger avec les riverains sur les contraintes du chantier.

Le montant de l'opération s'élève à 45 354 € TTC.

### [EN BREF]

#### Classement des ouvrages

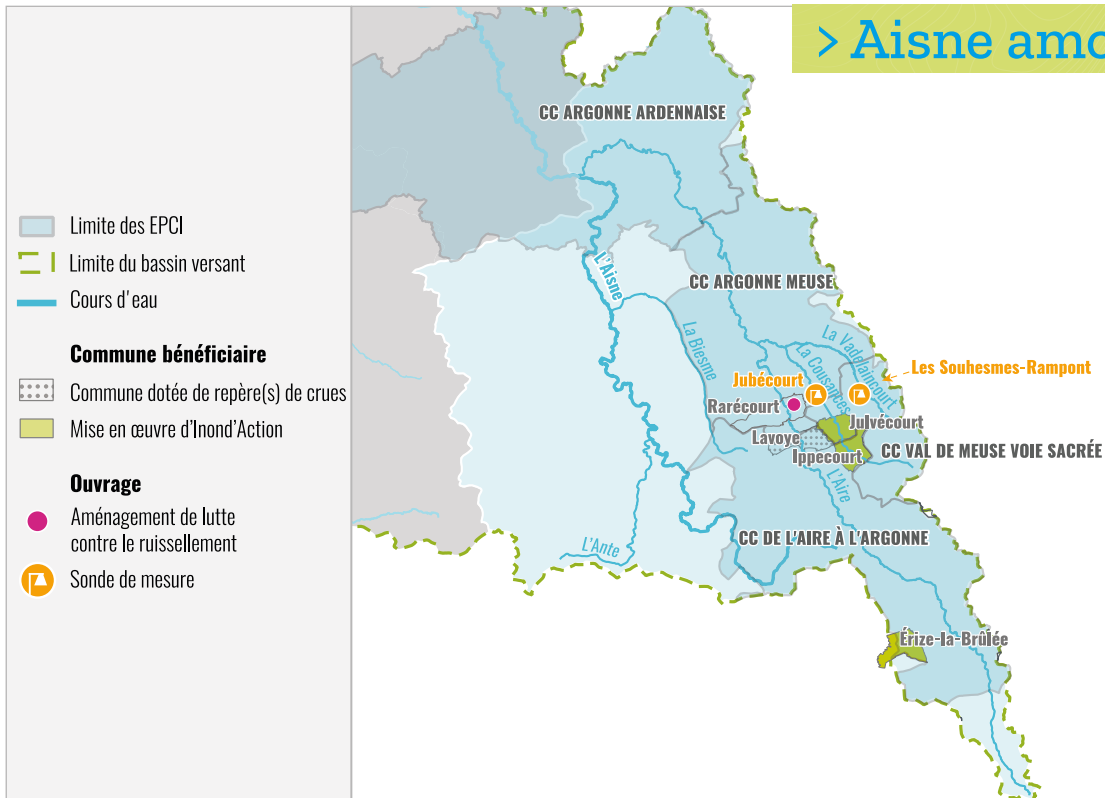
L'Entente poursuit son travail sur les études de danger pour les systèmes d'endiguement de la digue de Condé-sur-Suippe en vue de son classement.

#### Aizelles

Le problème de fragilité d'une habitation située à proximité du ru de Fayau a été résolu par la mairie d'Aizelles ce qui permet de poursuivre le projet. L'Entente, qui a redéposé une nouvelle demande de Déclaration d'Intérêt Général en décembre, est en attente du retour des services de l'État.



Travaux de confortement sur une maison riveraine.



## RARÉCOURT

### Des travaux pour limiter les coulées de boue



Mise en place d'une fascine sèche.

La commune de Rarécourt (55) située en fond de vallée, qui a été impactée par des coulées de boue à la suite de fortes précipitations, va bénéficier d'aménagements de lutte contre le ruissellement.

L'Entente a repris l'étude d'aménagements en plaine qui avait été réalisée par la Chambre d'agriculture de la Meuse en 2019 puis a mené les concertations avec les exploitants agricoles.

L'Entente a proposé un projet d'aménagement qui a ensuite été adopté par les différentes parties prenantes. Les aménagements se répartissent sur **huit sites situés sur des parcelles agricoles**. Pour ce faire, **sept conventions ont été signées entre l'Entente, les propriétaires et les exploitants agricoles**, et **les aménagements ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général** qui a été signé le 22 novembre 2021.

L'entreprise mandatée par l'Entente, *Les Chantiers du Barrois*, procède à l'installation de **8 haies anti-érosion dont deux doublées d'une fascine sèche**. Débutés le 14 décembre, les travaux se termineront début 2023. Les travaux sont financés à 60% par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et à 20% par la Région Grand Est. Le montant de l'opération s'élève à 41 200 € TTC.

### Présentation des actions de lutte contre le ruissellement

Le 22 juin à Rarécourt, à la demande de la Chambre d'agriculture de la Meuse, les services de l'Entente Oise-Aisne ont présenté les **actions mises en place par l'Entente pour lutter contre le ruissellement et les aménagements possibles pour y parvenir** devant de nombreux élus locaux. Une visite de terrain a également eu lieu pour découvrir l'aménagement de versants effectué par la Chambre d'agriculture dans le cadre d'un projet pilote.

## [EN BREF]

### Classement des ouvrages

L'Entente poursuit son travail sur les études de danger à Récicourt. Une visite technique approfondie a eu lieu en novembre.

### Erize-la-Brûlée

L'Entente a fait une analyse hydraulique et a validé le fait qu'un abaissement du radier du pont serait bénéfique aux habitations proches en cas de montée des eaux. Le département a été saisi sur ce sujet.

### Les Souhesmes - Rampont

L'Entente a rencontré, le 22 juin, les élus de la commune pour mener une recherche de solutions concernant leur problématique de ruissellement.

### Lavoye

L'Entente a effectué une visite de terrain avec le maire pour faire le point sur les sites potentiels en vue de futurs aménagements d'hydraulique douce.



# 5 L'ÉTABLISSEMENT



# La gestion des équipes

## Des experts mobilisés pour les territoires

En 2022, l'Entente a recruté six agents à la fois pour pallier des départs et pour répondre aux besoins croissants en termes d'expertise :

**Laurène Deslaurier**, responsable des relations publiques ; **Jean-Baptiste Richet**, chargé de projets ruissellement ; **Kahine Baziz**, chargé de la commande publique ; **Yahia Aberkane**, ingénieur des ouvrages et des digues ; **Delphine Casanova**, assistante de direction, gestionnaire des ressources humaines et support ; et **Benjamin Olive**, chargé de la résilience des territoires.

Courant 2023, l'Entente procédera à la **structuration d'un service environnement et gestion des milieux aquatiques**. Elle intégrera un directeur de service et deux agents.

Au cours de l'année, l'Entente a accueilli **deux stagiaires** :

> **Yahia Aberkane**, dans le cadre d'un master en génie civil (Polytech - Université de Lille) qui nous a rejoints à l'issue de son stage de six mois.

> **Miarana Rabefaly** dans le cadre d'un stage de Master 2 (Institut Pythéas - université d'Aix-Marseille) « gestion des risques » sur le thème des routes inondées/coupées et les impacts sur la circulation routière et l'accessibilité des sites.

### UNE ÉQUIPE MOBILISÉE EN CAS DE CRISE

Un système d'**astreinte** est organisé au sein du pôle technique de l'Entente pour assurer la continuité du service, **tous les week-end entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 31 mars**. **En cas de crise, les agents sont mobilisés sur le terrain.**

L'astreinte est constituée de deux équipes techniques prêtes à intervenir en même temps. Les barrages de Proisy et Montigny-sous-Marle, complémentaires pour réguler les crues sur deux cours d'eau et distants d'une vingtaine de kilomètres, peuvent en effet être activés simultanément.

Chaque automne, les équipes se préparent à intervenir en procédant à des **exercices de crise grandeur nature sur les trois grands ouvrages** : Proisy, Montigny-sous-Marle, et Longueil-Sainte-Marie.



Exercice au barrage de Proisy (02).

### RTT

Le 11 octobre, le comité syndical a approuvé l'actualisation du protocole de RTT. Ainsi les agents disposent de 22 jours de RTT par an (non reportables d'une année sur l'autre, sauf dispositions relatives au compte épargne-temps). Deux jours et demi de RTT peuvent être posés par mois.



### TÉLÉTRAVAIL

**16 agents de l'Entente Oise-Aisne**, sur un total de 18 agents, **ont télétravaillé au cours de l'année 2022** conformément au décret n°2016-151 du 11 février 2016 autorisant les collectivités à mettre en place le télétravail au sein de leur structure. Deux jours maximum par agent et par semaine (non reportables) sont autorisés.

**89 %**

des agents ont bénéficié du télétravail

**22 %**

du temps de travail télétravaillé soit 736 jours de télétravail



Répartition des agents en télétravail :

**12 catégorie A**

**3 catégorie B**

**1 catégorie C**

dont

**12 agents en filière technique**

**et 4 en filière administrative**

Bilan carbone

**27 377 kilomètres**

en voiture évités

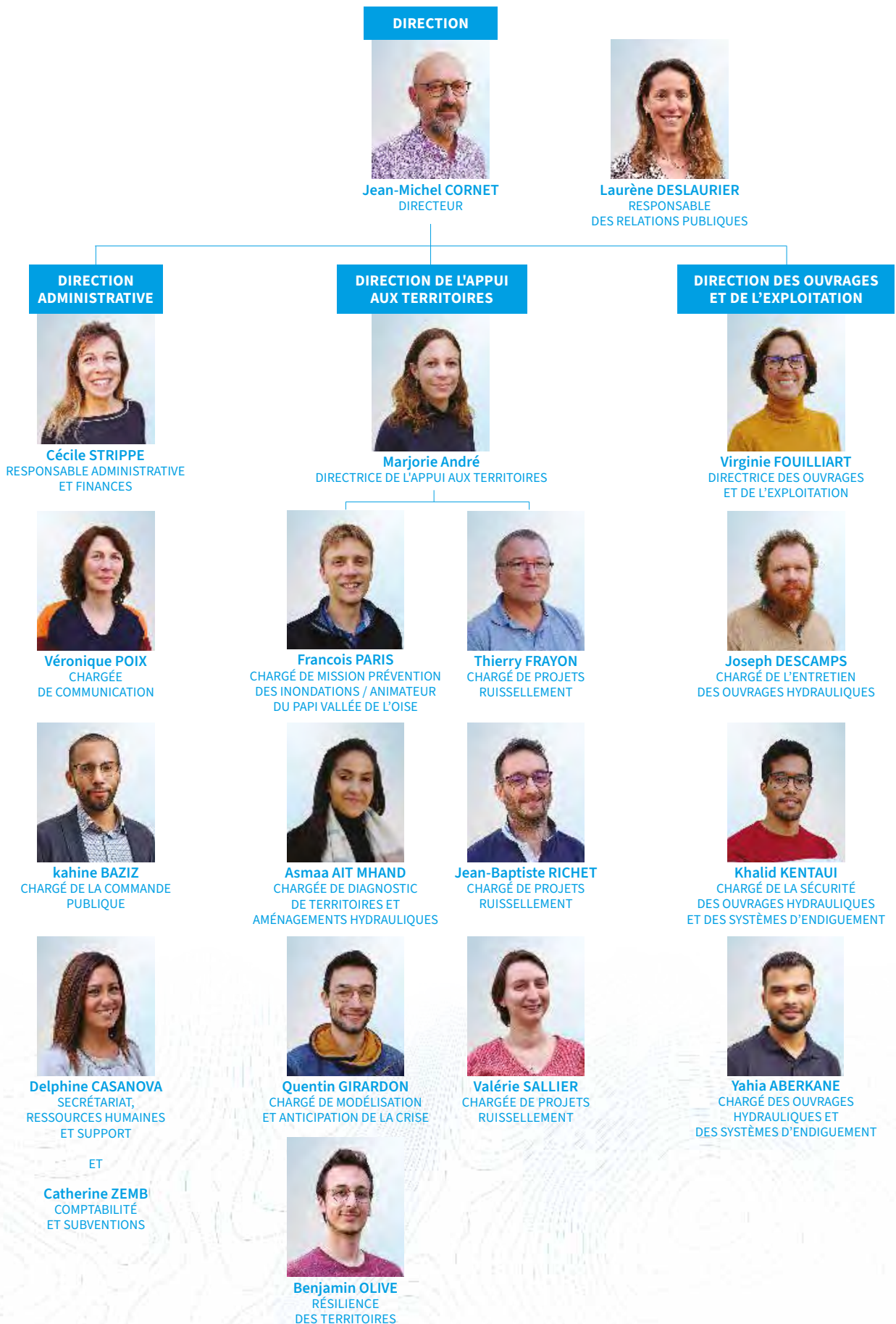


représentant

**-2,771 tonnes**

de gaz à effet de serre (GES)

# Organigramme des services





# 6 LES FINANCES



# Le compte administratif 2022

## Prévention des inondations : pas d'augmentation de la cotisation par habitant

En 2022, l'Entente a maintenu le montant des cotisations au titre de la prévention des inondations (PI) à 2,88 €/habitant/an.

### LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Les dépenses de fonctionnement

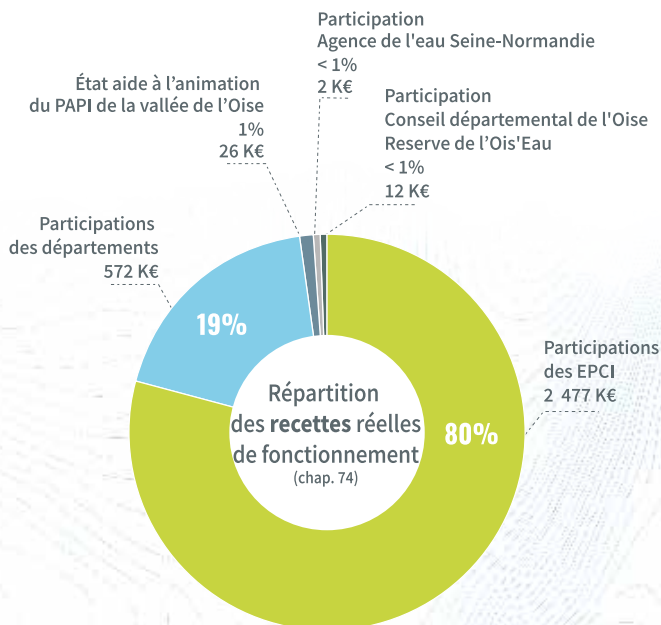
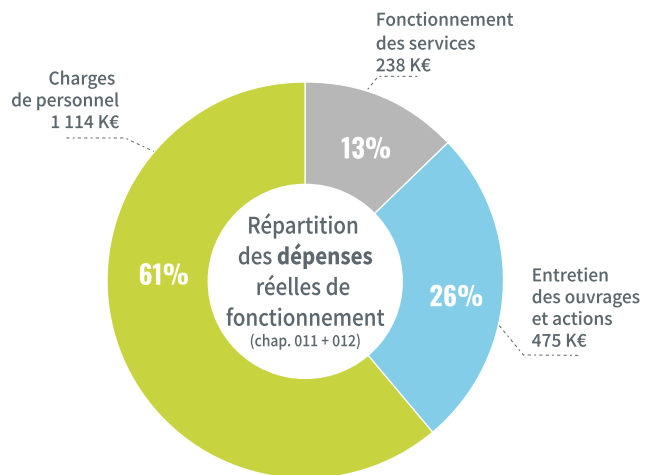
Les charges réelles, excluant les opérations d'ordre budgétaire, atteignent **1 835 K€**, contre 2 224 K€ l'année précédente. Le **taux de consommation des crédits réels** votés s'élève à **64 %** (69 % en 2021).

Les charges générales (chapitre 011) s'établissent à **713 K€** pour 955 K€ en 2021.

Les dépenses de fonctionnement des services se sont élevées à 238 K€ (196 K€ en 2021).

Les frais d'entretien des ouvrages, d'un montant de **475 K€** en 2022, ont diminué (678 K€ en 2021), rapport aux périodicités d'entretien (moins de prestations en maintenance hydraulique et électrique en 2022, tandis que l'entretien des espaces verts reste stable, à 222 K€).

Les charges de personnel (chapitre 012) se sont élevées à **1 114 K€** en 2022 (1 072 k€ en 2021). L'effectif pourvu sur l'année 2021 atteint 16,75 ETP (stable depuis 2020), pour 20 postes ouverts (18 postes en 2021), les postes étant difficiles à pourvoir au regard des qualifications spécifiques demandées.



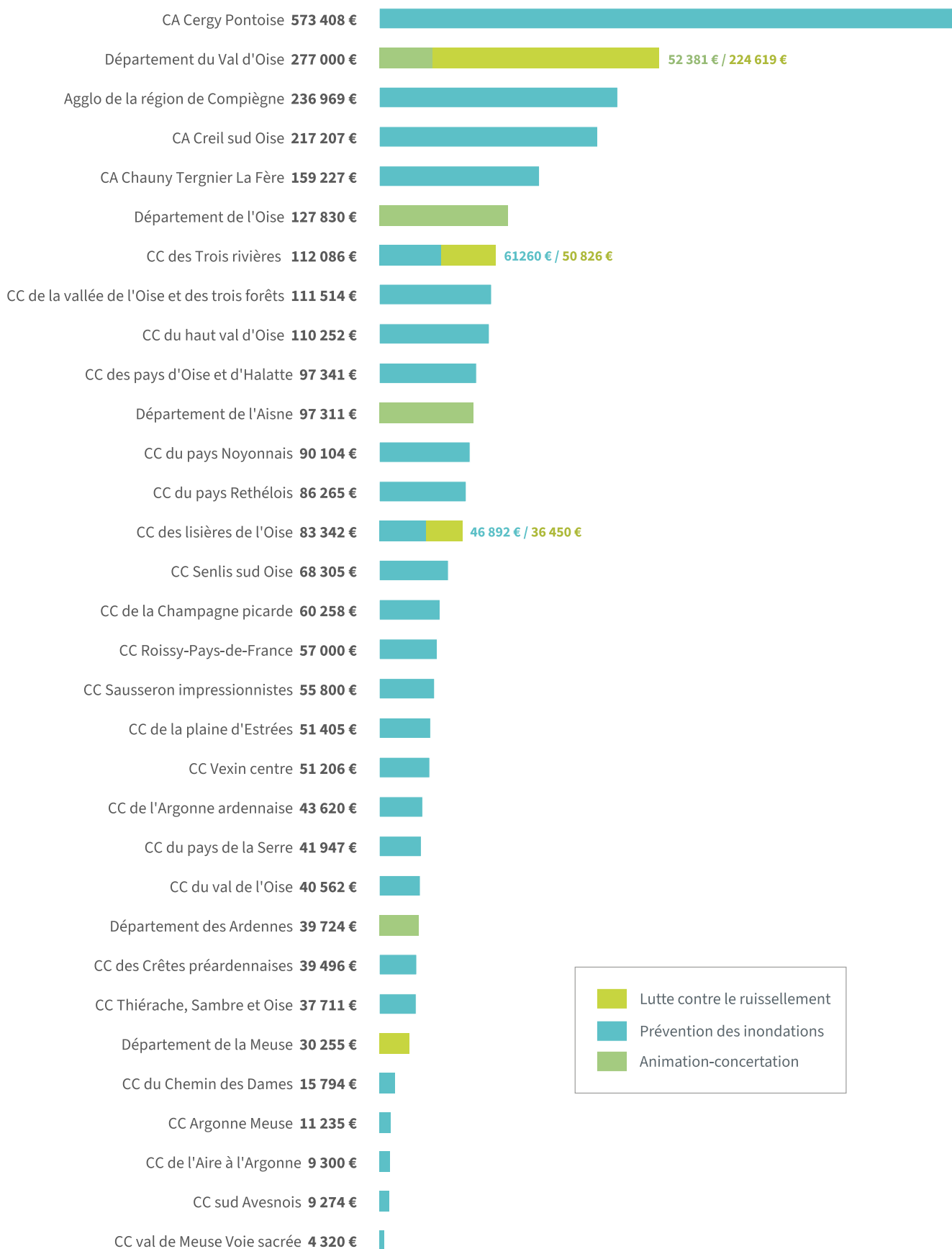
#### Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles atteignent **3 101 K€** en 2022 (3 443 K€ en 2021) sans prendre en compte le résultat antérieur reporté et les opérations d'ordre budgétaire.

Les contributions des membres du syndicat et les participations financières des partenaires de l'Entente sont de **3 089 K€** en 2022 (3 241 K€ en 2021). La cotisation des départements s'élève à **572 K€** en 2022 (stable par rapport à 2021) alors que les produits issus des EPCI atteignent **2 477 K€** en 2022 (2 363 K€ en 2021).

**24 K€** ont été versés par l'État pour l'animation du PAPI d'intention de la vallée de l'Oise. **12 K€** ont été versés par le Conseil Départemental de l'Oise au titre de l'entretien de la réserve écologique de l'Ois'Eau à Pont-Sainte-Maxence. Un reliquat de **2 K€** a été versé par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, concernant le film réalisé sur le dérasement des seuils à Hirson.

## CONTRIBUTIONS SOLLICITÉES POUR CHAQUE MEMBRE EN 2022



■ Lutte contre le ruissellement  
■ Prévention des inondations  
■ Animation-concertation

## LES PRINCIPALES RÉALISATIONS 2022

### Les dépenses d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à **10,83 M€**, dont 9,18 M€ de dépenses réelles. Ce montant significatif tient compte d'une opération de régularisation de subventions anciennes, en vue de leur amortissement, pour un montant 8,14 M€, neutre du point de vue de l'équilibre budgétaire. Hors opérations d'ordre et hors régularisation de ces subventions, **les dépenses d'investissement réelles** se sont élevées à **1,04 M€** (1,56 M€ en 2021).

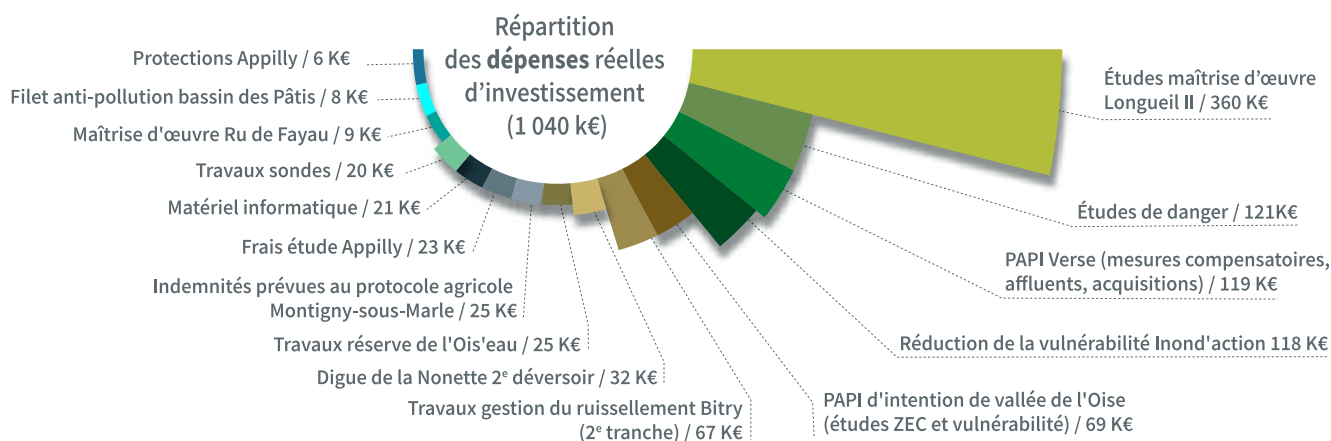
L'année 2022 a essentiellement été consacrée à la poursuite des opérations suivantes :

- > **Poursuite des études de maîtrise d'œuvre du projet Longueil II pour 360 K€.**
- > **Poursuite des études de danger**, en vue du classement réglementaire des systèmes d'endiguement : **121 K€** (visites techniques approfondies, réalisation de sondages géotechniques et topographiques...).

- > **Travaux du PAPI Verse**, sur les affluents de la Verse (ru de Fréniches, H. Versepuy) pour **119 K€** et mise en place de mesures compensatoires sur Guiscard (aménagement et désamiantage de la faisanderie).
- > **Dispositif Inond'action** pour **118 K€** (études et travaux).
- > **Poursuite des études du PAPI d'intention de la vallée de l'Oise** : recherche des zones d'expansion des crues à reconquérir et étude de la vulnérabilité de la vallée de l'Oise pour **69 K€**.

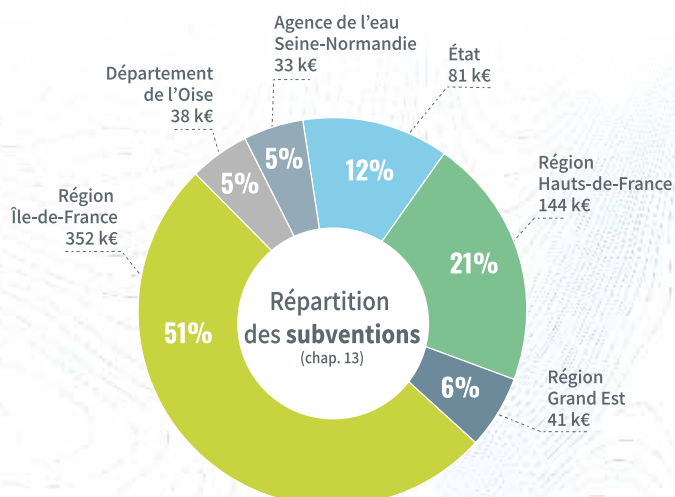
Enfin, en **actions locales** :

- > **Travaux de gestion du ruissellement à Bitry**, deuxième tranche, pour **67 K€**.
- > **Étude du 2<sup>e</sup> déversoir de la digue de la Nonette à Senlis** pour **32 K€**.
- > **Diverses autres actions** : Appilly, Aizelles, Chaunois, Pontoise, ...



### Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se sont élevées à **12,8 M€**. Parmi celles-ci, les subventions perçues sont de 689 K€ en 2022 (hors opérations de régularisation de subventions d'équipement anciennes, transférées en vue de leur amortissement, pour 8,1 M€).



En outre, les ressources propres habituelles sont venues financer les dépenses acquittées :

- > **Dotations aux amortissements** pour **1 268 K€**.
- > **FCTVA** perçu au titre des dépenses de l'exercice 2021 à hauteur de **151 K€**.
- > **Excédent reporté de la section d'investissement** pour **1 734 K€**.

### L'autofinancement et le résultat

En section de fonctionnement, fort de la reprise de l'**excédent reporté** (4 373 K€), **le résultat atteint 5 179 K€**, intégrant le résultat positif de l'année, de 807 K€.

**Le résultat d'investissement cumulé au compte administratif 2022 est de 1 992 K€** - dont 257 K€ de résultat de l'exercice - auquel s'ajoute 1 735 K€ (solde d'exécution d'investissement reporté).

Une partie de cet excédent devrait être utilisé pour les besoins financiers du projet dit « Longueil II » et pourra également être mobilisé pour des travaux qui s'imposeraient sur les territoires membres.

**L'Entente n'est pas endettée.**

## ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ COURANTE DE LA COLLECTIVITÉ

La charge d'activité courante de l'Entente correspond aux charges de fonctionnement de la structure et de ses services, aux charges d'investissement qui s'y rapportent, auxquelles l'on soustrait les aides reçues (subventions sur des charges de personnel).

L'activité courante comprend, tant en fonctionnement qu'en investissement :

- > le fonctionnement des services,
- > le fonctionnement de l'établissement,
- > les études de portée générale,
- > les investissements de portée générale, notamment les travaux sur le patrimoine de l'Entente Oise-Aisne.

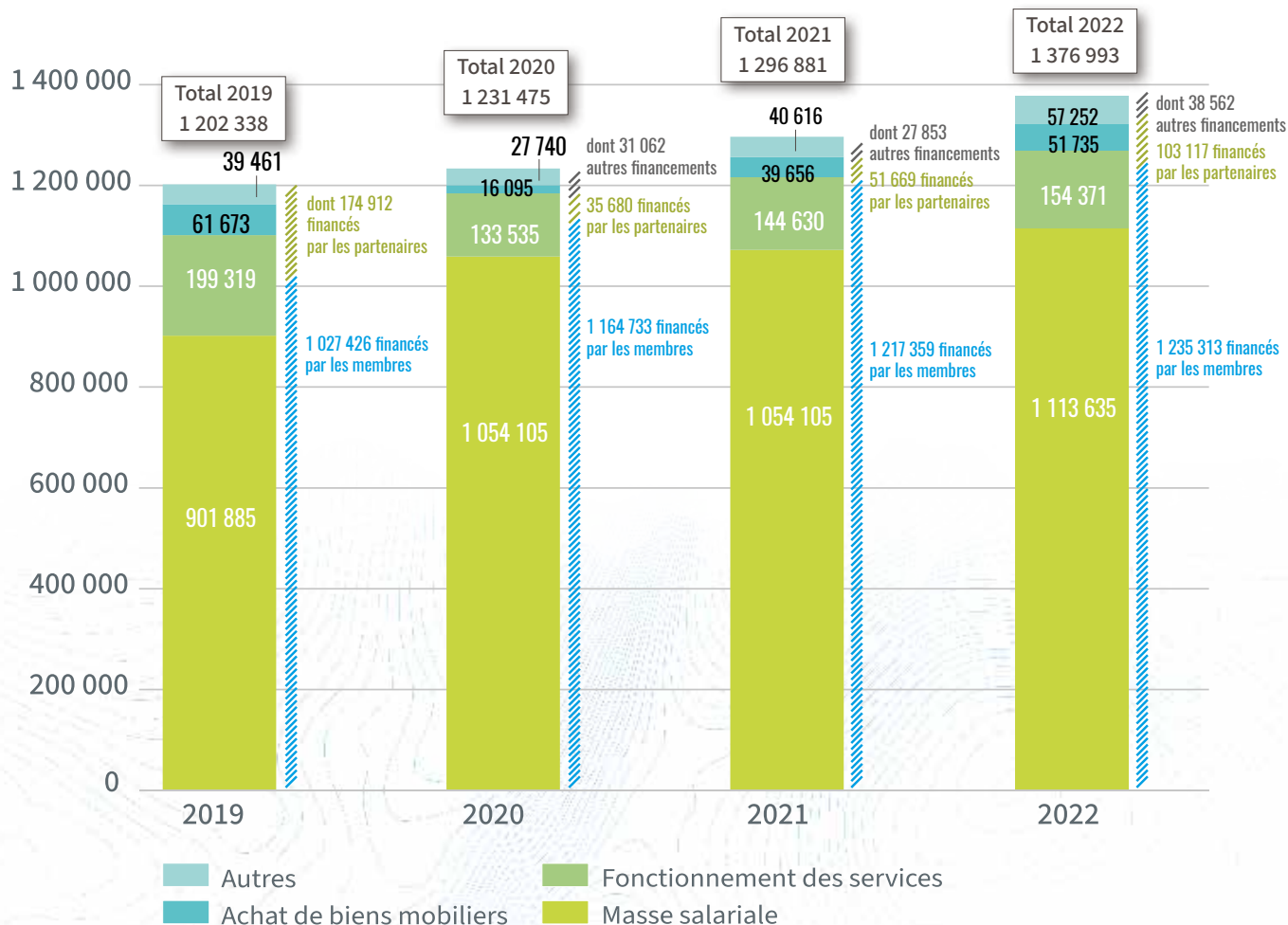
Les dépenses d'activité courante de l'Entente sont passées de 1 296 K€ en 2021 à **1 376 K€ en 2022** (+80 K€)

Cette évolution tient essentiellement à l'augmentation de la masse salariale (+41 k€, plusieurs postes ayant été pourvus, sur un total de 20 postes ouverts), tandis que le fonctionnement des services a été plutôt contenu (+10 k€).

L'augmentation de l'effectif accompagne la montée en puissance du syndicat mixte au gré des adhésions et des nouveaux programmes d'actions. Les dépenses liées à l'activité courante de la structure sont mutualisées et financées par l'ensemble des membres, quelle que soit la compétence transférée.

**Ainsi, l'adhésion à l'Entente est rendue attractive par le fait que plus il y a de membres adhérents, plus la part supportée par chaque membre diminue, tout en bénéficiant des services d'une équipe qualifiée et adaptée aux besoins exprimés.**

Évolution des dépenses liées à l'activité courante (€)



# Le budget primitif 2023

**Le budget primitif s'équilibre à 9 M€ en fonctionnement (dont 3,55 M€ en dépenses réelles), et à 11 M€ en investissement (dont 9,49 M€ en dépenses réelles). Comme chaque année, la majeure partie du financement des investissements prévus sera assurée par l'autofinancement en provenance de la section de fonctionnement (4,19 M€ inscrits au BP 2023).**

## PRINCIPALES RECETTES

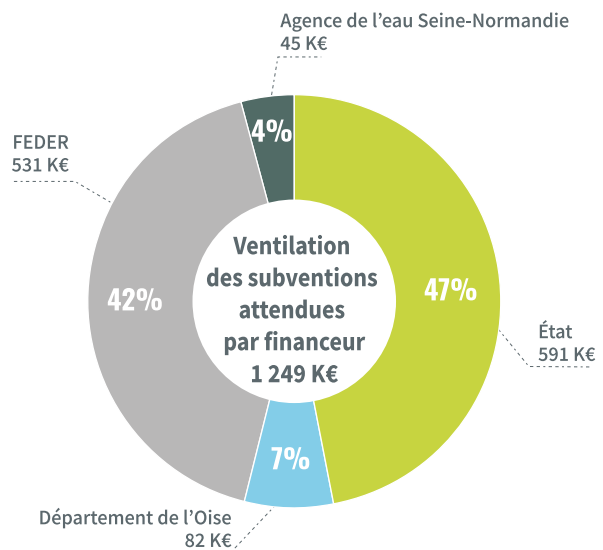
### LES CONTRIBUTIONS DES MEMBRES

Le **montant des participations des collectivités membres est maintenu en 2023** par rapport à 2022. Elles constituent la majeure partie des ressources de l'Entente. Elle perçoit ainsi un peu **plus de 3 millions d'euros** (en section de fonctionnement) : 2 475 K€ en provenance des 27 EPCI, et 572 K€ issus des Départements.

Ces cotisations permettent de financer des actions relevant de la compétence prévention des inondations pour 2 388 K€, de la gestion de ruissellement pour 342 K€, et de l'animation et concertation pour 317 K€.

### LES SUBVENTIONS

Les subventions venant en **recettes d'investissement** sont attendues au montant de **1 249 K€** de subventions nouvelles. Des subventions sont également attendues des Régions Hauts-de-France et Grand-Est. Les conventions sont en cours d'élaboration. Des avances ont été perçues en 2022 pour des projets en cours (Longueil II).



## PRINCIPALES DÉPENSES

Parmi les dépenses réelles de fonctionnement, les **crédits inscrits au chapitre des charges générales** pour 2023 s'élèvent à **1 793 K€**. Les dépenses attendues devraient rester globalement constantes, soit 673 K€ pour les diverses prestations de **maintenance des ouvrages** (hydraulique, électrique, mécanique...) et d'**entretien des espaces verts**, et 262 K€ pour le **fonctionnement de l'Entente et de ses services**.

Concernant les **charges de personnel**, elles sont portées à **1 476 K€** en intégrant les charges liées à la GEMA (139 K€), incluant la création d'un poste de responsable du service (53 K€), et de deux techniciens rivière (environ 42 K€ par agent) - dont un agent transféré du Syndicat de la Verse (SIAEV). Un troisième poste de technicien pourra être envisagé en cas de nouveau transfert de compétence.

### LES GRANDS PROJETS

En matière d'**investissement**, dans la continuité de 2022, les **principaux projets** se déclinent au sein d'autorisations de programme :

> **Poursuite des études du PAPI d'intention de la vallée de l'Oise**, pour 1,19 M€ (vulnérabilité de la vallée de l'Oise, reconquête des zones d'expansion des crues, études de danger des

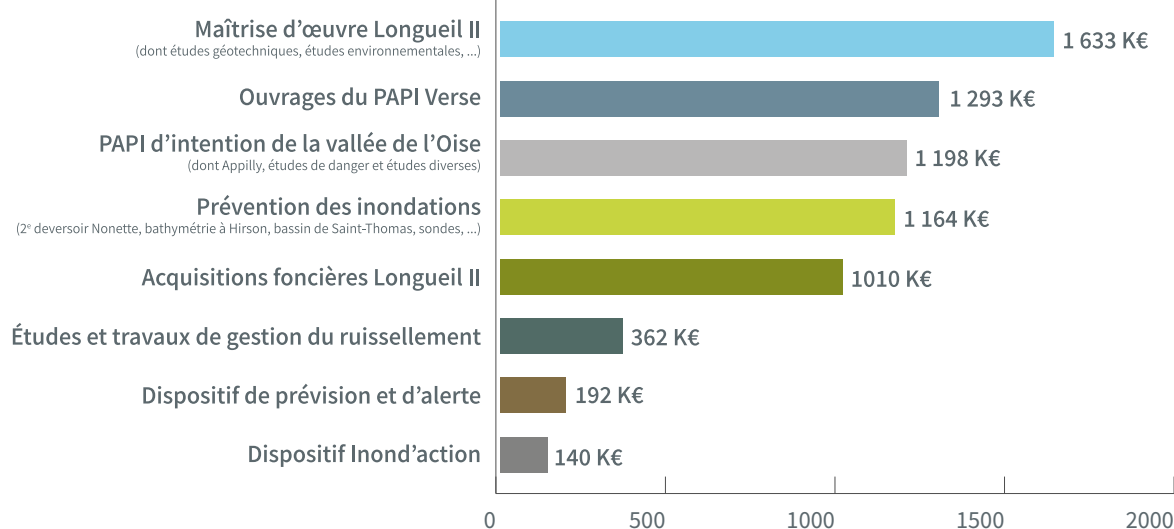
systèmes d'endiguement, Appilly...). 180 k€ de financements sont escomptés de la part des partenaires (État, Département de l'Oise).

> **Projet de construction de deux ouvrages écrêteurs de crue sur le bassin versant de la Verse** (ouvrages de Beaugies-sous-Bois et Berlancourt (60) - PAPI Verse), pour 1,29 M€. Le financement externe (État, département) est évalué à 327 K€ en 2023.

> **Études du projet Longueil II**, pour 1,63 M€ de crédits pour la poursuite des prestations de maîtrise d'œuvre engagées en octobre dernier. Une avance sur subventions a déjà été perçue au cours de l'exercice 2022, aucune subvention nouvelle n'est attendue en 2023. Une étude environnementale sur quatre saisons est lancée en 2023, et les études géotechniques et topographiques se poursuivront.

L'acquisition foncière et frais annexes à cette acquisition (hors autorisation de programme) s'ajoute aux dépenses prévues sur ce projet à hauteur d'1,01 M€.

### Ventilation des principales dépenses par projet



### LA GESTION DES OUVRAGES ET LES ACTIONS LOCALES

Toujours en investissement, **1,16 M€** seront affectés à la **prévention des inondations** (en sus des deux PAPI) et **seront principalement consacrés aux travaux du 2<sup>e</sup> déversoir de la Nonette** (90 K€ - 60), à la **réalisation d'une étude de faisabilité Oise amont** (bathymétrie sur le secteur de Hirson - 02), aux **travaux de mise en conformité des systèmes d'endiguement** (325 K€), la **réalisation du bassin de Saint-Thomas** sur la Communauté de communes du Chemin des Dames (02), la **modernisation et le développement des sondes** (60 K€).

**362 K€** de crédits sont inscrits pour diverses **opérations de gestion du ruissellement dans le Val d'Oise** (à Neuville-sur-Oise, Ronquerolles, et à Vauréal), **dans la Meuse** (à Rarécourt, Aubréville, et Lavoye ; une étude est envisagée sur plusieurs secteurs, dont Vraincourt, Brabant, Parois et Jubécourt), sur la **Communauté de communes des lisières de l'Oise** (à Pierrefonds, Nampcel, Saint-Pierre-lès-Bitry et Attichy), sur la **Communauté de communes des Trois rivières** (à Bucilly et Martigny).

L'inscription de **crédits nouveaux** est proposée à hauteur de **100 K€ par an, sur trois années**, pour la prolongation de l'autorisation de programme pour la **réduction de la vulnérabilité, Inond'action**, permettant la conduite des diagnostics, et le versement d'une participation financière de l'Entente aux propriétaires pour la réalisation des travaux de protection. Compte tenu des reports 2022 sur l'année 2023, le montant des crédits de paiement inscrits pour le dispositif s'élèvera à 164 K€.

Un montant total de **192 K€** est **inscrit pour la mise en place de dispositifs de prévision et d'alerte dédié aux crues**. **50 K€** sont également **inscrits pour l'acquisition d'un débitmètre** qui sera nécessaire à la mise en œuvre de cette prestation.

### LE CONTEXTE SPÉCIFIQUE DE LA GEMA DANS LA PRÉPARATION BUDGÉTAIRE

Le **15 décembre 2022**, la **Communauté de communes du pays Noyonnais a délibéré pour transférer la compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA - items 1, 2 et 8 de la GEMAPI) à l'Entente** pour l'est de son territoire. Le Syndicat du bassin de la Verse (SIAEV) a délibéré pour transférer la même compétence à l'Entente.

L'Entente se prépare à la reprise de l'actif et du passif du SIAEV, l'intégration d'un agent aux effectifs, et la location de locaux pour accueillir un nouveau service technique dédié à l'environnement en général et à la compétence GEMA en particulier.

# 7 ANNEXES





## Les subventions perçues en 2022

L'Entente Oise-Aisne a perçu environ 730 000 d'euros de subventions (investissement et fonctionnement confondus) en 2022 qui portent essentiellement sur le solde des travaux de l'ouvrage d'écêtement des crues de la Serre à Montigny-sous-Marle (02).

OBJET DE LA SUBVENTION	PARTENAIRE	MONTANT (EN EUROS)
Seuil Pasteur à Hirson (réalisation d'une vidéo)	Agence de l'eau Seine-Normandie	2 018
Bitry et Saint-Pierre-lès-Bitry (travaux d'aménagement d'hydraulique douce)	Agence de l'eau Seine-Normandie	32 526
Appilly (études de dispositifs de protection pour la commune - PAPI de la vallée de l'Oise)	État (Fonds Barnier)	14 250
Appilly (création d'un dispositif de déviation des eaux des crues - PAPI de la vallée de l'Oise)	Région Hauts-de-France	2 862
	Conseil départemental de l'Oise	3 620
PAPI Verse (travaux de réduction de la vulnérabilité des logements)	État (Fonds Barnier)	5 249
PAPI Verse (diagnostics relatifs à la réduction de la vulnérabilité des logements)	État (Fonds Barnier)	2 376
PAPI Verse (travaux : ru de Fréniches)	Conseil départemental de l'Oise	26 857
Aizelles (études : ru de Fayau)	Région Hauts-de-France	12 388
PAPI d'intention de la vallée de l'Oise (études de danger des digues, diagnostics vulnérabilité du bâti (logements et ERP), diagnostic de la vallée de l'Oise, vidéos de communication, et animation)	État (Fonds Barnier)	85 109
Réserve de l'Ois'eau (signalétique et entretien)	Conseil départemental de l'Oise	19 296
Ouvrage d'écêtement des crues de la Serre à Montigny-sous-Marle (maîtrise d'œuvre et fouilles archéologiques)	Région Hauts-de-France	3 811
	Région Île-de-France	11 012
Ouvrage d'écêtement des crues de la Serre à Montigny-sous-Marle (travaux)	Région Hauts-de-France	125 121
	Région Île-de-France	341 455
Études ouvrage de régulation des crues de Longueil II (PAPI vallée de l'Oise)	Région Grand Est	41 412
<b>TOTAL</b>		<b>729 362</b>

## Les marchés contractés en 2022

NUMÉRO	OBJET DU MARCHÉ	TITULAIRE	CARACTÉRISTIQUES	MONTANT (EUROS HT)	DATE DE NOTIFICATION	DURÉE
2022-01	Campagne de reconnaissances géotechniques sur le casier B – Pontpoint et Pont-Sainte-Maxence	ARGOTECH 246 Boulevard Ledru Rollin 13300 SALON DE PROVENCE	Marché à procédure adaptée / Services – Prestations intellectuelles	25 383	11/01/2022	7 mois
2022-02	Études de danger – bassin Oise-Aisne	SETEC HYDRATEC-ISL Tour GAMMA D 75583 PARIS	Appel d'offres ouvert / Services – Prestations intellectuelles	285 360	01/07/2022	10 mois
2022-03	Maîtrise d'œuvre relatif à la création d'un système d'endiguement à Appilly	SETEC HYDRATEC Tour GAMMA D 75583 PARIS	Marché à procédure adaptée / Services – Maîtrise d'œuvre	205 252	20/06/2022	3 ans
2022-04	Investigations géotechniques et environnementales – Projet Longueil II	GINGER CEBTP ZAC La clef Saint-Pierre 79990 ÉLANCOURT	Appel d'offres ouvert / Services – Prestations intellectuelles	350 000	29/06/2022	2 ans
2022-05	Études de dangers d'ouvrages type digue de protection contre les inondations, préconisations et programme de travaux	SETEC HYDRATEC Tour GAMMA D 75583 PARIS	Marché à procédure adaptée / Services – Prestations intellectuelles	69 575	25/11/2015	84 mois (marché transféré)
2022-07	Création d'aménagements végétalisés de gestion du ruissellement à Rarécourt	LES CHANTIERS DU BARROIS 2 Allée Andre Lallemand 55000 BAR-LE-DUC	Marché à procédure adaptée / Travaux	35 620	05/10/2022	1 an
2022-08	Investigations géotechniques et géophysiques	GINGER CEBTP ZAC la clef Saint Pierre 79990 ÉLANCOURT	Appel d'offres / Services – Prestations intellectuelles	169 590	10/10/2022	1 an
2022-09	Fourniture de gaz	TOTAL ENERGIES 2bis rue Louis Armand 75015 PARIS	Procédure adaptée / Fournitures	7 200	22/10/2022	1 an

NUMÉRO	OBJET DU MARCHÉ	TITULAIRE	CARACTÉRISTIQUES	MONTANT (EUROS HT)	DATE DE NOTIFICATION	DURÉE
2022-10	Exécution des relevés topographiques – Études de dangers des systèmes d'endiguements	GEOFIT EXPERT 15C rue du Plouver 59175 LILLE	Marché à procédure adaptée / Services – Prestations intellectuelles	99 234,20	08/11/2022	1 an
2022-12	Exécution des relevés topographiques – Projet de conception d'un système d'endiguement à Appilly	SCP SILVERT CARON PETIT 54 rue de Soisson 60200 COMPIÈGNE	Marché à procédure adaptée / Services – Prestations intellectuelles	9 956	15/11/2022	1 an
2022-13	Réalisation d'un ouvrage de tamponnement des eaux de type marre paysagère à Saint-Thomas	CGCR SAS ZAC des Rrois rivières 02500 BUIRE	Marché à procédure adaptée / Travaux	37 787,50	15/11/2022	1 an



**Entente Oise-Aisne**  
Établissement public territorial  
de bassin

11 cours Guynemer  
60200 COMPIÈGNE  
**03 44 38 83 83**  
entente@oise-aisne.fr

**oise-aisne.net**

REJOIGNEZ-NOUS

